



Assemblée générale

Distr. générale
21 octobre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 158 de l'ordre du jour

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses de planification et activités d'appui à la Mission	9
C. Coopération avec les missions de la région	14
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	15
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	16
II. Ressources financières	116
A. Vue d'ensemble	116
B. Plan de financement standard	116
C. Taux de vacance de postes	118
D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	119
E. Formation	120
F. Désarmement, démobilisation et réintégration	120



G.	Services de détection des mines et de déminage	121
H.	Projets à effet rapide	121
III.	Analyse des ressources nécessaires	122
A.	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali	122
B.	Compte d'appui	127
IV.	État des dépenses de la période du 25 avril au 30 juin 2013	128
A.	Ressources financières	129
B.	Autres recettes et ajustements	130
C.	Analyse des dépenses	130
V.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	132
VI.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/286 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	133
A.	Assemblée générale	133
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.	134
Annexes		
I.	Définitions	135
II.	Organigrammes	136
III.	Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus	139
Carte		141

Résumé

Le présent rapport porte sur : a) le budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, dont le montant s'élève à 609 491 300 dollars; b) les ressources nécessaires pour appuyer la MINUSMA pendant la même période au titre du compte d'appui, dont le montant s'élève à 6 118 300 dollars; et c) les dépenses de la MINUSMA au cours de la période allant du 25 avril au 30 juin 2013.

La MINUSMA a été créée le 25 avril 2013 par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2100 \(2013\)](#) pour assumer les responsabilités de l'exécution du mandat du Bureau des Nations Unies au Mali (BNUM), énoncées précédemment dans sa résolution [2085 \(2012\)](#). Des arrangements intérimaires de financement, à hauteur de 83,7 millions de dollars pour la période allant du 25 avril au 30 juin 2013, ont été autorisés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par la suite par l'Assemblée générale dans sa résolution [67/286](#). Des dépenses d'un montant de 82 millions de dollars ont été engagées au cours de cette période, ainsi qu'il est indiqué dans le présent rapport.

Le 1^{er} juillet 2013, la Mission a commencé à mettre en œuvre son mandat tel que défini dans la résolution [2100 \(2013\)](#), conjointement avec le transfert de l'autorité de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine. Pour continuer à financer la mise en place d'une capacité initiale pour la Mission, l'Assemblée générale, dans sa résolution [67/286](#), a autorisé des arrangements intérimaires de financement à hauteur de 366,8 millions de dollars pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013.

Dans sa résolution [67/286](#), l'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général d'envisager d'établir le budget total de la Mission pour l'exercice 2013/14 en se fondant sur le plan de financement standard révisé, compte tenu des enseignements tirés de l'expérience. Sur la base de ce modèle, le présent projet de budget reflète les besoins de la Mission, en se limitant à ce qui peut être accompli de façon réaliste au cours de l'exercice 2013/14.

Le présent projet de budget inclut également les ressources nécessaires à la Mission, au titre du compte d'appui pendant tout l'exercice 2013/14.

Le budget de la Mission tient compte de l'effectif autorisé/proposé de la Mission, à savoir 11 200 militaires, 320 membres de la Police des Nations Unies, 1 120 membres d'unités de police constituées, 672 membres du personnel recruté sur le plan international, 781 membres du personnel recruté sur le plan national et 145 Volontaires des Nations Unies, y compris 2 emplois de temporaire. Sur la base de l'application du modèle de financement standard révisé, des crédits sont prévus pour appuyer le déploiement progressif d'un effectif maximum composé de 9 250 militaires, 206 membres de la Police des Nations Unies, 962 membres d'unités de police constituées, 414 membres du personnel recruté sur le plan international, 493 membres du personnel recruté sur le plan national et 80 Volontaires des Nations Unies.

Le budget au titre du compte d'appui doit permettre de financer 28 emplois de temporaire, pour 26 membres du personnel recruté sur le plan international et 2 sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour la MINUSMA pour l'exercice 2013/14 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (réconciliation politique et rétablissement de l'ordre constitutionnel; stabilisation de la sécurité dans le nord du Mali; protection des civils, droits de l'homme et justice; relèvement rapide dans le nord du Mali; et appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (25 avril- 30 juin 2013)	Dépenses prévues (2013/14)		
		MINUSMA	Compte d'appui	Total
Militaires et personnel de police	120,5	274 110,1	–	274 110,1
Personnel civil	660,8	72 220,2	4 650,9	76 871,1
Dépenses opérationnelles	81 195,1	263 161,0	1 467,4	264 628,4
Montant brut	81 976,4	609 491,3	6 118,3	615 609,6
Recettes provenant des contributions du personnel	41,3	6 071,7	457,6	6 529,3
Montant net	81 935,1	603 419,6	5 660,7	609 080,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	81 976,4	609 491,3	6 118,3	615 609,6

Ressources humaines^a

MINUSMA	Police des Nations Unies		Unités de police constituées		Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Total
	Personnel militaire	Unies	Unités de police constituées	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Total
Direction exécutive et administration									
Effectif proposé pour 2013/14	–	–	–	–	81	64	–	22	167

Composantes

Réconciliation politique
et rétablissement de
l'ordre constitutionnel

Effectif proposé pour 2013/14	–	–	–	28	13	–	14	55
----------------------------------	---	---	---	----	----	---	----	----

Stabilisation de la
sécurité dans le nord
du Mali

Effectif proposé pour 2013/14	11 200	320	1 120	55	143	–	7 12 845
----------------------------------	--------	-----	-------	----	-----	---	----------

Protection des civils,
droits de l'homme et
justice

Effectif proposé pour 2013/14	–	–	–	34	32	–	23	89
----------------------------------	---	---	---	----	----	---	----	----

Relèvement rapide dans
le nord du Mali

Effectif proposé pour 2013/14	–	–	–	30	27	–	11	68
----------------------------------	---	---	---	----	----	---	----	----

Appui

Effectif proposé pour 2013/14	–	–	–	442	502	2	68	1 014
----------------------------------	---	---	---	-----	-----	---	----	-------

Total	11 200	320	1 120	670	781	2	145	14 238
--------------	---------------	------------	--------------	------------	------------	----------	------------	---------------

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé/proposé.

^b Administrateur et agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Emplois de temporaire ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
<i>Compte d'appui</i>					
Appui au Siège					
Effectif proposé pour 2013/14	–	–	22	–	22
Bureau d'audit (Bureau des services de contrôle interne)					
Effectif proposé pour 2013/14	–	–	6	–	6
Total	–	–	28	–	28

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées dans la section V du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2100 (2013) du 25 avril 2013. La MINUSMA a assumé la responsabilité de l'exécution du mandat du Bureau des Nations Unies au Mali (BNUM), tel que celui-ci avait été défini par le Conseil dans sa résolution 2085 (2012), à compter de la date d'adoption de la résolution 2100 (2013). Par ailleurs, le Conseil de sécurité a décidé de transférer l'autorité de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) à la MINUSMA le 1^{er} juillet 2013, date à laquelle celle-ci a commencé à mettre en œuvre son mandat tel que défini dans les paragraphes 16 et 17 de la résolution 2100 (2013), pour une période initiale de 12 mois.

2. Le mandat de la MINUSMA comprend les éléments suivants : a) stabilisation des principales agglomérations et contribution au rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays; b) contribution à la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition, y compris le dialogue national et le processus électoral; c) protection des civils et du personnel des Nations Unies; d) promotion et défense des droits de l'homme; e) soutien de l'action humanitaire; f) appui à la sauvegarde du patrimoine culturel; g) action en faveur de la justice nationale et internationale.

3. Dans le cadre de cet objectif global, la MINUSMA contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux du cadre de budgétisation axé sur les résultats. La Mission a identifié dans son mandat quatre domaines interdépendants sur lesquels les efforts devraient porter immédiatement. La première composante (réconciliation politique et rétablissement de l'ordre constitutionnel) est axée sur la facilitation des processus politiques (notamment la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition au Mali) et les éléments politiques de l'Accord préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix au Mali (Accord préliminaire) signé à Ouagadougou par le Gouvernement de transition du Mali, le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) et le Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA), le 18 juin 2013, en particulier grâce à la facilitation du dialogue politique par le Comité de suivi et d'évaluation (CSE) de l'Accord préliminaire, dirigé par la MINUSMA, et à la fourniture d'un soutien technique au dialogue national et au processus de réconciliation.

4. La deuxième composante (appui à la stabilisation de la sécurité dans le nord du Mali) est axée sur la stabilisation des principales agglomérations dans le nord du Mali et le maintien de la circulation le long des voies de communication, et le cantonnement et la démobilisation des groupes armés assurés par la Commission technique mixte de sécurité (CTMS) de l'Accord préliminaire, sous la direction de la MINUSMA.

5. La troisième composante (protection des civils, droits de l'homme et justice) a pour objectifs de veiller à ce que la Mission exécute son mandat en utilisant des méthodes adaptées au contexte local pour identifier et protéger les civils qui sont en danger immédiat de violence physique, et de surveiller et promouvoir le respect des droits de l'homme en mettant l'accent en particulier sur la vulnérabilité des femmes

et des enfants en période de conflit. L'action menée dans ce domaine jouera également un rôle crucial en renforçant la confiance et l'acceptation par la population du dialogue politique et des efforts de stabilisation de la sécurité.

6. La quatrième composante (relèvement rapide dans le nord du Mali) a pour objectif de faire face aux besoins socioéconomiques les plus pressants dans les communautés touchées par le conflit récent. La MINUSMA s'efforcera de promouvoir un « dividende de la paix » en aidant le Gouvernement et ses partenaires à améliorer les conditions de vie élémentaires, à offrir des possibilités économiques de base et à faciliter l'expansion des services de santé et d'éducation et autres services sociaux pour aider les communautés à se relever. Elle se concentrera aussi sur le renforcement des capacités dont disposent les institutions de l'État pour gérer les conflits dans le cadre des structures de gouvernance locale, et sur la promotion des réformes encourageant l'évolution d'institutions judiciaires indépendantes et légitimes. Collectivement, ces efforts sont axés sur un grand nombre des causes sous-jacentes du conflit récent et visent à réduire le risque que des groupes extrémistes exploitent la pauvreté et un certain sens de l'injustice à des fins politiques.

7. Les réalisations escomptées sont celles qui permettent d'atteindre les objectifs fixés par le Conseil de sécurité au cours du déploiement de la MINUSMA, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la MINUSMA ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

8. La structure de la MINUSMA est fondée sur le mandat énoncé dans la résolution 2100 (2013) du Conseil de sécurité et alignée sur les directives des Nations Unies concernant l'intégration dans les opérations multidimensionnelles de maintien de la paix. L'objectif général des responsables est de veiller à ce que les méthodes et les interventions de la Mission soient efficaces et synchronisées et s'enchaînent de manière rationnelle. En conséquence, la structure organisationnelle a été conçue de manière à être alignée sur les priorités de la Mission en exploitant les compétences et les capacités des composantes civiles, militaires et de police qui travaillent ensemble dans le cadre d'équipes spéciales multisectorielles, tout en favorisant les partenariats entre les organismes des Nations Unies et avec des partenaires nationaux et internationaux.

9. Les effectifs prévus ont été jugés nécessaires pour atteindre les résultats attendus au cours de la période initiale d'un an fixée pour le mandat de la Mission, tout en jetant les fondations pour de futures activités de programme. Le déploiement initial de la Mission doit se dérouler entre juillet et décembre 2013, et sera suivi par une phase de consolidation de janvier à juin 2014. La Mission réexaminera ses priorités et ses besoins à la fin de chaque phase pour tenir compte de l'évolution du contexte après conflit et s'y adapter, en particulier en ce qui concerne les priorités du nouveau gouvernement.

10. Le quartier général de la MINUSMA sera installé à Bamako et abritera l'équipe des hauts responsables de la Mission, notamment le Représentant spécial du Secrétaire général, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques), le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur des affaires humanitaires), le commandant de la Force et le Chef de la police. L'équipe de hauts responsables sera appuyée par des

responsables de la coordination et de conseillers pour assurer des liens cohérents entre les activités de la Mission au niveau national et celles des bureaux locaux. La Mission établira un plan d'action pour la mise en œuvre intégrée des priorités faisant appel à la collaboration, dans le cadre duquel les sections compétentes de la MINUSMA et les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies participeront aux travaux des équipes spéciales intégrées concernant les questions prioritaires. Cette approche mettra également l'accent sur les partenariats avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies dans leurs domaines de compétence et dans ceux où ils jouissent d'un avantage relatif en matière d'exécution directe et sera appuyée par un principe de la « primauté du terrain » qui met l'accent sur une présence allégée au quartier général de Bamako. Tous les responsables de haut niveau et conseillers se rendront régulièrement dans les bureaux régionaux pour appuyer les initiatives lancées par la MINUSMA en collaboration avec des homologues et des parties prenantes au niveau local.

11. La Mission mettra en place des bureaux régionaux à Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti. Les forces de la MINUSMA et la Police des Nations Unies seront déployées dans d'autres sites dans le Nord, afin de stabiliser les principales agglomérations et sécuriser les principaux couloirs logistiques et de communication. Le chef de chaque bureau local représente le Représentant spécial et, en tant que tel, organise et met en œuvre les priorités de la Mission dans le cadre des unités civiles, militaires et de police de la MINUSMA, tout en assurant la gestion et la supervision directe de tout le personnel civil. Les sections basées au quartier général de la Mission fourniront un appui technique et des conseils aux bureaux locaux dans leurs domaines de compétence respectifs, et en collaboration avec les chefs des bureaux et par leurs intermédiaires. Dans les régions, compte tenu en particulier des difficultés d'accès à de nombreuses zones reculées, la MINUSMA coordonnera activement ses opérations avec celles de l'équipe de pays des Nations Unies. Dans ce contexte, elle l'aidera également, selon que de besoin et à sa demande, à effectuer des évaluations intégrées et à fournir une aide aux activités humanitaires.

12. Dans sa résolution [67/286](#), l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager au titre de la Mission des dépenses d'un montant total maximum de 83 690 200 dollars pour la période du 25 avril au 30 juin 2013 et d'un montant total maximum de 366 774 500 dollars pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013. Des ressources ont été prévues pour couvrir le coût de 1 289 emplois de temporaire. Sur le montant total de 450 464 700 dollars autorisé par l'Assemblée générale, un montant de 405 418 230 dollars (75 321 180 dollars pour la période du 25 avril au 30 juin 2013 et 330 097 050 dollars pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013) a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

13. L'Assemblée générale a également approuvé le montant de 3 845 200 dollars destiné à financer 22 emplois de temporaire affectés à des fonctions d'appui au Siège pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 au titre du compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix. Le montant total a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

14. En outre, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à utiliser le plan de financement standard pour établir le budget de la Mission pour 2013-2014, compte tenu des enseignements tirés de l'expérience.

B. Hypothèses de planification et activités d'appui à la Mission

15. Le cessez-le-feu entre le Gouvernement malien, le Mouvement national pour la libération de l'Azawad et le Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad le 18 juin 2013, suite à la signature de l'Accord préliminaire, a facilité le bon déroulement, à l'échelle nationale, des élections présidentielles tenues le 28 juillet et le 11 août 2013. Aux termes de l'Accord préliminaire, les parties s'engagent à tenir un dialogue sans exclusive après les élections. Le Gouvernement malien a commencé à renvoyer progressivement ses forces de sécurité et autorités administratives dans le nord. On espère que l'atmosphère généralement constructive qui règne dans le pays pour le moment continuera à y régner tout au long de la première année du mandat de la MINUSMA.

16. Les mois prochains verront les préparatifs des élections tant législatives que locales. Le succès de l'élection présidentielle constitue un pas important vers le rétablissement de l'ordre constitutionnel et donne une impulsion aux processus clefs.

17. Suite à la réduction prévue des effectifs des forces françaises vers la fin de 2013, les Forces de défense et de sécurité maliennes et la MINUSMA sont censées consolider et stabiliser les acquis en matière de sécurité contre les groupes armés extrémistes. Ceci permettra à la MINUSMA et à ses partenaires d'appuyer le renforcement des capacités nationales dans les secteurs de la sécurité et de la justice ainsi que le cantonnement et la démobilisation initiale d'anciens combattants de la MNL et de l'HCUA, comme prévu dans l'Accord préliminaire.

18. La Mission s'attend toutefois à ce que la situation en matière de sécurité et la situation politique restent instables dans tout le nord, avec des tensions au sein des forces de défense et de sécurité maliennes et avec les groupes armés. La présence de groupes extrémistes pan-Sahéliens et le risque constant d'attaques terroristes existeront toujours. Collectivement, ces risques vont continuer à soulever des difficultés pour ce qui est d'assurer la protection des civils, la promotion des droits de l'homme et un accès humanitaire impartial aux groupes vulnérables, notamment les populations déplacées et les rapatriés.

19. Parallèlement, il sera essentiel pour garantir la légitimité du nouveau gouvernement de rétablir l'autorité de l'État dans le nord, en commençant par fournir des services sociaux de base et lancer des initiatives favorisant une croissance économique équitable afin d'éviter les déceptions avec les processus de paix et de réconciliation. La fourniture rapide par les donateurs de l'appui technique et financier promis, notamment des engagements pris le 15 mai 2013 à la Conférence internationale des donateurs tenue à Bruxelles, sera un élément essentiel pour permettre à la MINUSMA de jouer un rôle de catalyseur en aidant les pouvoirs publics à rétablir leur autorité dans le nord et lancer des programmes de relèvement et de développement.

20. Au cours de l'exercice budgétaire, la MINUSMA fournira un appui administratif et logistique à une composante militaire, dont l'effectif autorisé se chiffre à 11 200 militaires, dont 280 officiers d'état-major; 1 120 membres d'unités de police constituées et 320 membres de la Police des Nations Unies. Néanmoins, la mise en œuvre par la composante militaire des engagements prévus dans son mandat dépendra du déploiement rapide des troupes et de la présence d'unités de soutien appropriées et, ainsi qu'il est indiqué ci-après, des dispositions seront prises en

tenant compte du déploiement progressif du personnel. Les contingents militaires et les unités de police constituées devraient être entièrement autonomes dans toutes les catégories de service d'appui, à l'exception, de manière générale, de certains éléments (logements en dur, fournitures pour la défense des périmètres, appui médical aux niveaux II, III et IV, produits de base essentiels, rations, carburants et lubrifiants et eau en vrac et, dans certains cas, eau potable purifiée) qui seront fournis par la Mission.

21. Les officiers d'état-major et les membres de la Police des Nations Unies, tant au quartier général de la Mission que dans les postes de commandement de secteur, seront appuyés au même niveau que le personnel civil. Dans les bureaux locaux, des logements seront construits dans les installations intégrées afin que des membres de toutes les composantes – civiles, militaires et de police – se trouvent dans les mêmes locaux. La Mission s'efforcera de réduire l'impact environnemental de ses opérations.

22. Conformément au concept d'opérations concernant l'appui à la Mission, celle-ci fera appel, dans la mesure du possible, à des entreprises pour la livraison de biens et de services, ce qui lui permettra d'agir avec plus de souplesse, de mieux s'adapter au changement et de mobiliser des ressources selon que de besoin. De ce fait, l'ensemble de compétences requises du personnel sur le terrain sera modifié, ce qui aura pour effet de réduire sensiblement les besoins en techniciens ou en capacités à forte intensité de main-d'œuvre. En conséquence, la plus grande partie de l'appui fourni à la Mission aura pour but de renforcer la gestion des marchés, l'assurance qualité, la prévention des fraudes et les fonctions et compétences en matière de contrôle et de supervision.

23. L'aptitude de la Mission à assurer la sécurité des centres de population dépend de l'arrivée en temps voulu des contingents et des unités d'appui, conformément au concept d'opérations de la Force, et du déploiement rapide d'hélicoptères et d'avions civils et militaires dans tout le Mali pour soutenir les activités d'appui logistique et opérationnel. Les aéroports et infrastructures aéroportuaires dans le nord du Mali sont en très mauvais état et des travaux de génie d'une envergure considérable devront être poursuivis à long terme pour remettre en état et entretenir les pistes et les installations. La piste à Gao doit être remise en état de toute urgence et les pistes non goudronnées à Kidal et Tessalit doivent être rallongées. Tous les hélicoptères et avions utilisés au Mali doivent pouvoir fonctionner dans un environnement austère et inclément, et notamment pouvoir atterrir sur des pistes non goudronnées.

24. La structure de la MINUSMA sera fondée sur son mandat et est liée à un certain nombre de facteurs, notamment une approche intégrée du personnel civil et militaire, qui tienne compte des atouts et capacités de toutes les composantes de la Mission et du système des Nations Unies. Les effectifs à prévoir sont fondés sur les réalisations que l'on peut raisonnablement escompter au cours de la période budgétaire initiale, compte tenu de la capacité d'absorption actuelle de la Mission, et un réexamen de la situation d'une augmentation progressive de ces effectifs sont envisagés pour l'exercice 2014/15. Compte tenu des problèmes que pose le recrutement et le déploiement de personnel expérimenté au cours de la phase de démarrage, la Mission déploiera, à titre temporaire, des consultants dotés de compétences essentielles dans des domaines comme la médiation et la protection

des civils, et étudiera avec des partenaires les options qui s'offrent en matière de capacités civiles.

25. Les effectifs du personnel d'appui à prévoir pour la Mission au Mali seront fondés sur les principes de la stratégie globale d'appui aux missions, qui prévoit le déploiement progressif d'une présence allégée. Les effectifs seront maintenus au niveau opérationnel minimum, l'accent étant mis sur le développement des capacités nationales et l'examen de la possibilité d'obtenir un appui de l'équipe de pays des Nations Unies. Conformément au principe de la stratégie globale d'appui aux missions consistant à séparer les fonctions transactionnelles des fonctions stratégiques, les services de soutien de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) à Abidjan seront chargés de toutes les fonctions administratives (financières, ressources humaines et achats) pouvant être exécutées à distance.

26. Il est en outre proposé, au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix d'établir au Mali un bureau de l'auditeur résident relevant du Bureau des services de contrôle interne, les services d'appui du Siège à New York étant maintenus jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire. Il est proposé de financer ces éléments au titre du compte d'appui, ainsi qu'il est indiqué dans le présent rapport.

27. Au cours de ce premier exercice budgétaire, la MINUSMA se déploiera en deux phases, la première du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013, et la seconde du 1^{er} janvier au 30 juin 2014. L'application de ce plan de déploiement progressif et la mise au point d'activités de programme dans le nord seront subordonnées à la mise en place, par les services d'appui à la Mission, d'une capacité de soutien solide qui lui permette de faire face aux problèmes logistiques et opérationnels liés à des conditions environnementales très dures.

28. La phase I correspond au développement de la capacité opérationnelle initiale de la MINUSMA, à partir du transfert de l'autorité de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) à la Mission au 1^{er} juillet, date à laquelle la MINUSMA a commencé à mettre en œuvre l'ensemble des tâches qui lui ont été confiées et qui sont décrites dans la résolution [2100 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, notamment la fourniture d'un appui sans réserve aux contingents de la MISMA et aux unités de police constituées désormais placées sous un autre commandement.

29. L'arrivée et le déploiement en temps utile d'unités de soutien spécialisées devraient permettre de fournir immédiatement aux unités militaires et civiles l'appui essentiel dont elles ont besoin pour s'acquitter des tâches qui leur ont été confiées. Ces unités comprennent des compagnies de génie militaire, des compagnies de transport, des hôpitaux militaires de niveau II, des compagnies de transmissions militaires équipées de matériel appartenant à l'ONU, des hélicoptères et des avions comprenant à la fois des appareils, militaires et civils, notamment des appareils pour les évacuations sanitaires et l'évacuation de blessés, et une unité de génie chargée de la réparation des aérodromes.

30. La MISNUMA cherchera des structures solides en bon état pour y installer ses bureaux à titre provisoire. Les principes du concept de la modularisation seront suivis pour la conception et la construction des installations de la Mission afin d'assurer l'intégration et la colocation des composantes militaire, civile et de police. Les complexes comprendront à la fois des bâtiments solides remis en état et des bâtiments préfabriqués lorsque la construction de bâtiments en dur n'est pas

possible. La Mission veillera à ce qu'une étude environnementale de base soit menée dans chacun de ses sites avant la remise en état des locaux ou le début des travaux de construction.

31. Des arrangements intérimaires de survie ont été mis en place le 1^{er} juillet 2013. Des contrats à long terme ont été inclus pour la fourniture de tous les services nécessaires, notamment pour assurer la subsistance du personnel militaire. Dans les zones où la sécurité est extrêmement précaire, les fournisseurs seront accompagnés par des escortes militaires ou de police maliennes jusqu'à leur destination. Le matériel et les services d'appui aux opérations prévues seront fournis principalement dans le cadre de contrats clefs en main, ou par démarchage. Il sera fait usage au maximum des ressources, connaissances et infrastructures disponibles sur le plan local. Les services assurés dans les camps, notamment les services de restauration pour le personnel civil, les officiers d'état-major et les officiers de la Police des Nations Unies, seront assurés dans les locaux de la MINUSMA.

32. Des dispositions seront prises en vue de la mise en place, dans le nord du Mali, de trois hôpitaux militaires de niveau II qui comprendront des équipes d'évacuation sanitaire par avion. Un hôpital commercial de niveau II à Bamako sera loué pour desservir le quartier général de la Mission. Des dispositions seront prises pour la fourniture d'un appui médical de niveau III à Accra et à Dakar ainsi que d'un appui de niveau IV en Égypte. La Mission mettra en place un système d'évacuation sanitaire et d'évacuation de blessés dans toutes les zones de déploiement conforme aux normes de l'ONU concernant les délais.

33. Des services d'aéroport seront fournis et la Mission utilisera à la fois des appareils (hélicoptères ou avions) loués par l'ONU ou appartenant à des pays fournisseurs de contingents. Dans le nord du Mali, des hélicoptères seront fournis par les unités de soutien militaires, jusqu'à ce que la situation en matière de sécurité permette le déploiement d'appareils civils. La flotte aérienne sera composée d'appareils pouvant fonctionner en dépit des conditions environnementales extrêmes et des difficultés d'ordre géographique inhérentes à la région, ainsi que des contraintes liées à l'état des pistes existantes. La gestion des aéroports, y compris le ravitaillement, le contrôle du trafic aérien et les services de lutte contre l'incendie, sera assurée par des entreprises nationales ou des entreprises commerciales sous contrat. Il sera fait appel à des prestataires de services pour remettre en état dès que possible les aérodromes de Gao, Tombouctou, Kidal, Tissalit et Mopti.

34. Pour répondre aux besoins en matière de transport de tout le personnel dans le nord du Mali, il sera fourni à la fois des véhicules blindés et des véhicules non blindés qui seront utilisés conformément aux normes de sécurité et de sûreté des Nations Unies dans les différentes zones d'opérations. Des véhicules non blindés seront utilisés dans le sud. Les besoins en matière de transports aériens seront évalués et le parc automobile sera constitué pour répondre aux besoins de la Mission, conformément au ratio standard pour le personnel civil, les officiers d'état-major et les membres de la Police des Nations Unies. Il sera composé d'un ensemble de véhicules loués et de véhicules appartenant à l'ONU, la priorité étant donnée aux véhicules loués à des entreprises. L'entretien du parc automobile des Nations Unies sera assuré par des sources extérieures autant que possible, avec un appui fourni aussi largement que possible. Des ateliers statiques seront également établis et des équipes mobiles de réparation seront disponibles. Les besoins de véhicules lourds et d'engins seront évalués d'après une analyse des besoins pour les travaux de génie et

les mouvements et de la disponibilité de matériel appartenant aux contingents (y compris de l'équipement appartenant aux unités de soutien). Des véhicules supplémentaires pour répondre aux insuffisances en matériel appartenant aux contingents seront fournis aux pays fournisseurs de contingents et de membres de la police au titre du fonds d'affectation spéciale dans la mesure du possible.

35. Les services d'informatique et de communications seront déployés à l'appui du réseau de commandement et de contrôle (fonctions de commandement opérationnel, contrôle et communications, renseignement et surveillance) dans le cadre du dispositif d'appui standard des Nations Unies qui assure les communications stratégiques pour toutes les unités militaires et unités de police constituées. Au cours de la période de mise en place, du matériel supplémentaire sera fourni grâce aux contributions reçues du fonds d'affectation spéciale, notamment pour les communications tactiques.

36. La Mission appuiera la préparation et la mise en œuvre des activités électorales au Mali. Comme dans le cas de l'élection présidentielle en juillet 2013, l'appui aux élections législatives à venir comprendra la fourniture d'une assistance logistique continue à l'équipe électorale intégrée des Nations Unies, pour faciliter les mouvements du matériel électoral à destination et en provenance des bureaux de vote, et la fourniture de services de sécurité dans la limite des capacités disponibles et dans les zones de déploiement par les unités de police constituées et les contingents militaires. La Mission appuiera également l'établissement de sites de cantonnement dans le nord, en tenant compte des conditions environnementales extrêmes qui règnent dans cette région. Ceci suppose la fourniture d'un appui logistique et dans le domaine des transports pour les opérations de cantonnement, et les ressources correspondantes.

37. La phase II, qui correspond à la mise en place d'une capacité opérationnelle, débutera le 1^{er} janvier 2014. Au cours de cette période, les activités porteront sur la mise en place de l'infrastructure de la Mission à Bamako, Gao, Tombouctou et Kidal, notamment les travaux de construction et les activités d'appui, comprenant le remplacement des tentes par des constructions en dur; l'établissement d'autres sites pour la Mission conformément à ses priorités; la rotation des pays fournisseurs de contingents et d'unités de police; et la conclusion de contrats à long terme pour la fourniture de tous les services nécessaires, y compris tout le matériel de survie nécessaire pour le personnel en uniforme; et l'abolition des arrangements intérimaires.

38. La Mission continuera à étendre ses services aux sites accueillant les bataillons et compagnies militaires, et les unités de police constituées et y poursuivra les travaux de construction. Des plans seront établis et la construction commencera progressivement afin que les soldats et les membres des unités de police constituées puissent être logés dans des bâtiments en dur.

39. Malgré les gains réalisés au cours du premier semestre de 2013, il faut s'attendre à ce que les conditions de sécurité restent imprévisibles. Les forces de défense et de sécurité maliennes continueront à se heurter à des problèmes au niveau du matériel, de la formation et de l'appui logistique. Il se peut également que des éléments extrémistes cherchent à perturber les processus de consolidation de la paix, notamment l'action des Nations Unies. Si l'on s'attend à ce que les forces de défense et de sécurité maliennes mènent des opérations antiterroristes avec l'appui d'une force militaire résiduelle française, la MINUSMA mettra en place un

mécanisme de sécurité pragmatique pour protéger le personnel de l'Organisation. La Mission continuera à examiner et appliquer un ensemble de stratégies d'atténuation des risques, notamment en veillant au respect des normes minimales de sécurité opérationnelle de l'ONU et en procédant à des évaluations des risques de sécurité dans ses plans de gestion de la sécurité.

40. Dans sa résolution [65/289](#), l'Assemblée générale a entériné le recours à un plan de financement standard pour mettre à l'établissement le budget pour la première année de fonctionnement des opérations de maintien de la paix, et ce plan a été utilisé pour l'établissement du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice 2011/12. Par la suite, une évaluation globale a été entreprise pour déterminer si les objectifs principaux du plan de financement standard, à savoir la discipline fiscale, la rationalisation des processus, la transparence législative et la souplesse avaient été atteints et ce qu'il était possible de faire pour renforcer encore le cadre.

41. L'évaluation comprenait un examen des résultats financiers de la MINUSS, un dialogue avec le Comité des commissaires aux comptes dans le cadre de leur examen du plan, la mise en application des directives de l'Assemblée générale et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et la conduite d'une enquête auprès des principales parties prenantes de la Mission et du Siège qui avaient participé à la mise en œuvre du budget de la MINUSS pour l'exercice 2011/12.

42. Compte tenu de cette évaluation, et dans le cadre du plan de financement standard approuvé par l'Assemblée générale, un certain nombre de mises à jour ont été effectuées pour assurer une plus grande souplesse et une meilleure réactivité à des moteurs clés, et pour permettre l'intégration des informations relatives à la planification spécifiques à la Mission (ainsi qu'il est expliqué plus en détail aux paragraphes 327 et 328 du présent rapport). Le plan de financement standard révisé a été utilisé pour déterminer les ressources financières nécessaires pour la Mission dans le présent projet de budget.

C. Coopération avec les missions de la région

43. La MINUSMA coopère avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel et les autres acteurs compétents des Nations Unies afin d'améliorer l'analyse des données relatives aux questions régionales et transnationales.

44. Un bureau d'appui a été créé au sein de l'ONUCI à Abidjan afin de fournir des services administratifs dans le domaine financier et dans celui de la gestion des ressources humaines, compte tenu des principes de base que sont la nécessité d'assurer la sécurité du personnel, le maintien d'une certaine latitude pour assurer l'appui indépendamment de la situation sur le terrain et le maintien d'une présence allégée au Mali en ce qui concerne le personnel d'appui.

45. Une petite équipe sera chargée des fonctions de gestion des ressources humaines et de gestion financière à Bamako, mais le reste du personnel travaillera aux côtés du personnel de l'ONUCI afin de créer un effet de synergie et de tirer parti des moyens existants placés sous la supervision du personnel de l'Opération, ce qui permettra de mettre en commun les connaissances et d'assurer le contrôle de

la qualité. Un accord de prestation de services sera conclu entre l'ONUCI et la MINUSMA afin de préciser les fonctions et responsabilités de l'une et de l'autre.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

46. Le Représentant spécial du Secrétaire général s'occupe de la situation au Mali sous tous ses aspects et veille donc à ce que tant la Mission que les fonds, programmes et institutions des Nations Unies appuient et coordonnent les activités avec les représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général, notamment le Haut-Commissaire aux droits de l'homme et le Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé.

47. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) coordonne les activités humanitaires et les activités de développement des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et de la MINUSMA, se fondant pour ce faire sur l'appel humanitaire global révisé et le Cadre conjoint d'appui à la transition pour 2013-2014 lancé en mars 2013. Toutefois, compte tenu de la rapidité de l'évolution de la situation au premier semestre de 2013, notamment avec le déploiement d'une mission de maintien de la paix multidimensionnelle intégrée et la signature de l'Accord préliminaire, la planification d'activités de relèvement précoce a commencé afin de recenser et de mettre en œuvre des interventions organisées selon les priorités. L'équipe de direction de la Mission évaluera l'incidence potentielle des opérations militaires menées par les Nations Unies sur les activités humanitaires et œuvrera en faveur de stratégies d'atténuation des risques.

48. La MINUSMA coopère avec un certain nombre d'organismes régionaux et internationaux, dont l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union européenne afin de faciliter le dialogue avec les autres États Membres de la région et ainsi d'appuyer les efforts de réconciliation menés par le Mali et les activités de développement socioéconomique.

49. Dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général en sa qualité d'agent habilité, l'équipe de gestion de la sécurité est chargée des questions communes relatives aux services de sécurité et à la gestion de la sécurité et regroupe dans ce cadre des représentants du Département de la sûreté et de la sécurité, de la MINUSMA et des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies.

50. L'Équipe spéciale intégrée basée au Siège de l'ONU veille à ce que les orientations et l'appui fournis à la MINUSMA le soient de façon cohérente. Cela facilite la coordination, la collaboration et la mise en commun de l'information entre le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et les organismes, fonds et programmes sur les questions relatives à l'exécution du mandat de la Mission et la mise en œuvre des grandes orientations des Nations Unies.

51. On trouvera dans les annexes au présent rapport des renseignements sur les activités de fond qui seront menées par la MINUSMA en coopération avec les institutions, fonds et programmes des Nations Unies.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

52. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I au présent rapport.

Direction exécutive et administration

53. La direction exécutive et l'administration d'ensemble de la Mission seront assurées par le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs directs.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	1	–	3	1	2	7	2	–	9
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques)	1	–	2	1	1	5	2	–	7
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)	1	–	2	–	1	4	2	–	6
Bureau du Chef de cabinet	–	1	5	4	3	13	4	4	21
Cellule d'analyse conjointe de la Mission	–	–	3	8	1	12	4	5	21
Centre d'opérations conjoint	–	–	2	2	1	5	–	6	11
Division de l'information et de la communication	–	1	4	5	4	14	37	4	55
Groupe des affaires juridiques	–	–	2	3	1	6	3	2	11
Groupe Déontologie et discipline	–	–	3	2	1	6	1	1	8
Groupe de la Commission d'enquête	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Chefs des bureaux régionaux	–	2	2	–	4	8	8	–	16
Effectif total proposé	3	4	28	27	19	81	64	22	167

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Tableau 2
Ressources humaines : Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général	1	–	3	1	2	7	2	–	9
Effectif total proposé	1	–	3	1	2	7	2	–	9

^a Administrateurs et agents des services généraux.

54. Le Représentant spécial du Secrétaire général, qui a rang de secrétaire général adjoint, est chargé de l'exécution du mandat de la MINUSMA au nom du Secrétaire général. Il dirige les opérations de la Mission intégrée, coordonne toutes les activités du système des Nations Unies au Mali et plaide en faveur d'une démarche internationale cohérente à l'appui de la consolidation de la paix. Il est également l'agent habilité pour les questions de sécurité dans la Mission. Il supervise directement deux représentants spéciaux adjoints, l'un qui s'occupe des affaires politiques et l'autre qui exerce les fonctions de Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, le commandant de la force, le Chef de la police civile, le Chef de cabinet, le Directeur de l'appui à la Mission, le Directeur de l'information et de la communication et le Conseiller en chef pour la sécurité.

55. L'équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial sera dirigée par un assistant spécial hors classe (P-5), secondé par trois assistants (2 P-4 et 1 P-3). Elle apportera son concours au Représentant spécial dans tous les aspects de son travail quotidien et l'aidera notamment à arrêter des choix de principe, à recenser les domaines d'intervention prioritaires et à assurer le contrôle de l'exécution. Elle veillera à la coordination et à la bonne circulation de l'information avec les responsables de la Mission, entretiendra des relations avec les ministres, les hauts fonctionnaires du Gouvernement, les partenaires des Nations Unies et la communauté internationale; elle s'occupera de la correspondance et rédigera et révisera tous documents avant signature. Un assistant principal de secrétariat (agent du Service mobile), un assistant administratif (agent du Service mobile) et deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) épauleront l'équipe dans l'exécution de ses tâches.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques)

Tableau 3

Ressources humaines : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques)

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général	1	–	2	1	1	5	2	–	7
Effectif total proposé	1	–	2	1	1	5	2	–	7

^a Administrateurs et agents des services généraux.

56. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques), qui a rang de sous-secrétaire général, s'occupe, en étroite collaboration avec le Représentant spécial, des questions ayant trait directement aux domaines qui entrent dans sa sphère de compétence et veille à ce que le mandat confié au Représentant spécial soit exécuté de manière intégrée. Il conseille le Représentant spécial sur les décisions à prendre et dirige les activités inscrites au programme qui ont trait aux affaires politiques, notamment la médiation, les affaires civiles et la protection des droits de l'homme (cette composante regroupe le Bureau du Conseiller pour la protection des femmes), la problématique hommes-femmes et la protection de

l'enfance. Conseiller politique principal du Représentant spécial, il le représente, le cas échéant, dans les négociations de haut niveau, s'occupe des aspects techniques de la mission de bons offices avec les hauts responsables du Gouvernement malien et collabore avec les États Membres dans les domaines relevant de sa responsabilité.

57. L'équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial adjoint (Affaires politiques) comprendra trois assistants spéciaux (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) qui apporteront leurs concours au Représentant spécial adjoint dans tous les aspects techniques de son travail quotidien. Elle sera secondée par un assistant administratif (agent du Service mobile), un administrateur de programmes (administrateur recruté sur le plan national) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)

Tableau 4

Ressources humaines : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général	1	–	2	–	1	4	2	–	6
Effectif total proposé	1	–	2	–	1	4	2	–	6

^a Administrateurs et agents des services généraux.

58. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire), qui a rang de sous-secrétaire général, s'occupe, en étroite collaboration avec le Représentant spécial, des questions ayant trait directement aux domaines qui entrent dans sa sphère de compétence et veille à ce que le mandat confié au Représentant spécial soit exécuté de manière intégrée. Il conseille le Représentant spécial sur les décisions à prendre et dirige les activités inscrites au programme qui ont trait à la stabilisation et au redressement précoce, aux affaires électorales et à celles relevant de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires et de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité. Conformément aux consignes du Secrétaire général relatives à l'évaluation et à la planification intégrées des missions, le titulaire établit des programmes et des structures de coordination cohérents et efficaces et en facilite le fonctionnement afin de tirer le meilleur parti de l'action du système des Nations Unies. Il s'agit notamment de promouvoir les objectifs de développement à long terme et les principes humanitaires. Le Représentant spécial adjoint assure la liaison entre la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire. Il coordonne les initiatives des donateurs dans les domaines des secours humanitaires, du relèvement précoce et du développement et assure à cette fin la liaison avec le Gouvernement, les donateurs et les autres partenaires concernés, notamment les organisations non gouvernementales.

59. L'équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial adjoint (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) comprendra deux assistants spéciaux (1 P-5 et 1 P-4), qui apporteront leurs concours au Représentant spécial adjoint dans tous les aspects techniques de son travail quotidien. Le Représentant spécial adjoint sera secondé par un spécialiste de la planification stratégique (P-4), dont le poste sera financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Bureau de coordination des activités de développement, et par un assistant spécial, qui l'aidera à s'acquitter de ses fonctions de Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire et dont le poste sera financé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Deux assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) s'occuperont des tâches administratives et de la gestion. Un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) complètera les effectifs.

Bureau du Chef de cabinet

Tableau 5

Ressources humaines : Bureau du Chef de cabinet

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel		
Quartier général	–	1	5	4	3	13	4	21
Effectif total proposé	–	1	5	4	3	13	4	21

^a Administrateurs et agents des services généraux.

60. Le Chef de cabinet (D-2) aide le Représentant spécial à assumer ses responsabilités au jour le jour et veille à ce que toutes les composantes de la Mission fonctionnent de façon intégrée et cohérente dans tous les domaines. Il traduit les objectifs stratégiques en priorités et tâches réalistes et veille à ce qu'il y soit donné suite. Il veille également au bon fonctionnement des principaux instruments intégrés pour la planification, l'analyse et les opérations et supervise la gestion interne de la Mission. Il traite des questions concernant le personnel d'encadrement, définit toutes politiques et procédures nécessaires au traitement efficace de l'information, met en place des dispositifs de gestion des crises et est l'interlocuteur du Siège de l'ONU à New York et lui fait rapport, notamment en ce qui concerne les visites de haut niveau et les questions de protocole. Il supervise le Groupe du protocole et le Groupe de la planification stratégique ainsi que le Centre d'opérations conjoint, la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, le Groupe de la Commission d'enquête et le Groupe des affaires juridiques. Le Chef de cabinet est également l'interlocuteur privilégié pour tous contacts du Représentant spécial avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et avec les auditeurs résidents.

61. Le Chef de cabinet sera secondé par un spécialiste hors classe des affaires politiques (chef de cabinet adjoint) (P-5) et un assistant spécial (P-4) dans l'exécution de ses tâches quotidiennes et dans celle des tâches de fond et de gestion de la Mission. Afin de pouvoir coordonner les activités des bureaux régionaux et ceux du quartier général, l'équipe du Chef de cabinet sera épaulée par

un coordonnateur (gestion des programmes) (P-4), deux administrateurs de programmes (Volontaires des Nations Unies), un assistant administratif (agent du Service mobile), un spécialiste des meilleures pratiques (P-3) chargé de la gestion des connaissances et de la mise en commun des pratiques les meilleures dans l'ensemble de la Mission et un assistant administratif (Volontaire des Nations Unies). Un fonctionnaire d'administration (P-3) s'occupera des tâches afférentes au personnel et à l'administration générale et supervisera un assistant administratif (agent du Service mobile) et un préposé aux archives (agent du Service mobile) chargés de l'appui administratif et de la tenue des dossiers. Les effectifs sont complétés par un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

62. Le Groupe du protocole se composera de cinq fonctionnaires du protocole (1 P-4, 1 P-2 et 3 administrateurs recrutés sur le plan national), qui prendront les dispositions nécessaires pour les déplacements du Représentant spécial et la gestion des visites officielles : en particulier, ils organiseront les déplacements, s'occuperont des formalités relatives aux visas, arrêteront les programmes et assureront la liaison avec le gouvernement hôte en matière protocolaire.

63. Le Groupe de la planification stratégique coordonnera l'élaboration, le suivi et l'adaptation d'outils de planification qui permettront de décomposer le mandat du Conseil de sécurité et la stratégie du Représentant spécial de façon à répartir les tâches et à allouer les ressources. Ils contribueront en particulier au maintien de la notion de mission intégrée et à la définition et à l'évaluation de plans, d'objectifs et de points de référence précis afin de mesurer les progrès accomplis par la Mission dans l'exécution de son mandat. Sous la direction du Chef de cabinet, le Groupe aura pour principales fonctions : a) de conseiller le Représentant spécial sur les principaux besoins en matière de planification stratégique et les procédures à mettre en œuvre pour y répondre, notamment en ce qui concerne les orientations du Secrétaire général relatives à l'intégration et les demandes correspondantes du Conseil de sécurité, b) de coordonner l'élaboration et l'utilisation d'outils de planification stratégique à l'échelle de la Mission en vue de l'exécution du mandat, notamment le concept de la Mission, la budgétisation axée sur les résultats et les outils connexes, c) d'encourager, en concertation avec le Bureau du Représentant spécial adjoint (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire), l'adoption de mécanismes et dispositifs intégrés de nature à favoriser un partenariat stratégique entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies, d) de conseiller les composantes organiques sur l'élaboration de plans et de stratégies sectoriels conformes aux objectifs de la Mission, et e) de veiller à ce que des mécanismes de suivi interne et de communication de l'information soient en place et permettent de suivre les progrès accomplis dans la zone de la Mission et de conseiller régulièrement l'équipe dirigeante. Le Groupe sera dirigé par un spécialiste hors classe de la planification (P-5), qui conseillera l'équipe dirigeante sur les questions de planification et fournira des produits et mécanismes de planification intégrés, conformément à la politique d'évaluation et de planification intégrées et aux orientations correspondantes, en coordination avec le Bureau du Représentant spécial adjoint. Le spécialiste hors classe sera secondé par deux spécialistes de la planification (1 P-3 et 1 Volontaire des Nations Unies), qui concourront à l'élaboration et à la gestion des outils de planification essentiels à la mission, notamment le concept de la Mission et le cadre de budgétisation axée sur les résultats, et d'outils de suivi à l'échelle de la Mission, formeront le personnel de la

Mission à l'utilisation des outils de planification et appuieront les services organiques en fonction des besoins.

Cellule d'analyse conjointe de la Mission

Tableau 6

Ressources humaines : Cellule d'analyse conjointe de la Mission

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/ SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général	–	–	3	5	1	9	4	2	15
Bureaux régionaux	–	–	–	3	–	3	–	3	6
Effectif total proposé	–	–	3	8	1	12	4	5	21

^a Administrateurs et agents des services généraux.

64. La Cellule d'analyse conjointe de la Mission mettra au point des produits analytiques intégrés afin de faciliter la prise de décisions et de renforcer les plans opérationnels et stratégiques et les plans d'intervention d'urgence. Elle fournira des analyses fiables et procédera à l'évaluation des questions transversales et des menaces de nature à entraver l'exécution du mandat de la Mission. La Cellule sera dirigée par un chef de classe P-5, qui sera chargé d'en gérer et d'en superviser les travaux, de formuler des conseils et d'aider au classement, par ordre de priorités, des besoins sur le plan de l'information et de l'évaluation, aux côtés des hauts responsables de la Mission et d'autres acteurs et responsables de haut rang.

Quartier général de la Mission

65. Le chef de la Cellule sera secondé par un analyste de l'information (chef adjoint) (P-4), qui aidera à l'expédition des activités courantes de la Cellule, assurera la liaison avec les composantes de la Mission, les bureaux régionaux et les autres acteurs et exercera un contrôle éditorial sur tous les produits analytiques de la Cellule. Deux analystes de l'information (1 P-4 et 1 P-3) et deux analystes de l'information adjoints (1 P-2 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national) assureront la liaison et la coordination avec les interlocuteurs pertinents pour procéder à des analyses et fournir des évaluations intégrées. Ils coopéreront étroitement avec un analyste de l'information (P-3) et quatre analystes de l'information adjoints (1 P-2, 1 Volontaire des Nations Unies et 2 administrateurs recrutés sur le plan national) qui recueilleront des données auprès des composantes de la Mission, des bureaux régionaux et d'autres acteurs. Un fonctionnaire d'administration adjoint (P-2) veillera à la sécurité des documents confidentiels et à la diffusion efficace des produits de la Cellule et fournira un appui sur le plan administratif et dans le domaine des voyages. La Cellule sera épaulée par un assistant aux systèmes d'information (agent du Service mobile), qui administrera les bases de données et gérera l'information, et par un assistant administratif (Volontaire des Nations Unies), qui veillera à la diffusion des produits de la Cellule et s'occupera des questions administratives.

Bureaux régionaux

66. La Cellule déploiera un analyste de l'information (P-3) et un analyste de l'information adjoint (Volontaire des Nations Unies) dans les bureaux de Gao, Tombouctou et Kidal, qui seront chargés d'épauler les chefs de bureau et de rassembler, valider, classer et diffuser des informations analytiques intégrées.

Centre d'opérations conjoint

Tableau 7

Ressources humaines : Centre d'opérations conjoint

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel		
Quartier général	–	–	2	2	1	5	–	6
Effectif total proposé	–	–	2	2	1	5	–	6

67. Le Centre d'opérations conjoint est le pôle d'information de la Mission. Il assure en continu le suivi des activités opérationnelles et des événements qui se déroulent dans la région afin d'apprécier la situation, valide les renseignements, diffuse rapidement les alertes et les informations d'intérêt opérationnel immédiat, et regroupe et distribue des rapports intégrés. Il fournit également en permanence un lien de communication entre le Chef et les hauts responsables de la Mission, les bureaux régionaux, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, le Siège de l'ONU et d'autres entités, selon les besoins. Le Centre d'opérations conjoint fait fonction de centre de gestion des crises pour le Chef de la Mission et les autres membres de l'Équipe de la gestion des crises.

68. Le Centre sera dirigé par un spécialiste hors classe des opérations (P-5), qui en assurera la gestion globale, fournira des informations aux responsables de la Mission et coordonnera les activités opérationnelles. Un fonctionnaire chargé des opérations (P-4) assumera les fonctions de chef adjoint; il participera à l'expédition des affaires courantes et assurera la liaison avec les composantes de la Mission, les bureaux régionaux et le Siège de l'ONU. Il sera chargé de traiter et de diffuser rapidement les alertes et les rapports opérationnels intégrés, d'organiser les premiers secours en cas de crise et de gérer les crises prolongées, pour le compte des hauts responsables de la Mission. Quatre spécialistes des opérations (veille) (1 P-3 et 3 Volontaires des Nations Unies) seront chargés de surveiller par roulement de manière continue les activités de la Mission et les événements se déroulant dans la région. Ils recueilleront, regrouperont et valideront des informations et des rapports et diffuseront des alertes et des informations présentant un intérêt opérationnel immédiat. Quatre autres spécialistes des opérations (rapports) (1 P-3 et 3 Volontaires des Nations Unies) recevront, vérifieront, classeront et actualiseront les informations pertinentes et rédigeront des rapports de situation synthétiques ainsi que des comptes rendus d'événement grave qu'ils soumettront au Chef de la Mission pour approbation. Le Centre d'opérations conjoint sera également doté d'un assistant administratif (agent du Service mobile), qui gèrera la base de données, répondra aux besoins en matière de gestion de l'information et assurera la liaison pour les systèmes d'information géographique et les questions informatiques.

Division de l'information et de la communication

Tableau 8

Ressources humaines : Division de l'information et de la communication

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Quartier général	–	1	4	5	4	14	31	1	46
Bureaux régionaux	–	–	–	–	–	–	6	3	9
Effectif total proposé	–	1	4	5	4	14	37	4	55

^a Administrateurs et agents des services généraux.

69. La Division de l'information et de la communication appuie l'exécution du mandat de la Mission : a) en servant de centre de communication stratégique entre la Mission et la population malienne, en progressant dans la réalisation des principaux objectifs politiques et objectifs de sensibilisation de la Mission, en facilitant la compréhension du rôle de la Mission et en façonnant l'image de cette dernière aux échelons local, régional et international; b) en contribuant à la diffusion d'informations exactes auprès de la population en vue d'apaiser le conflit, de protéger les civils et de contribuer à la promotion du dialogue national dans le cadre d'une meilleure information et d'une plus grande participation du public. À cet effet, la Division élaborera et mettra en œuvre un plan de communication stratégique et mènera des campagnes d'information ciblées pour faire connaître la stratégie et les priorités globales de la Mission.

Quartier général de la Mission

70. Seront installés au quartier général de la Mission le Bureau du Directeur de la Division de l'information et de la communication, le Groupe des relations avec les médias, le Groupe des publications et de la production numérique et multimédia, le Groupe de la production radiophonique et le Groupe de l'information et de la sensibilisation. Un directeur (D-1) chapeautera les activités de la Division; il sera chargé de concevoir et d'orchestrer la stratégie de la Mission en matière de communication et d'information et de conseiller le Représentant spécial et l'équipe de direction sur les questions qui touchent à la communication stratégique. Il sera secondé par un spécialiste de l'information hors classe (P-5), qui coordonnera la conception et l'élaboration de produits d'information et d'activités de sensibilisation. Un spécialiste de l'information (P-3) et un assistant administratif (agent du Service mobile) s'occuperont des questions administratives, budgétaires et financières, des achats de la Division, des demandes de fourniture de biens ou services et des recrutements, et assureront en outre la coordination en ce qui concerne les audits, la budgétisation axée sur les résultats, l'archivage et la gestion du matériel. Les effectifs seront complétés par un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

71. Le Groupe des relations avec les médias élaborera et appliquera un plan de communication stratégique allant au-devant des demandes des médias pour expliquer à ces derniers le mandat et les activités de la MINUSMA. Il sera dirigé par

un fonctionnaire de l'information et porte-parole (P-4), lequel sera secondé par un fonctionnaire de l'information (Volontaire des Nations Unies) et un fonctionnaire de l'information et spécialiste des relations avec les médias nationaux (administrateur recruté sur le plan national) pour les langues régionales. Un fonctionnaire de l'information (suivi des médias) produira une revue de presse quotidienne à partir d'articles de la presse nationale et internationale.

72. Le Groupe de l'information et de la sensibilisation aidera les composantes de la Mission à concevoir et à mener à bien des activités de sensibilisation et de mobilisation de la population malienne. Il coordonnera les activités et les produits des équipes chargées de l'information dans les bureaux régionaux. Il sera dirigé par un fonctionnaire de l'information (P-3), épaulé par deux assistants (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un assistant multilingue (agent des services généraux recruté sur le plan national).

73. Le Groupe des publications et de la production numérique et multimédia coordonnera la conception graphique et la production de supports d'information numériques et sur papier, mettra à jour régulièrement le site Web de la Mission et les informations publiées sur les réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter. Il sera dirigé par un fonctionnaire de l'information (P-4), secondé par un journaliste (administrateur recruté sur le plan national), deux assistants pour le site Web (agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux photographes (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national) et un graphiste (agent des services généraux recruté sur le plan national). L'équipe vidéo du Groupe préparera, tournera et montera des séquences vidéo (images d'actualité, reportages, annonces d'intérêt public et documentaires) pour appuyer la mise en œuvre du mandat de la Mission et en organisera la diffusion sur les plateformes multimédias de la Mission et auprès des chaînes de télévision locales, régionales et, plus rarement, internationales. Elle se composera d'un producteur télé/vidéo (P-3), de deux cadreur (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) et d'un assistant télé/vidéo (agent des services généraux recruté sur le plan national).

74. Le Groupe de la production radiophonique supervisera les aspects éditoriaux et logistiques de la programmation, en particulier en ce qui concerne sa principale station à Bamako et ses trois équipes régionales. Il sera dirigé par un producteur de radio (P-4), qui mettra en œuvre les grandes orientations fixées en matière de programmation, assurera la coordination s'agissant des contributions de fond et des ressources en vue d'assurer la couverture radio, supervisera la gestion des ressources humaines, la formation et l'appui logistique et administrera les partenariats de diffusion avec les stations locales. Il conseillera également le Directeur s'agissant des besoins radiophoniques futurs de la MINUSMA, y compris la possibilité de mettre en place une station de radio pleinement opérationnelle pendant la deuxième année de fonctionnement de la Mission. Deux producteurs de radio (P-3) veilleront quotidiennement au bon déroulement des travaux de la rédaction et à la qualité des produits et coordonneront les activités avec les composantes de la Mission et les organismes des Nations Unies. Ils s'occuperont aussi de la formation, de l'accompagnement individuel et de l'encadrement des journalistes ainsi que de la couverture des événements spéciaux et des émissions diffusées à cette occasion. Un spécialiste de la radiodiffusion (agent du Service mobile), secondé par deux techniciens spécialistes de la radiodiffusion (agents des services généraux recrutés sur le plan national), supervisera les aspects techniques.

Afin de renforcer les capacités radiophoniques de la Mission, sept assistants d'information (agents des services généraux recrutés sur le plan national) seront chargés d'élaborer le contenu rédactionnel quotidien des programmes de la station, de chercher des thèmes à traiter, de réaliser des reportages et de procéder aux vérifications voulues, de présenter l'information et d'exécuter d'autres activités techniques visant à assurer le bon déroulement des programmes. Quatre assistants multilingues (agents des services généraux recrutés sur le plan national) veilleront à ce que les programmes soient disponibles dans les principales langues du Mali. Cinq journalistes (administrateurs recrutés sur le plan national) participeront aux activités de formation et de mentorat organisées à l'intention des journalistes nationaux pour encourager l'indépendance et le professionnalisme.

Bureaux régionaux

75. Les activités d'information au niveau régional seront appuyées par trois équipes basées dans les bureaux de Gao, Tombouctou et Kidal. Chaque équipe sera composée de deux fonctionnaires de l'information (1 Volontaire des Nations Unies et 1 administrateur recruté sur le plan national) et un assistant d'information (agent des services généraux recruté sur le plan national). En collaboration avec le quartier général de la Mission et les chefs des bureaux régionaux, ils s'occuperont de l'information, des relations avec les médias, de la production de supports numériques et de reportages sur Radio MINUSMA, et veilleront, en liaison avec le quartier général de la Mission, à ce que les documents soient traduits à l'intention de la population de chacune des zones considérées.

Groupe des affaires juridiques

Tableau 9

Ressources humaines : Groupe des affaires juridiques

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel		
Quartier général	–	–	2	3	1	6	3	11
Effectif total proposé	–	–	2	3	1	6	3	11

^a Administrateurs et agents des services généraux.

76. Le Groupe des affaires juridiques formulera de façon actualisée des avis juridiques solidement fondés à l'intention de la Mission, sous réserve des avis ou directives que pourra donner le Bureau des affaires juridiques, par l'intermédiaire des Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions, notamment sur le mandat de la Mission, l'Accord sur le statut de la Force signé le 1^{er} juillet 2013, la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies, la Convention de 1994 sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, les normes et les règles du droit international, notamment le droit international humanitaire, les lois et règlements du pays hôte et le cadre juridique et administratif d'ensemble de l'Organisation. Il sera essentiellement chargé a) de rédiger le texte d'accords juridiquement contraignants qui seront signés avec des entités extérieures, notamment des mémorandums d'accord, afin de permettre le

fonctionnement de la Mission, et de veiller à l'application des accords déjà passés avec des tierces parties, b) de faire mieux connaître aux autorités du Mali les privilèges et immunités des Nations Unies, l'immunité fonctionnelle des membres de la Mission et le statut international de la Mission, notamment au moyen d'activités de formation, d'information et de sensibilisation, c) de renforcer les relations avec les autorités publiques en rédigeant des communiqués officiels et en rencontrant régulièrement des représentants du Ministère des affaires étrangères et des autres ministères de tutelle et autorités compétentes, d) de participer à toutes les activités des commissions d'enquête, commissions administratives et commissions permanentes. Pendant la première année du déploiement de la Mission, il sera tout particulièrement nécessaire d'aider le Chef de cabinet et la Division de l'appui à la Mission lors des échanges avec les autorités publiques portant sur les aspects juridiques de la mise en application de l'accord sur le statut de la Force et de l'installation de la Mission. Une attention particulière sera accordée à la mise à disposition de la Mission de locaux au titre du paragraphe 16 de l'Accord sur le Statut de la Force et au renforcement du fondement juridique de l'occupation actuelle et future, par la Mission, de locaux appartenant à l'État.

77. L'activité du Groupe aura une portée générale et consistera à aider toutes les composantes de la Mission à régler les problèmes au niveau régional, au cas par cas. Le Groupe sera dirigé par un juriste hors classe (P-5), qui définira la stratégie générale, s'occupera de la gestion d'ensemble et assumera les fonctions de conseiller juridique principal auprès du Représentant spécial du Secrétaire général. Un juriste (P-4) exercera les fonctions d'adjoint et aidera à superviser six autres juristes (2 P-3, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies) et un juriste adjoint de 1^{re} classe (P-2). S'agissant de la direction administrative et de la tenue des livres comptables, le Groupe sera secondé par deux assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

Groupe Déontologie et discipline

Tableau 10

Ressources humaines : Groupe Déontologie et discipline

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général	–	–	3	2	1	6	1	1	8
Effectif total proposé	–	–	3	2	1	6	1	1	8

^a Administrateur.

78. Le Groupe administrera la politique générale du personnel de la MINUSMA en matière de déontologie et de discipline et prendra les mesures qui s'imposeront pour faire appliquer strictement la politique de tolérance zéro que prône l'ONU vis-à-vis des comportements répréhensibles relevant de l'exploitation ou de la violence sexuelle. Son chef (P-5) conseillera la direction de la Mission sur toutes les questions de déontologie et de discipline. Un spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-4) prendra en charge les dossiers concernant les différentes

composantes et se concertera avec ces dernières ainsi qu'avec les services d'enquête, y compris au Siège de l'ONU. Un spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-4), assisté par un homologue ayant le statut d'administrateur recruté sur le plan national, mettra au point et appliquera la stratégie de formation en matière de déontologie et de discipline et participera à l'élaboration de mesures de prévention. Un spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-3), assisté par un Volontaire des Nations Unies, élaborera et mettra en œuvre la stratégie d'information et de sensibilisation des populations locales et d'évaluation des risques, et mettra au point la stratégie d'aide aux victimes. Un spécialiste de la déontologie et de la discipline adjoint (P-2) gèrera le système de suivi des comportements répréhensibles, recevra et consignera toutes les allégations de conduite de cette nature et en rendra compte au Chef du Groupe et à la direction de la Mission. Un assistant administratif (agent du Service mobile) facilitera le fonctionnement du Groupe.

Groupe de la Commission d'enquête

Tableau 11

Ressources humaines : Groupe de la Commission d'enquête

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Effectif total proposé	–	–	–	1	–	1	1	–	2

^a Agent des services généraux.

79. Le Groupe sera chargé d'établir des rapports, de répertorier les affaires et de contrôler la mise en œuvre de toutes les recommandations de la Commission d'enquête. Il sera dirigé par un fonctionnaire des commissions d'enquête (P-3), qui sera secondé par un agent des services généraux recruté sur le plan national.

Chefs des bureaux régionaux

Tableau 12

Ressources humaines : chefs des bureaux régionaux

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Bureaux régionaux	–	2	2	–	4	8	8	–	16
Effectif total proposé	–	2	2	–	4	8	8	–	16

^a Administrateurs et agents des services généraux.

80. Chacun des bureaux régionaux de la Mission sera dirigé par un Chef de bureau relevant du Représentant spécial, chargé de superviser l'exécution du mandat dans

la zone relevant de sa responsabilité. Les chefs de bureau faciliteront l'exécution du mandat de la Mission en aidant le Représentant spécial à exercer ses bons offices dans les différentes régions et disposeront à cet effet d'une autorité suffisante pour gérer les opérations au jour le jour et coordonner les différentes fonctions de la Mission. Ils veilleront à ce que cette dernière coordonne son action avec celle de l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier s'agissant du respect des principes de l'action humanitaire et de la communication entre civils et militaires. Ils élaboreront, pour les régions relevant de leur responsabilité, des plans de travail visant à mettre en œuvre les priorités de la Mission définies par les hauts responsables et à atteindre les objectifs fixés par les composantes organiques du quartier général de la Mission. Ils devront non seulement superviser les différentes unités administratives présentes dans les bureaux régionaux, mais aussi mettre en avant le rôle crucial des questions transversales ayant trait à la promotion et à la protection des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les civils, la protection des femmes et des enfants et la problématique hommes-femmes, dans l'ensemble du programme de travail de leurs bureaux respectifs. Dans la mesure où les bureaux des régions de Gao et de Tombouctou seront les postes de commandement de secteur de la Mission, leurs chefs auront à mener d'importantes activités de représentation auprès des autorités locales et occuperont de ce fait un poste de classe D-1. Ceux des bureaux de Kidal et Mopti occuperont un poste de classe P-5. Les chefs de bureaux seront chacun secondés par un spécialiste des questions politiques (administrateur recruté sur le plan national), qui les aidera à s'acquitter de leur mission de bons offices et à maintenir le contact avec les autorités municipales et les représentants des partis politiques. Ils seront aussi épaulés par un assistant administratif (agent du Service mobile) et un chauffeur (agent des services généraux).

Composante 1 : réconciliation politique et rétablissement de l'ordre constitutionnel

81. La MINUSMA favorisera un débat sans exclusive et largement représentatif entre les différentes composantes politiques du Mali, dont le but sera d'obtenir un consensus qui permettra la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition et de l'Accord de Ouagadougou. C'est pourquoi l'accent sera mis sur une mission de bons offices visant à encourager tous les acteurs politiques à ouvrir la voie à la concertation et à la participation. La Mission privilégiera deux objectifs immédiats et interdépendants, à savoir : a) la promotion de la mise en œuvre, par toutes les parties au dialogue de réconciliation nationale, des accords et des engagements connexes; b) l'organisation des élections prévues. Ces deux objectifs favoriseront l'appropriation et la prise en charge, par les Maliens, des mesures à prendre pour trouver une solution aux griefs sociopolitiques des différents acteurs politiques.

82. Les activités de la Division des affaires politiques et de la Section des affaires électorales seront du ressort de cette composante.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Promotion du dialogue et de la réconciliation nationale pour instaurer une paix durable et accompagner les mécanismes politiques

1.1.1 Mise en œuvre, par le Comité de suivi et d'évaluation et la Commission technique mixte de sécurité, de mesures de confiance

1.1.2 Progrès vers le rétablissement complet de l'ordre constitutionnel, de la gouvernance démocratique et de l'unité nationale au Mali afin de garantir durablement la paix, la stabilité et la réconciliation

1.1.3 Renforcement de la participation des organisations de la société civile (y compris des organisations de femmes) aux instances et mécanismes de réconciliation nationale

1.1.4 Renforcement de la coopération et de la coordination transfrontières avec les pays de la région sur les questions de sécurité, y compris la création d'un mécanisme permanent sur les questions de sécurité

Produits

- Établissement d'un dialogue politique grâce aux bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général et à des réunions multilatérales, bilatérales et nationales, avec les différents acteurs et parties concernés par le rôle de Président du Comité de suivi et d'évaluation et de la Commission technique mixte de sécurité créée par l'Accord préliminaire
- Fourniture d'avis et de conseils techniques à la Commission Dialogue et réconciliation en vue de l'élaboration de documents présentant diverses options à l'appui du programme de consolidation de la paix défini dans la feuille de route pour la transition, notamment en matière de réformes institutionnelles, d'emploi des jeunes et de réforme du secteur de la sécurité
- Examen avec les pays voisins, à l'occasion de 4 grandes réunions, des problèmes politiques et des problèmes de sécurité qui se posent dans le nord du Mali
- Dialogue politique avec les représentants élus, les responsables des services de l'État malien et les partis politiques, y compris les anciens éléments hostiles au Gouvernement, les groupes de la société civile et les représentants de la communauté diplomatique, afin de solliciter l'opinion de chacun, d'échanger des idées et de comprendre les diverses préoccupations, eu égard au processus de réconciliation
- Conseils et soutien aux institutions maliennes sur les questions touchant à la coopération régionale et aux objectifs à atteindre et facilitation de la coopération régionale, en collaboration avec l'UNOWA, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine et le Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel

Facteurs externes : La Mission devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) le Gouvernement et les acteurs politiques s'entendent sur une stratégie de dialogue et de réconciliation nationale; b) le nouveau Gouvernement est rapidement mis en place à l'issue de l'élection présidentielle et est considéré comme étant suffisamment représentatif et légitime pour diriger la transition; c) le nouveau Gouvernement a la volonté politique de renforcer la gouvernance et de prendre des mesures de lutte contre la corruption; d) les acteurs internationaux continuent de fournir l'appui politique et financier qui est nécessaire à la paix et à la stabilité.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.2 Assistance technique aux organes d'administration des élections maliens afin de favoriser l'organisation d'élections nationales transparentes et dont personne n'est exclu

1.2.1 Élections présidentielle et législatives menées à bien et considérées comme libres et régulières par la population malienne et les acteurs internationaux

1.2.2 Mise en œuvre des plans d'opérations et de sécurité dans le nord du Mali par les organes d'administration des élections

1.2.3 Remaniement du cadre électoral et examen des responsabilités institutionnelles connexes afin d'encourager une plus grande participation, notamment des femmes, aux mécanismes politiques ou électoraux

Produits

- Conseils techniques et politiques, formation et facilitation des consultations avec la société civile et les médias, et appui à l'organisation de tables rondes avec les partis politiques et les organisations de la société civile visant à promouvoir la participation à la vie politique, la transparence et la communication
 - Envoi d'observateurs électoraux indépendants dans le nord du Mali pour surveiller les élections et en rendre compte
 - Renforcement des capacités des organes d'administration des élections tels que la Commission électorale nationale indépendante, le Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de l'aménagement du territoire, la Délégation générale aux élections et la Cour constitutionnelle, notamment grâce à une évaluation intégrée du soutien logistique nécessaire pour la tenue des élections et aux recommandations qui en découleront et aux activités d'appui financées au moyen du fonds commun pour les élections administré par le PNUD
 - Apport d'un soutien logistique et opérationnel, à la demande des autorités maliennes, en vue du déploiement de membres du personnel des organes d'administration des élections, et fourniture et enlèvement de matériel électoral dans les régions septentrionales de Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti
 - Fourniture d'un appui par les effectifs militaires et les unités de police de la MINUSMA, à la demande des autorités maliennes, en vue notamment d'assurer, dans le nord du pays, la sécurité de la livraison et de l'enlèvement du matériel électoral, la protection des centres de dépouillement et des déplacements du personnel des organes d'administration des élections
 - Formulation de recommandations à l'intention des autorités maliennes en vue de l'amélioration de l'organisation des futurs scrutins, fondées sur les données d'expérience relatives à la rationalisation des procédures institutionnelles, à la réglementation des campagnes électorales et à l'inscription sur les listes électorales
-

Facteurs externes : La Mission devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) le Gouvernement est toujours résolu à tenir des élections législatives comme prévu par l'Accord préliminaire et la feuille de route pour la transition; b) la population et les partis politiques considèrent les organes d'administration des élections comme indépendants, crédibles et légitimes; c) les partis politiques se conforment à la réglementation des campagnes électorales et recourent aux mécanismes prévus par la loi en cas de contestation; et d) les donateurs continuent à soutenir financièrement les élections législatives.

Tableau 13

Ressources humaines : composante 1 (Réconciliation politique et rétablissement de l'ordre constitutionnel)

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Division des affaires politiques	–	2	5	8	4	19	10	9	38
Section des affaires électorales	–	1	4	3	1	9	3	5	17
Effectif total proposé	–	3	9	11	5	28	13	14	55

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Division des affaires politiques

Tableau 14

Ressources humaines : Division des affaires politiques

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général	–	2	5	4	4	15	6	5	26
Bureaux régionaux	–	–	–	4	–	4	4	4	12
Effectif total proposé	–	2	5	8	4	19	10	9	38

^a Administrateurs et agents des services généraux.

83. La Division des affaires politiques aidera le Représentant spécial du Secrétaire général, le Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et le Siège de l'ONU à planifier les politiques et à analyser les stratégies aussi bien au jour le jour qu'à long terme. Elle orientera la collaboration de la Mission dans ses relations avec les différents acteurs politiques pour faciliter le dialogue de réconciliation nationale et les mécanismes politiques y relatifs. À cette fin, elle maintiendra des contacts étroits et servira d'intermédiaire avec les institutions de l'État, les partis politiques, les milieux diplomatiques, la société civile et les autres entités concernées. Elle jouera un rôle de premier plan en formulant des avis et des recommandations à l'intention du Représentant spécial et du Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et elle mènera des activités de conception, d'organisation, de mobilisation et de suivi relatives aux aspects suivants : a) questions relatives à la transition politique du pays et au renforcement de l'autorité de l'État, en particulier en ce qui concerne l'élaboration des politiques nationales; b) conduite d'activités au niveau national visant à faciliter la participation et l'intégration à la vie politique, notamment celles des femmes; et c) règlement pacifique du conflit au niveau national, notamment par des missions de bons offices et d'accompagnement. La Division facilitera la mise en commun de l'information et la coopération entre les différentes missions, en ce que ces activités ont trait aux aspects politiques, notamment avec l'UNOWA et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel.

Elle appuiera également le rôle moteur que jouera le Représentant spécial s'agissant de l'élaboration de positions politiques communes de nature à garantir l'adoption d'une stratégie cohérente de la part de la communauté internationale en vue de promouvoir l'appropriation et la prise en charge, par les Maliens, du dialogue de réconciliation.

Quartier général de la Mission

84. L'administrateur général chargé des affaires politiques (D-1) relèvera du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et supervisera les activités de la Division des affaires politiques. Il aidera le Représentant spécial adjoint à établir et à entretenir des liens avec un large éventail de hauts responsables de l'État, des partis politiques, du secteur de la sécurité, des sphères diplomatiques et de la société civile. Il fournira en permanence à la direction de la Mission, sur un large éventail de questions politiques touchant le Mali et, le cas échéant, l'ensemble de la région, des analyses et des rapports de qualité. Il supervisera et coordonnera l'élaboration et la mise à jour d'exposés sur des questions politiques destinés à la direction de la Mission et au Siège. L'administrateur général sera secondé par un spécialiste des questions politiques (Volontaire des Nations Unies), deux assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

85. L'administrateur général sera épaulé par un spécialiste hors classe des questions politiques (P-5), qui dirigera une équipe chargée des questions se rapportant à la présidence et aux postes clefs du Gouvernement, à l'Assemblée nationale et aux partis politiques et assurera la liaison avec la Section des affaires électorales. Le spécialiste hors classe des questions politiques sera secondé par cinq spécialistes des questions politiques (1 P-4, 2 P-3 et 2 Volontaires des Nations Unies) et deux assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

86. Le Groupe Médiation et dialogue sera composé de spécialistes du domaine et sera dirigé par un administrateur général chargé des affaires politiques (médiation) (D-1). Il aidera le Représentant spécial et le Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et assurera le secrétariat de la Commission Dialogue et réconciliation. Il appuiera les activités de la Commission, des différentes parties et, plus généralement, de la société civile, et s'emploiera ainsi à promouvoir un dialogue ouvert à tous et la réconciliation de l'ensemble de la nation.

87. L'administrateur général chargé des affaires politiques (médiation) sera secondé par un spécialiste hors classe des affaires politiques (médiation) (P-5), qui supervisera les activités quotidiennes et sera chargé d'établir et d'entretenir des contacts de haut niveau avec de hauts responsables gouvernementaux, chacun dans son domaine, et de représenter la Mission dans le cadre de consultations. Les effectifs seront complétés par six spécialistes des questions politiques (médiation) (2 P-4, 2 P-3 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national), quatre assistants administratifs (2 agents du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureaux régionaux

88. La Division des affaires politiques déploiera trois spécialistes des questions politiques (1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies) dans chacun des quatre bureaux régionaux afin d'analyser la dynamique des divers groupes politiques et les éventuelles incidences sur les mécanismes politiques nationaux, en particulier en ce qui concerne le dialogue de réconciliation et les élections. Les équipes ainsi constituées coopéreront étroitement avec les chefs des bureaux régionaux et de la Division des affaires civiles et leur fourniront un appui analytique.

Section des affaires électorales

Tableau 15

Ressources humaines : Section des affaires électorales

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan des Nations Unies		Total
	SGA/ SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile	Total partiel	Volontaires national ^a	
Quartier général	–	1	4	3	1	9	3	5
Effectif total proposé	–	1	4	3	1	9	3	5

^a Administrateurs et agents des services généraux.

89. Le principal objectif de l'équipe d'assistance électorale intégrée sera d'appuyer la préparation, l'organisation et le déroulement des élections présidentielles et législatives, ainsi que des élections locales prévues en 2014, de sorte qu'elles se déroulent de manière régulière, transparente et sans exclusive. Sous la houlette de la MINUSMA, l'Équipe intégrée des Nations Unies pour l'appui électoral, qui englobe le programme d'appui aux élections du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), collaborera avec ses interlocuteurs nationaux et aidera les autorités électorales maliennes sur les plans technique et logistique et dans le domaine de la sécurité, notamment pour ce qui est de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans de soutien concernant la logistique et la sécurité. Dans le cadre de son programme d'appui aux élections, le PNUD fournira aux institutions maliennes chargées d'administrer les élections une assistance technique qui leur permettra de s'acquitter du mandat que leur assignent la législation nationale et la feuille de route pour la transition. L'équipe aidera également les autorités électorales à favoriser la continuité et le professionnalisme de l'administration compétente et elle appuiera, en prévision du nouveau cycle d'élections, la réforme du système et la relance des inscriptions sur les listes.

90. La Section des affaires électorales sera dirigée par un administrateur général chargé des affaires électorales (D-1), qui pilotera, sous la direction du Représentant spécial adjoint (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) l'Équipe intégrée des Nations Unies pour l'appui électoral et fournira aux hauts responsables de la Mission et à l'équipe de pays des Nations Unies des conseils sur toutes les questions électorales. Il s'agira notamment de fournir des mises à jour régulières sur toutes les questions électorales et de les relier aux questions plus générales que sont l'éducation civique, le respect du principe de responsabilité,

l'analyse des médias, les opérations sur le terrain et le sentiment général concernant l'indépendance et l'intégrité de toutes les autorités électorales. L'administrateur général chargé des affaires électorales sera secondé par 12 spécialistes des affaires électorales (4 P-4, 3 P-3 et 5 Volontaires des Nations Unies) et un fonctionnaire chargé de la logistique (administrateur recruté sur le plan national). Le PNUD continuera à affecter du personnel aux affaires électorales en fonction des besoins et des exigences du calendrier. L'équipe analysera collectivement les dynamiques et les mécanismes électoraux, en particulier en ce qui concerne les différends et les plaintes, et elle aidera les autorités du pays à renforcer leurs capacités, entre autres dans le domaine de l'informatique, et à planifier la logistique et le dispositif de sécurité, notamment à la faveur de contacts avec les autres composantes de la Mission. La Section sera appuyée par deux assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Composante 2 : stabilisation de la sécurité dans le nord du Mali

91. Comme prévu dans son mandat, la MINUSMA déploiera ses effectifs militaires et ses unités de police pour aider au rétablissement de la sécurité dans les principales agglomérations du nord du Mali, écarter les menaces et prendre activement des dispositions, le cas échéant, afin d'empêcher le retour d'éléments armés dans ces zones. Elle soutiendra aussi l'action menée aux niveaux national et international en vue de reconstituer l'appareil de sécurité malien, en particulier la police et la gendarmerie, en prêtant une assistance technique et en aidant au renforcement des capacités. Toutes ces interventions viseront à instaurer un environnement propice à la protection des civils, à la promotion des droits de l'homme, à l'acheminement de l'aide humanitaire et à l'aide au relèvement rapide, ce qui encouragera le retour spontané et durable des réfugiés et des personnes déplacées.

92. La Division des affaires civiles de la Mission appuiera les initiatives qui visent à renforcer le dialogue national sur la réconciliation politique et la stabilisation de la sécurité et facilitera à cet effet le rétablissement des autorités municipales et le règlement des conflits locaux, notamment dans le cadre d'initiatives locales de gouvernance dont l'objet sera de favoriser le rétablissement de l'autorité et d'améliorer la prestation des services sociaux. Des activités de médiation seront entreprises pour faciliter le dialogue intercommunautaire visant à régler les conflits locaux et à renforcer la cohésion sociale. Les activités de sensibilisation menées par la Mission à cet égard mettront l'accent sur la nécessité d'associer les groupes de la société civile et les représentants religieux au débat politique.

93. La Mission appuiera la démobilisation et les modalités de mise en œuvre de celle-ci par l'intermédiaire de la Commission technique mixte de sécurité. Durant l'exercice 2013/14, la MINUSMA et ses partenaires concourront au bon déroulement de la première phase de cantonnement des membres des groupes armés qui est en cours à Kidal et aideront les autorités de transition du Mali à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants. La Mission fournira aussi une assistance technique pour la réforme de l'appareil de sécurité et le renforcement du dialogue sur l'Accord préliminaire, et facilitera la coordination des activités menées en la matière par les autorités nationales et les partenaires internationaux, notamment l'Union européenne.

94. Les résultats obtenus jusqu'à présent sur le plan de la sécurité semblent encore fragiles et réversibles. Pour les consolider, il faut améliorer bien davantage les conditions de vie des populations touchées par le conflit et celles des ex-combattants. La Mission veillera donc à ce que les initiatives décrites plus haut soient exécutées de manière échelonnée en même temps que d'autres activités des Nations Unies, en particulier celles relatives aux droits de l'homme et au relèvement rapide.

95. La composante comprend le Bureau du commandant de la force, le Bureau du chef de la police, la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité et la Division des affaires civiles.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.1 Protection des agglomérations dans le nord du Mali et prévention du retour d'éléments armés en vue de la stabilisation de la situation et de l'élargissement de l'autorité de l'État

2.1.1 Rétablissement de la sécurité dans les sept agglomérations urbaines principales dans le nord du Mali

2.1.2 Prévention du retour des groupes armés illégaux et de la reprise d'actes de terrorisme et d'intimidation dirigés contre la population civile et des institutions municipales dans les sept agglomérations urbaines principales

2.1.3 Redéploiement des forces de défense et de sécurité maliennes dans les sept agglomérations urbaines principales et plus grande acceptation par la population locale du rôle joué par ces forces

Produits

- Élaboration et application d'un plan de déploiement dans 7 grandes agglomérations urbaines (Gao, Tombouctou, Kidal, Menaka, Tessalit, Dyabali et Douentza) et révision régulière de ce plan en vue d'adapter les opérations militaires de la Mission compte tenu des principales stratégies relatives à l'Accord préliminaire, des problèmes liés à la protection et des activités prévues en matière de relèvement rapide
 - Élaboration, application et examen régulier des procédures de limitation des dommages dans toutes les opérations militaires de la Mission, et mise en place de mécanismes de coordination à l'appui de la stratégie plus vaste de protection des civils, notamment avec les forces de défense et de sécurité maliennes
 - 11 315 patrouilles pédestres dans les 7 agglomérations urbaines principales (1 patrouille par compagnie par jour, 31 compagnies pour 365 jours) pour aider les forces de défense et de sécurité maliennes à stabiliser la situation dans les agglomérations et à protéger les civils
 - 24 patrouilles de longue distance et opérations de sécurité des bataillons de réserve pour prévenir le retour de groupes armés extrémistes (déploiement d'un effectif de la taille d'une compagnie 10 jours par mois par secteur)
 - 7 665 missions de protection de la force (protection de 21 installations de l'ONU par un effectif de la taille d'une section pendant 365 jours)
 - 104 patrouilles de vérification des routes effectuées par les équipes de neutralisation des explosifs et munitions de la Mission (2 compagnies comprenant quatre équipes chacune, pendant 52 semaines) pour appuyer le déploiement des unités d'infanterie et garantir la sécurité des couloirs de circulation
-

Facteurs externes : La Mission devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les unités de soutien essentielles et les contingents sont déployés progressivement et dans les temps par les pays qui les fournissent; b) la cessation des hostilités se maintient entre les Forces de sécurité nationales maliennes et les groupes armés non étatiques, y compris le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) et le Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA), et les dispositions arrêtées par la Commission technique mixte de sécurité sont appliquées; c) les activités de lutte contre le terrorisme des Forces de sécurité nationales maliennes et l'opération Serval réduisent peu à peu les moyens d'action des groupes extrémistes.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.2 Démobilisation des groupes armés comme convenu par les parties à l'Accord préliminaire et renforcement de la capacité du Gouvernement de diriger et de soutenir les programmes de réintégration

2.2.1 Enregistrement et cantonnement de tous les éléments armés devant être démobilisés conformément aux dispositions de l'Accord préliminaire

2.2.2 Élaboration, financement et exécution de projets de réinsertion d'au moins 1 000 ex-combattants et personnes associées destinés à favoriser un développement socioéconomique participatif, ainsi que de quatre initiatives de lutte contre la violence de proximité

Produits

- Assistance technique et soutien logistique pour la mise en place des 3 premiers sites de cantonnement des membres du MNLA et du HCUA, notamment d'un protocole pour le stockage des armes dans des conditions de sécurité et la fourniture d'installations de stockage
 - Conduite de 36 missions de vérification des sites de cantonnement (vérification de chaque cantonnement chaque mois, 3 cantonnements pendant 12 mois) et aide à l'installation de sites supplémentaires, le cas échéant
 - Fourniture de conseils et d'un appui techniques au Gouvernement malien et aux groupes armés signataires de l'Accord préliminaire en vue de la définition et de l'adoption des conditions à remplir et des procédures d'enregistrement
 - Mise en place d'une base de données dans le cadre des activités de cantonnement et de démobilisation, y compris le préenregistrement et le fichage d'environ 7 000 combattants du MNLA et du HCUA
 - Mise en place d'une base de données sur les armes et les munitions dans le cadre des activités de cantonnement et de démobilisation
 - Exécution et financement de projets en vue de la réinsertion locale d'un millier d'ex-combattants et de personnes associées, ainsi que de 4 initiatives de lutte contre la violence de proximité
 - Activités de sensibilisation et fourniture de conseils techniques aux institutions nationales et aux groupes de la société civile pour le règlement des problèmes relatifs à la démobilisation des enfants soldats et à l'égalité de traitement des femmes et des hommes dans les programmes, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)
-

Facteurs externes : La Mission devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) le Gouvernement malien, le MNLA et le HCUA s'en tiennent aux engagements qu'ils ont pris concernant les activités initiales de désarmement et de démobilisation; b) toutes les parties veillent à ce que les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration soient élaborées de manière que les interventions soient réalistes et emportent le soutien des ex-combattants et des populations touchées; c) des ressources suffisantes sont fournies par les partenaires internationaux et les donateurs pour assurer le maintien des activités et financer au besoin la démobilisation d'autres éléments armés.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.3 Renforcement de la capacité opérationnelle de la police malienne et des autres institutions de maintien de l'ordre dans le nord du Mali

2.3.1 Augmentation du nombre d'installations des institutions de maintien de l'ordre dans le nord

2.3.2 Adoption par le Ministère de la sécurité de plans de développement et de stratégies de formation visant à améliorer les capacités de la police et les règlements policiers

2.3.3 Renforcement de la confiance du public dans l'aptitude de la police malienne à garantir l'état de droit

Produits

- Fourniture de conseils techniques au Ministère de la sécurité en vue de l'élaboration de programmes de formation et d'une stratégie concernant la criminalité transnationale organisée, la coordination de l'action des donateurs, l'état de droit, la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et les enquêtes sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité
- Fourniture de services de secrétariat aux réunions de coordination trimestrielles organisées par le Gouvernement sur la reconstitution de l'appareil de sécurité, notamment dans le cadre de l'élaboration de documents d'information sur les questions de maintien de l'ordre
- Évaluation des besoins de la police malienne et des autres institutions de maintien de l'ordre en vue du rétablissement de l'autorité de l'État, s'agissant notamment des infrastructures, des éléments de logistique et des compétences nécessaires à l'exécution de leurs fonctions (1)
- Évaluation des capacités de la police et des effectifs de policiers déployés, et appui à la réalisation, en coopération avec des partenaires tels que le PNUD, d'une enquête locale sur l'idée que se fait le public de la police (1)
- Fourniture quotidienne de conseils et d'aide en matière de renforcement de capacités à la police malienne par des membres de la Police des Nations Unies affectés dans les régions de Gao, de Tombouctou, de Kidal et de Mopti ainsi qu'à Bamako, notamment aux deux écoles de police de Bamako
- Organisation de stages, destinés notamment aux formateurs, à l'intention de 3 000 membres des forces de sécurité maliennes sur les techniques de surveillance policière, la gestion des foules, la sécurité des élections, les enquêtes et le droit international des droits de l'homme, y compris les questions relatives à la problématique hommes-femmes et à la violence sexuelle liée aux conflits
- 210 000 heures-homme de patrouille conjointe des unités de police constituées des Nations Unies et de la police malienne (7 heures par patrouille x 10 membres des unités de police constituées par patrouille x 2 patrouilles par unité de police constituée x 6 unités de police constituées x 250 jours)
- 5 000 heures-homme d'appui opérationnel à la gestion des foules fournies par les unités de police constituées à la police malienne, y compris dans le cadre d'exercices d'entraînement communs
- 45 000 heures-homme de patrouille des unités de police constituées des Nations Unies (6 heures par patrouille x 5 hommes par patrouille x 6 unités de police constituées x 250 jours) dans les zones instables à l'appui de la police malienne

Facteurs externes : La Mission devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) le Gouvernement malien s'entend avec la MINUSMA sur les modalités d'exécution des activités d'appui, y compris l'assistance technique, le renforcement des capacités, le partage des locaux et le mentorat; b) la police malienne et les autres forces de maintien de l'ordre sont redéployées durablement dans le nord; c) des ressources suffisantes sont fournies par les partenaires internationaux et les donateurs pour aider à l'élargissement de l'autorité de l'État dans le nord.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.4 Progrès dans le rétablissement de l'autorité de l'État et dans la promotion des mécanismes de règlement des conflits locaux grâce à des activités de concertation et de médiation menées localement dans le nord

2.4.1 Retour des préfets et des sous-préfets dans les anciennes zones de conflit en vue du rétablissement de l'autorité de l'État

2.4.2 Participation des groupes de la société civile et des groupes de jeunes au dialogue intrarégional et national pour la réconciliation et aux forums de développement

2.4.3 Réduction des tensions dans le nord et des conflits communautaires concernant les terres, l'appartenance ethnique et le retour des populations, les ressources naturelles, les structures de pouvoir coutumières et locales

2.4.4 Lancement d'un mécanisme de dialogue ouvert et de réconciliation entre les communautés dans le nord visant à instaurer une meilleure compréhension par les unes et les autres des griefs respectifs et des origines des conflits

Produits

- Détermination, en collaboration avec les autorités locales et les partenaires, notamment l'équipe de pays des Nations Unies, des ressources et des initiatives de renforcement des capacités à prévoir pour améliorer la gouvernance locale dans 36 communes touchées par le conflit
- Mise en place avec le concours de 200 partenaires locaux d'activités de renforcement de la confiance et du dialogue entre l'administration civile, les femmes, les jeunes, la société civile et les représentants religieux en vue de leur faire accepter l'autorité de l'État et de les associer à des initiatives de stabilisation
- Fourniture de conseils aux autorités et aux notables locaux, et lancement d'activités de sensibilisation auprès d'eux, sur les mesures visant à faciliter la participation de la société civile, des femmes, des jeunes et des représentants religieux aux forums et mécanismes de réconciliation dans le nord
- Réalisation de 4 études des causes profondes des conflits et des motifs de tensions possibles entre les communautés, qui permettront de définir les mesures à prendre en matière de règlement des conflits pour garantir la protection des civils
- Élaboration avec les partenaires de 4 projets régionaux destinés à soutenir et à pérenniser les initiatives et les accords locaux visant à remédier aux causes profondes des conflits, et choix des projets à effet rapide à mettre en place en priorité en vue d'obtenir des retombées immédiates pour la paix

Facteurs externes : La Mission devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) le dialogue national engagé dans le prolongement de l'Accord préliminaire fait une place aux initiatives de médiation et de réconciliation locales dont l'importance est reconnue; b) les communautés locales ont suffisamment confiance dans le processus politique national et les activités de stabilisation de la sécurité pour participer de manière constructive au dialogue; c) les représentants locaux du Gouvernement et les notables locaux admettent que les représentants de la société civile ont un rôle à jouer dans les mécanismes de réconciliation et de stabilisation; d) les initiatives de relèvement rapide dégagent suffisamment de ressources pour renforcer durablement la croissance socioéconomique et la prestation de services sociaux.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.5 Renforcement de la capacité nationale de réformer le secteur de la sécurité

2.5.1 Adoption et application par le Gouvernement d'une politique et d'instruments de gouvernance et de contrôle adéquats pour que les institutions chargées de la sécurité se soumettent et rendent des comptes aux autorités politiques légitimes

Produits

- Fourniture de conseils techniques au Gouvernement en vue de l'adoption d'une conception commune de l'avenir du secteur de la sécurité
- Fourniture de conseils techniques en vue de la mise en place d'un programme de renforcement des capacités de contrôle parlementaire, en concertation avec le corps législatif malien, notamment par le renforcement des capacités des experts et conseillers parlementaires maliens
- Production d'une grille de coordination indiquant les domaines d'appui du système des Nations Unies, de l'Union africaine, de l'Union européenne, de la CEDEAO et des acteurs bilatéraux, les moyens financiers fournis par les uns et les autres et les calendriers d'exécution
- En collaboration avec le Service de la lutte antimines, fourniture d'une assistance technique à la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères en vue de faire respecter les traités internationaux relatifs au désarmement, dont la Convention sur les armes inhumaines de 1980
- Fourniture d'un appui au Service de la lutte antimines dans l'évaluation de 10 installations de stockage d'armes et de munitions en vue de repérer les menaces immédiates, et exécution de projets relatifs à la sécurité des armes et des munitions pour le compte des forces de défense et de sécurité maliennes

Facteurs externes : La Mission devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) le Gouvernement et les parties prenantes nationales poursuivent un dialogue constructif sur les mécanismes de contrôle et la structure et les effectifs futurs des forces de défense et de sécurité; b) les partenaires internationaux et les donateurs fournissent un appui cohérent à long terme à la mise en œuvre des politiques et des mesures de réforme adoptées.

Tableau 16

Ressources humaines : composante 2 (stabilisation de la sécurité dans le nord du Mali)

Catégorie de personnel									Total
I. Militaires									11 200
II. Police des Nations Unies									320
III. Effectifs des unités de police constituées									1 120
IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Bureau du commandant de la force	1	1	—	—	1	3	48	—	51
Bureau du chef de la police	—	2	7	1	1	11	47	—	58
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité	—	1	8	9	2	20	7	2	29

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Division des affaires civiles	–	1	6	13	1	21	41	5	67
Total partiel, personnel civil	1	5	21	23	5	55	143	7	205
Effectif total proposé (I-IV)	1	5	21	23	5	55	143	7	12 845

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau du commandant de la force

Tableau 17

Ressources humaines : Bureau du commandant de la force

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général	1	1	–	–	1	3	48	–	51
Effectif total proposé	1	1	–	–	1	3	48	–	51

^a Agents des services généraux.

96. Dans sa résolution [2100 \(2013\)](#), le Conseil de sécurité a décidé que la MINUSMA comprendrait jusqu'à 11 200 militaires, y compris des bataillons de réserve. La composante militaire est dirigée par le commandant de la force (Sous-Secrétaire général), qui relève directement du Représentant spécial. Le commandant de la force supervise les opérations militaires de la Mission conformément au mandat arrêté et aide le Représentant spécial en présidant la Commission technique mixte de sécurité créée en application de l'Accord préliminaire, qui constitue l'espace de dialogue entre les forces de défense et de sécurité maliennes et les chefs militaires du MNLA et du HCUA. Il sera secondé par un commandant adjoint (D-2) et un assistant administratif (agent du Service mobile), en plus du personnel détaché. Par ailleurs, 48 assistants multilingues (agents des services généraux recrutés sur le plan national) fournissent un appui dans les langues locales dans le cadre des échanges avec les populations locales afin de faciliter les opérations des contingents.

Bureau du chef de la police

Tableau 18

Ressources humaines : Bureau du chef de la police

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général	–	2	3	1	1	7	8	–	15
Bureau régionaux	–	–	4	–	–	4	39	–	43
Effectif total proposé	–	2	7	1	1	11	47	–	58

^a Agents des services généraux.

97. À l'appui du Représentant spécial, la composante police aide la police et les autres institutions de maintien de l'ordre maliennes à stabiliser les principales agglomérations et à rétablir et élargir l'autorité de l'État dans le nord du pays. Agissant en étroite coordination avec les autres partenaires bilatéraux, les donateurs et les organismes internationaux menant des activités dans ce domaine, elle se consacrera à la reconstitution de l'appareil de sécurité malien, en particulier la police et la gendarmerie, grâce à une aide technique, au renforcement des capacités et à des programmes de partage de locaux et de mentorat. Huit unités de police constituées seront chargées dans un premier temps d'aider à stabiliser les principales agglomérations dans le nord du Mali, et d'assurer la protection des civils par la dissuasion (patrouilles) et, dans les limites de leurs capacités, par tous moyens nécessaires, comme dispose le paragraphe 17 de la résolution 2100 (2013) du Conseil de sécurité.

98. Les 320 membres de la Police des Nations Unies qui font partie de la composante fourniront des conseils et un appui au Gouvernement, y compris la police et les autres institutions de maintien de l'ordre, dans le cadre de la définition des priorités et de la planification des activités visant à élargir l'autorité de l'État dans le nord, et coopéreront avec les autorités maliennes à l'élaboration de stratégies visant à assurer une surveillance policière efficace et à promouvoir l'état de droit. Comme le Gouvernement l'a demandé et comme il a été convenu avec la police et les autres institutions de maintien de l'ordre, la composante fournira une assistance technique et une aide en matière de renforcement des capacités, notamment dans le cadre des écoles de police à Bamako ainsi que dans les régions et sous-régions de Kidal, de Tombouctou, de Gao et de Mopti. Les activités menées par la composante en vue d'élargir l'autorité de l'État contribueront en même temps à la protection des civils car elles permettront d'améliorer la surveillance policière.

Quartier général de la Mission

99. Le chef de la police (D-2), qui sera responsable des activités de la composante, supervisera l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, programmes et stratégies permettant à la composante de s'acquitter de son mandat. Il sera secondé par un chef adjoint (D-1), qui coordonnera les activités de la composante en assurant l'application des stratégies et politiques adoptées et en supervisant les opérations de la Police des Nations Unies et les activités de réforme, de mise en valeur et de renforcement des capacités ainsi que leur planification.

100. Compte tenu des pratiques optimales relevées dans d'autres missions, les responsables de la composante police seront recrutés sur des postes de l'ONU pour garantir la continuité des opérations de la composante. Le chef des opérations (P-5) et le coordonnateur de la réforme et du développement de la police (P-5) superviseront et encadreront le personnel de police fourni par les pays, soit 320 membres pour la Police des Nations Unies et 1 120 membres pour les unités de police constituées. Le chef des opérations sera chargé des opérations de la Police des Nations Unies et de la fourniture d'un appui opérationnel 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, en coordination avec les autres composantes de la Mission, y compris le Centre d'opérations conjoint et la Cellule d'analyse conjointe de la Mission. Le coordonnateur de la réforme et du développement de la police sera chargé de la formulation des stratégies, plans et programmes de la Police des Nations Unies en matière d'assistance technique, de renforcement des capacités, de partage de locaux, de mentorat et de formation. Le chef des opérations adjoint (P-4) coordonnera toutes les activités et opérations des huit unités de police constituées de la Mission. Un assistant spécial (P-3) veillera au bon fonctionnement du bureau du chef de la police et se tiendra en relation avec tous les responsables de la police et des autres composantes de la Mission. Un assistant administratif (agent du Service mobile), six assistants multilingues (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) appuieront le quartier général de la Mission et les membres de la Police des Nations Unies affectés aux deux écoles de police à Bamako.

Bureaux régionaux

101. Il y aura dans chacune des régions de Gao, de Tombouctou, de Kidal et de Mopti un commandant régional (P-4), qui conseillera les gouverneurs et autres hauts responsables de la sécurité du Gouvernement sur l'élargissement de l'autorité de l'État, l'accent étant mis sur la remise sur pied de la police et des services de maintien de l'ordre, et qui encadrera les directeurs régionaux de la police et de la gendarmerie. Les commandants régionaux superviseront aussi les activités d'assistance technique, de renforcement des capacités, de partage de locaux et de mentorat et l'exécution des autres programmes de la Police des Nations Unies aux niveaux régional et sous-régional, en coordination avec les autres composantes de la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier le PNUD. En tout, 39 assistants multilingues (agents des services généraux recrutés sur le plan national), dont 12 à Gao, 12 à Tombouctou, 7 à Kidal et 8 à Mopti, fourniront un appui dans les langues locales dans le cadre des échanges avec les populations afin de faciliter le travail de la composante police.

Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité

Tableau 19

Ressources humaines : Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/ SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile				
Quartier général	–	1	6	4	1	12	3	1	16
Bureaux régionaux	–	–	2	5	1	8	4	1	13
Effectif total proposé	–	1	8	9	2	20	7	2	29

^a Administrateurs et agents des services généraux.

102. En vertu de l'Accord préliminaire, la MINUSMA a un rôle important à jouer dans plusieurs domaines; elle est notamment chargée, conformément à l'article 11, d'appuyer et de superviser le cantonnement des éléments du MNLA et du HCUA. Dans le cadre de la Commission technique mixte de sécurité, le MNLA, le HCUA et les Forces de défense et de sécurité maliennes sont convenus d'établir trois sites de cantonnement dans la région de Kidal, d'autres sites pouvant également être mis sur pied dans le nord du pays. La MINUSMA appuiera l'aménagement de ces sites et offrira une aide à la vie quotidienne à court terme.

103. L'équipe de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) s'acquittera des tâches suivantes : a) appuyer le processus de cantonnement et fournir une assistance technique en vue du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des combattants du MNLA et du HCUA; b) offrir un appui et des avis techniques sur la gestion des combattants capturés ou en cours de démobilisation; et c) fournir des conseils techniques sur l'aide à la réinsertion afin d'assurer des moyens de subsistance durables aux ex-combattants et aux jeunes risquant d'être réenrôlés par des bandes criminelles ou des groupes extrémistes, en ciblant les zones de retour des ex-combattants et en tenant compte des besoins particuliers des femmes et des enfants démobilisés.

104. L'équipe chargée de la réforme du secteur de la sécurité contribuera à l'exécution du mandat de la Mission en fournissant au Gouvernement un appui et des conseils stratégiques et techniques visant : a) à reconstruire le secteur de la sécurité malien, dans les limites de ses capacités et en étroite coordination avec les acteurs intéressés; et b) à appuyer la coordination des activités menées par la communauté internationale au Mali dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité.

Quartier général de la Mission

105. L'Administrateur général chargé des questions liées à la réforme du secteur de la sécurité (D-1) dirigera et orientera les travaux de l'équipe de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de l'équipe chargée de la réforme du secteur de la sécurité, et rendra compte au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire). Il collaborera

avec le Gouvernement et ses partenaires, dans le cadre du mandat de la Mission et des activités qu'elle mène en rapport avec le processus de cantonnement et la réforme du secteur de la sécurité, conformément à l'Accord préliminaire. Il apportera un appui de haut niveau aux activités de bons offices menées au niveau infranational par la Mission, nouera des partenariats avec des acteurs nationaux et internationaux et fournira des conseils sur des questions prioritaires aux responsables de la Mission. Il veillera également à établir une coordination étroite avec les autres composantes concernées de la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies.

106. L'équipe de DDR sera dirigée par un spécialiste hors classe (P-5), qui conduira la mise en œuvre du programme de DDR. Affecté au quartier général, celui-ci sera épaulé par six spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (2 P-4, 2 P-3, 1 agent du Service mobile et 1 AN) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national). L'équipe du quartier général recevra l'appui des équipes des bureaux régionaux de Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti.

107. L'équipe chargée de la réforme du secteur de la sécurité sera dirigée par un spécialiste hors classe (P-5), qui conduira la mise en œuvre des projets relatifs à la réforme du secteur de la sécurité. Elle sera constituée de cinq spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité (2 P-4, 2 P-3 et 1 AN) et d'un assistant administratif (Volontaire des Nations Unies).

Bureaux extérieurs

108. Le bureau régional de Gao comprendra quatre spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (1 P-4, 1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 VNU). Celui de Tombouctou comptera deux spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (1 P-3 et 1 AN). Celui de Kidal comprendra cinq spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 agent du Service mobile et 2 AN). Celui de Mopti comptera deux spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (1 P-3 et 1 AN).

Division des affaires civiles

Tableau 20

Ressources humaines : Division des affaires civiles

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a			Total
	SGA/ SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile	Total partiel	Volontaires des Nations Unies		
Quartier général	–	1	2	5	1	9	5	1	15
Bureaux régionaux	–	–	4	8	–	12	36	4	52
Effectif total proposé	–	1	6	13	1	21	41	5	67

^a Administrateurs et agents des services généraux.

109. Alors que les composantes politique et électorale de la Mission s'emploieront essentiellement, au niveau national, à mener des activités de sensibilisation et à

fournir des conseils techniques à l'appui du mandat, la Division des affaires civiles appuiera les efforts déployés à l'échelon local et les approches participatives favorisant la concertation politique et la cohésion sociale. Les activités de la Division s'articuleront autour de trois grands domaines touchant au développement politique et social, à savoir : a) gouvernance locale, aide au rétablissement de l'autorité de l'État et renforcement des services sociaux au niveau local, en concertation avec l'équipe de pays des Nations Unies; b) maintien de contacts avec les collectivités, appui aux organisations de la société civile comprenant des jeunes et des femmes et renforcement de la confiance, notamment grâce à des activités de sensibilisation; et c) dialogue intercommunautaire, cohésion sociale et règlement des conflits.

Quartier général de la Mission

110. L'Administrateur général chargé des questions liées aux affaires civiles (D-1) dirigera et orientera les travaux de la Division des affaires civiles, et rendra compte au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques). Il sera chargé : a) de collaborer avec le Gouvernement sur les questions relatives au règlement des conflits et à la consolidation de la paix qui relèvent du mandat de la Mission; b) de fournir, à l'échelon infranational, un appui de haut niveau aux activités de bons offices menées par la Mission; c) de nouer des partenariats avec les acteurs nationaux et internationaux; et d) de donner aux responsables de la Mission des conseils sur les questions prioritaires relatives aux affaires civiles. Il veillera également à établir une coordination étroite avec les autres composantes concernées de la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies.

111. L'Administrateur général sera secondé par un spécialiste hors classe des affaires civiles (P-5), qui assurera la gestion des affaires courantes de la Division, mettra à disposition ses connaissances des questions de fond et assurera la direction technique des activités des équipes des bureaux extérieurs chargées des affaires civiles. Il sera en outre épaulé par quatre équipes établies au quartier général, qui seront chargées de mobiliser un appui technique, de rassembler les analyses communiquées par les bureaux extérieurs et de veiller à ce que les agents travaillant sur le terrain soient tenus informés de l'évolution de la situation dans leurs domaines d'activité respectifs. Plus précisément, en ce qui concerne le renforcement de la confiance au sein de la société civile, un spécialiste des affaires civiles (P-4) assisté par un spécialiste adjoint des affaires civiles (P-2) et un spécialiste des affaires civiles (administrateur recruté sur le plan national) fournira un appui aux équipes des bureaux extérieurs. S'agissant de l'atténuation des conflits et de la promotion du dialogue intercommunautaire, un spécialiste des affaires civiles (P-3) épaulé par un spécialiste adjoint des affaires civiles (P-2) et un spécialiste des affaires civiles (administrateur recruté sur le plan national) apportera son appui aux équipes des bureaux extérieurs. Pour les activités relatives à la gouvernance locale, un spécialiste adjoint des affaires civiles (P-2) secondé par un spécialiste des affaires civiles (administrateur recruté sur le plan national) fournira un appui aux équipes des bureaux extérieurs. Une équipe de suivi et d'analyse composée d'un spécialiste adjoint des affaires civiles (P-2) et d'un spécialiste des affaires civiles (Volontaire des Nations Unies) sera chargée de rassembler, d'analyser et de diffuser l'information dans l'ensemble de la Division et au sein de la Mission. La Division comprendra également deux assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 G) et un chauffeur (agent des services généraux).

Bureaux régionaux

112. Le personnel de la Division des affaires civiles sera essentiellement affecté aux quatre bureaux extérieurs de la Mission, où il offrira son concours aux autorités et aux collectivités locales dans les domaines prioritaires susvisés. Dans chacun des bureaux, le chef de l'équipe chargée des affaires civiles fera rapport au Chef du bureau sur les activités opérationnelles quotidiennes et rendra également compte à l'équipe chargée des affaires civiles basée au quartier général de la Mission.

113. L'équipe chargée des affaires civiles du bureau de Gao et celle du bureau de Tombouctou auront chacune à leur tête un spécialiste hors classe des affaires civiles (P-5), qui assumera les fonctions de chef d'équipe pour la région et supervisera la mise en œuvre des activités relatives aux affaires civiles. Chaque chef d'équipe sera secondé par trois spécialistes des affaires civiles (1 P-3, 1 AN et 1 VNU), un spécialiste adjoint de la gouvernance et de l'administration publique (P-2), six assistants d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national) chargés d'assurer la liaison avec la population locale, un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un assistant bilingue (agent des services généraux recruté sur le plan national). Chacune des équipes de Kidal et de Mopti sera dirigée par un spécialiste des affaires civiles (P-4) qui assumera les fonctions de chef d'équipe pour la région et supervisera la mise en œuvre des activités relatives aux affaires civiles. Chaque chef d'équipe sera secondé par trois spécialistes des affaires civiles (1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 VNU), un spécialiste adjoint de la gouvernance et de l'administration publique (P-2), six assistants d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national) chargés d'assurer la liaison avec la population locale, un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un assistant bilingue (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Composante 3 : protection des civils, droits de l'homme et justice

114. La Mission appuiera les autorités maliennes en prenant des mesures visant à protéger les civils qui se trouvent sous la menace imminente de violences physiques dans le nord du Mali. La stratégie de protection des civils mettra à profit les capacités pluridimensionnelles de la Mission. Il s'agira de repérer les personnes les plus exposées aux violences physiques, de prendre des mesures pour prévenir ou réprimer ces violences et de renforcer les moyens dont disposent les autorités locales pour prévenir les menaces de violence physique à l'égard des civils ou y faire face. La Mission s'emploiera à améliorer l'aptitude des acteurs étatiques et non étatiques du pays à assurer la protection des droits de l'homme et à traduire en justice les auteurs de violations, en favorisant la responsabilisation par l'intermédiaire des mécanismes internationaux et nationaux promouvant la réconciliation et la justice, en suivant les violations des droits de l'homme ou du droit humanitaire, notamment les violences sexuelles liées aux conflits, en les signalant et en enquêtant à leur sujet. Une attention particulière sera accordée aux groupes vulnérables, tels que les femmes et les enfants (notamment en ce qui concerne les violences sexuelles liées aux conflits) et d'autres groupes minoritaires, ainsi que les réfugiés et les déplacés retournant dans leurs foyers. La Mission prendra également des mesures pour mettre en place des mécanismes visant à réduire les risques auxquels sont exposés les civils et les biens de caractère civil (écoles, par exemple), en faisant appel aux compétences de l'équipe de pays des Nations Unies et en coordonnant son action avec les acteurs humanitaires. Elle

s'attachera aussi à assurer la complémentarité des activités de la présence intégrée des Nations Unies et de l'action plus globale de l'équipe de pays chargée de l'action humanitaire, notamment dans le cadre du groupe pour la protection.

115. La composante 3 intégrera les activités du Groupe de la protection des civils, du Groupe de la protection de l'enfance, du Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes et de la Division des droits de l'homme.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3.1 Renforcement des capacités des autorités maliennes en matière de protection des civils touchés par le conflit armé et de répression des violences sexuelles et sexistes et des violations graves des droits de l'enfant liées au conflit	3.1.1 Réduction du nombre de victimes civiles et de violations des droits de l'homme dans les zones de conflit 3.1.2 Augmentation du nombre d'auteurs de violences sexuelles traduits en justice 3.1.3 Respect par toutes les parties au conflit de l'engagement qu'elles ont pris de protéger les enfants touchés par les conflits armés, conformément aux résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009)

Produits

- Élaboration d'analyses sur les risques auxquels les civils sont exposés dans les régions les plus peuplées du nord du Mali, qui contribuent à l'élaboration des plans opérationnels de la Mission et appuient l'action humanitaire dans son ensemble, notamment les activités du groupe pour la protection
- Réunions avec les autorités nationales et les quatre parties énumérées par le Secrétaire général dans son rapport de 2012 sur la violence sexuelle liée aux conflits afin de les informer de leur inscription sur la liste et de les faire participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action visant à mettre fin aux violences sexuelles liées aux conflits
- Fourniture aux institutions maliennes chargées de la sécurité d'un appui et de conseils techniques pour la conception et la mise en place de groupes spécialement chargés de traiter des questions relatives à la protection des femmes
- Poursuite, en collaboration avec l'UNICEF, des activités de sensibilisation et de promotion en faveur de la démobilisation, de la réadaptation et de la réinsertion des enfants détenus, des enfants soldats et des enfants associés à des forces et groupes armés dans les situations de conflit
- Fourniture d'avis techniques au mécanisme mis en place au sein du Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille pour assurer le suivi des enfants soldats démobilisés
- Production et diffusion d'une étude sur les femmes maliennes et leur statut, afin d'enrichir les stratégies mises en œuvre par la Mission pour assurer la transversalisation de la problématique hommes-femmes et répondre aux préoccupations des femmes

Facteurs externes : La Mission devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) toutes les parties menant activement des opérations militaires prennent des mesures énergiques en vue de respecter les dispositions du droit international relatives à la protection des civils; b) le Gouvernement a la volonté et la capacité d'enquêter sur les cas de violence sexuelle liée aux conflits, ces enquêtes étant indispensables pour faire avancer la cause des droits de l'homme; c) la dépolitisation du signalement des violations graves des droits de l'enfant et la fourniture d'informations dignes de foi à cet égard bénéficient d'un ferme appui politique; et d) les hauts responsables politiques appuient sans relâche la prise en compte des questions liées aux femmes et à l'égalité des sexes dans le cadre des consultations nationales.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3.2 Renforcement du respect et de la protection des droits de l'homme au Mali	3.2.1 Diminution du nombre de violations des droits de l'homme commises par les autorités maliennes et accroissement de l'efficacité des mécanismes de responsabilisation en cas de violation 3.2.2 Renforcement du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire par les acteurs non étatiques 3.2.3 Traitement des questions liées à l'impunité en cas de violation grave des droits de l'homme et à la justice transitionnelle dans le cadre de consultations nationales 3.2.4 Renforcement de l'indépendance et du pluralisme de la Commission nationale des droits de l'homme conformément aux normes énoncées dans les Principes de Paris concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme

Produits

- Missions hebdomadaires de suivi et d'enquête sur les violations des droits de l'homme et les violations du droit international humanitaire, notamment celles commises contre des femmes et des enfants, dans quatre régions du nord du Mali
- Établissement de rapports assortis de recommandations sur la situation des droits de l'homme et leur protection, et activités de sensibilisation correspondantes, notamment en ce qui concerne la violence sexuelle liée aux conflits, par l'intermédiaire des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, et contribution aux rapports sur les violations graves des droits de l'enfant élaborés par l'UNICEF dans le cadre du mécanisme de surveillance et de communication de l'information. Publication d'un rapport public sur l'évolution de la situation des droits de l'homme, d'un rapport thématique assorti de recommandations à l'intention des parties prenantes et portant sur la répression des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et les questions liées à la protection, et d'au moins une étude des tendances en matière de violence sexuelle produite dans le cadre des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information
- Fourniture d'un appui et d'avis techniques, notamment par le biais de formations, aux forces de sécurité et au personnel judiciaire pour la conduite d'enquêtes et de poursuites contre les auteurs présumés de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire, et mise en œuvre de la politique de diligence voulue de l'ONU en matière de droits de l'homme
- Fourniture d'un appui technique aux composantes de la société civile pour les aider à mener des discussions de groupe et à mettre au point un rapport rassemblant et présentant les revendications légitimes, les préoccupations et les aspirations des Maliens sur les questions liées à la réconciliation et à la justice transitionnelle dans le cadre de mécanismes de concertation nationale, et appui aux campagnes de sensibilisation à ces questions par l'intermédiaire du Comité de suivi et d'évaluation
- Facilitation de discussions hebdomadaires avec les chefs des groupes armés dans les zones instables, en particulier à Kidal, en vue de régler des questions essentielles liées aux droits de l'homme

- Fourniture d'un appui et de conseils techniques aux autorités nationales et aux responsables locaux pour la mise en place de mécanismes d'alerte et d'intervention rapides destinés à protéger les civils
- Fourniture d'un appui et de conseils techniques à la Commission nationale des droits de l'homme en vue de l'adoption d'une série de mesures visant à renforcer ses capacités et à garantir son indépendance, de façon qu'elle obtienne une meilleure note lors du processus d'accréditation du Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme

Facteurs externes : La Mission devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) toutes les parties au conflit ont la volonté politique de traiter et régler les questions relatives aux droits de l'homme et de mettre en place des mécanismes de justice transitionnelle efficaces; b) un climat de sécurité permettant aux Maliens de signaler les violations des droits de l'homme sans craindre d'intimidation ou de représailles est mis en place; c) les efforts de médiation et de réconciliation déployés à l'échelon national et local permettent d'éviter les tensions et les violences intercommunautaires dans le nord du Mali; et d) la croissance économique améliore les conditions de vie et la situation sociale et économique, ce qui entraîne une diminution de la violence et une réduction des inégalités et de la discrimination au sein de la population malienne.

Tableau 21
Ressources humaines : composante 3 (protection des civils, droits de l'homme et justice)

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel		
Groupe de la protection des civils	–	–	1	1	–	2	–	4
Groupe de la protection de l'enfance	–	–	1	1	–	2	2	5
Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes	–	–	1	1	–	2	3	7
Division des droits de l'homme	–	1	9	17	1	28	27	73
Effectif total proposé	–	1	12	20	1	34	32	89

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Groupe de la protection des civils

Tableau 22
Ressources humaines : Groupe de la protection des civils

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel		
Quartier général	–	–	1	1	–	2	–	4
Effectif total proposé	–	–	1	1	–	2	–	4

116. Le Groupe de la protection des civils facilitera et coordonnera les activités des composantes de la Mission en vue de mettre au point une stratégie commune de protection des civils, en prenant des mesures visant à prévenir et réprimer la violence physique et à améliorer les capacités des autorités dans ce domaine.

117. Le Conseiller principal pour la protection des civils (P-5), qui relèvera directement du Représentant spécial, coordonnera l'action menée par la MINUSMA en matière de protection des civils, notamment en codirigeant, avec la Section des droits de l'homme, le groupe de travail sur la protection de la Mission. Cet organe consultatif fournira des services consultatifs aux responsables de la Mission et concourra à la mise au point et à la coordination d'une stratégie de protection des civils. Le Conseiller principal pour la protection des civils travaillera en étroite coopération avec le Spécialiste hors classe des droits de l'homme et le Conseiller du commandant de la Force pour la réduction de la violence (consultant) pour mettre au point des solutions propres à réduire au minimum le préjudice causé aux civils au cours des opérations militaires de la Mission. Il sera épaulé par trois spécialistes de la protection, à savoir : un administrateur (P-3), qui appuiera la réalisation d'une analyse intégrée de la protection des civils à l'échelle de la Mission et la prise en compte des préoccupations en matière de protection des civils dans les mécanismes de planification opérationnelle et d'intervention en cas de crise de la Mission; et deux Volontaires des Nations Unies, qui aideront à élaborer des supports de formation propres à la Mission à l'intention des composantes militaire, civile et de police, le cas échéant en collaboration avec des partenaires extérieurs.

Groupe de la protection de l'enfance

Tableau 23

Ressources humaines : Groupe de la protection de l'enfance

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général	–	–	1	1	–	2	2	1	5
Effectif total proposé	–	–	1	1	–	2	2	1	5

^a Administrateurs.

118. Le Groupe de la protection de l'enfance est chargé d'appuyer la mise en place d'un mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants visées dans les résolutions 1612 (2005), 1882 (2009), 1998 (2011) et 2068 (2012) sur les enfants et les conflits armés. Il s'emploiera principalement à mettre un terme au recrutement et à l'emploi d'enfants par les groupes armés et entamera, avec l'ensemble des parties au conflit, une concertation sur l'élaboration de plans d'action visant à faire cesser l'utilisation d'enfants soldats. Il aidera également la Mission à s'acquitter de son obligation de suivre et signaler les violences sexuelles commises contre les enfants, en travaillant en étroite coordination avec les autres composantes œuvrant dans le domaine de la protection des civils. Le Groupe veillera à ce qu'il soit tenu compte de la protection de l'enfance dans l'ensemble des travaux de la Mission et s'attachera à coordonner

ses activités de promotion avec le Gouvernement et les autres acteurs du domaine de la protection de l'enfance, notamment l'UNICEF, pour veiller à ce que les intérêts des enfants et des jeunes soient pris en compte dans les débats plus larges sur le développement politique et social.

119. Le Groupe de la protection de l'enfance sera dirigé par un spécialiste hors classe de la protection de l'enfance (P-5), qui assurera la coordination d'ensemble des questions relatives à la protection de l'enfance au sein de la Mission et formulera des orientations et des avis, et qui relèvera du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques). Le Spécialiste hors classe de la protection de l'enfance sera secondé par un spécialiste de la protection de l'enfance (P-3), qui sera chargé de suivre les questions relatives aux enfants dans les conflits armés, de rendre compte à ce sujet et de fournir des conseils, une formation et un appui technique aux composantes de la Mission. Trois spécialistes de la protection de l'enfance (2 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies) aideront à administrer la base de données consacrée au suivi des violations graves commises contre des enfants et à la communication de l'information y afférente, pilotée par l'UNICEF, à organiser des activités de formation et à assurer la coordination avec les partenaires, tant au quartier général de la Mission que dans les bureaux extérieurs.

Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes

Tableau 24

Ressources humaines : Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général	–	–	1	1	–	2	3	2	7
Effectif total proposé	–	–	1	1	–	2	3	2	7

^a Administrateurs et agents des services généraux.

120. Le Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes mènera des activités de mobilisation et fournira des conseils techniques à la MINUSMA et à ses partenaires en vue de promouvoir la participation des femmes aux décisions et de sensibiliser au rôle des femmes dans la promotion de la paix et de la sécurité, comme indiqué dans la résolution 1325 (2000). Il s'emploiera, en coopération avec les autres composantes de la Mission, et notamment avec le Bureau du Conseiller pour la protection des femmes (au sein de la Division des droits de l'homme), le Groupe de la protection de l'enfance et la Division des droits de l'homme, à sensibiliser à la violence sexuelle et sexiste sous toutes ses formes, et fournira un appui fonctionnel et technique et une formation à toutes les composantes de la Mission en vue de renforcer leur capacité interne de tenir systématiquement compte des différences entre les sexes. En outre, le Groupe mènera des activités de communication à l'appui des initiatives locales lancées par des femmes, en étroite coopération et en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, tout particulièrement ONU-Femmes.

121. Le Groupe sera dirigé par un spécialiste hors classe de la problématique hommes-femmes (P-5), qui relèvera directement du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques). Le Spécialiste hors classe sera chargé : a) d'assurer la direction stratégique, de définir les grandes orientations et de s'occuper de la coordination d'ensemble des activités du Groupe; b) de formuler des conseils techniques à l'intention des responsables de la Mission en ce qui concerne l'établissement, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie de la MINUSMA relative à la problématique hommes-femmes; c) de collaborer et de coordonner son action avec l'équipe de pays des Nations Unies sur les questions liées à la problématique hommes-femmes; et d) d'entretenir des contacts avec ses partenaires nationaux, notamment les organisations de la société civile, pour promouvoir la participation des femmes aux décisions politiques et à la direction des affaires publiques. Un spécialiste de la problématique hommes-femmes (P-3) aidera le Spécialiste hors classe à offrir un appui technique à la promotion de la participation des femmes aux décisions politiques et à la direction des affaires publiques, et élaborera et donnera une formation interne sur la problématique hommes-femmes à l'intention des composantes militaire, civile et de police de la Mission. Il assumera également les fonctions de communication de l'information qui incombent au Groupe. Quatre responsables de la problématique hommes-femmes (2 administrateurs recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies) appuieront les activités de mobilisation et de formation, tant au quartier général de la Mission que dans les bureaux extérieurs, et fourniront des contributions propres à enrichir l'information communiquée. Un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) appuiera les travaux du Groupe.

Division des droits de l'homme

Tableau 25

Ressources humaines : Division des droits de l'homme

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a			Total
	SGA/SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel	Volontaires des Nations Unies		
Quartier général	–	1	5	9	1	16	11	6	33
Bureaux régionaux	–	–	4	8	–	12	16	12	40
Effectif total proposé	–	1	9	17	1	28	27	18	73

^a Administrateurs et agents des services généraux.

122. La Division des droits de l'homme aidera le Gouvernement malien à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et à prévenir les violations et à y remédier. À cette occasion, elle aidera les autorités maliennes à promouvoir et à défendre les droits de l'homme. Dans le cadre de ce mandat, elle s'emploiera plus particulièrement à suivre les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire, à mener des enquêtes et à amener les responsables à répondre de leurs actes, et se consacrera aux questions de protection; à l'administration de la justice, y compris la justice transitionnelle; et aux partenariats avec la société civile et les institutions nationales.

123. La Division des droits de l'homme mènera des activités de suivi et des investigations sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, y compris pour appuyer la mise en œuvre du mécanisme de surveillance et de communication de l'information et des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information. Elle publiera régulièrement des rapports internes et publics sur la situation des droits de l'homme ayant plus particulièrement pour thème la protection des civils. Elle participera activement aux activités de la Mission liées à la protection des civils et codirigera le groupe de travail de la Mission sur la protection. La Division se rendra dans des centres de détention et en contrôlera le fonctionnement et accordera une attention particulière aux questions de détention arbitraire et de détention des groupes vulnérables et aux personnes détenues pour des raisons liées au conflit. Se fondant sur ses activités de contrôle et d'investigation, elle fournira conseils, assistance et appui aux autorités maliennes, y compris aux forces armées, à la police, à la gendarmerie et à l'appareil judiciaire dans le cadre d'activités de renforcement des capacités, effectuera des enquêtes efficaces sur les violations des droits de l'homme et veillera à ce que les auteurs répondent de leurs actes. Par le biais de mécanismes adaptés, elle collaborera avec les groupes armés sur les questions relatives aux droits de l'homme et au droit international humanitaire. Elle interviendra dans le cadre des structures de la Mission appuyant la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de la fourniture d'appui par l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes.

Quartier général de la Mission

124. La Division des droits de l'homme sera dirigée par un administrateur général chargé des droits de l'homme (D-1), qui supervisera l'exécution globale du mandat de la Mission concernant les droits de l'homme, et les activités de la Division au quartier général de Bamako et dans les bureaux régionaux. L'Administrateur général sera en contact avec les hauts responsables de l'administration malienne pour porter les violations avérées et potentielles des droits de l'homme à la connaissance des autorités et aider celles-ci à élaborer les stratégies voulues pour intervenir comme il se doit. Il représentera le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme au Mali et sera assisté par un spécialiste des droits de l'homme (P-3) pour tout ce qui concerne les aspects techniques des activités courantes, un assistant administratif (agent du Service mobile) et un assistant Droits de l'homme (agent des services généraux recruté sur le plan national), qui seront chargés de classer et d'archiver les informations sensibles, de coordonner l'appui administratif et logistique aux activités de suivi, et de s'acquitter d'autres tâches dans le cadre de l'appui aux programmes. La Division comptera également un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

125. Le spécialiste des droits de l'homme (hors classe) (P-5), qui assumera également la fonction de chef adjoint, fera en sorte que l'information sur la situation des droits de l'homme soit rapidement disponible pour aider à la prise de décisions et à la définition de stratégies et d'orientations, élaborera des procédures et des règles favorisant une coopération efficace avec les autres composantes de la Mission et veillera à ce que les activités de la composante droits de l'homme soient conformes aux directives pertinentes de l'ONU. Il examinera les besoins administratifs et organisationnels de la composante et donnera des conseils aux fins de l'utilisation la plus rationnelle des ressources. Il assurera la supervision des

bureaux régionaux et la coordination de leurs travaux avec les autres composantes de la Mission, et aidera l'Administrateur général à superviser les activités du Groupe des investigations, de la documentation et de l'établissement des rapports, du Groupe du renforcement des capacités et de la coopération technique et du Groupe de la justice transitionnelle.

126. Le Groupe des investigations, de la documentation et de l'établissement des rapports sera au centre des activités de suivi et d'établissement de rapports relatives aux droits de l'homme de la Mission; il sera dirigé par un spécialiste des droits de l'homme (P-4), qui conseillera le chef adjoint sur la coordination des activités des bureaux régionaux et sur les missions de suivi et d'investigation. Le titulaire veillera à ce que l'information sur la situation des droits de l'homme dans la zone de la Mission recueillie lors des activités de suivi soit disponible dans les meilleurs délais. Il coordonnera, au besoin, les mesures prises pour assurer la protection des civils et collaborera avec d'autres acteurs des Nations Unies pour qu'ils prennent en compte les droits de l'homme dans leurs opérations. Il sera également chargé d'élaborer et d'évaluer les initiatives visant à renforcer les interventions en cas de violations des droits de l'homme. Il aura sous son autorité une équipe mobile d'investigation composée de quatre spécialistes des droits de l'homme (2 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies) qui mènera des enquêtes, maintiendra des contacts étroits avec les autorités locales et fournira un appui aux équipes régionales chargées de vérifier les violations qui leur sont signalées en vue de les saisir dans la base de données sur les droits de l'homme de la Mission. Il supervisera également les activités d'établissement de rapports et de collecte de données sur les violations menées par le Groupe, y compris la gestion de la base de données sur les droits de l'homme du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le contrôle de la qualité et l'analyse de toutes les données recueillies (y compris celles figurant dans la base générale de données sur les droits de l'homme de la Mission) en vue de l'établissement des rapports; établira les rapports publics de la Mission et contribuera aux rapports des organes directeurs et du Secrétaire général; supervisera les opérations d'évaluation des risques; et dirigera l'élaboration d'un cadre stratégique pour l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de la fourniture d'appui par l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Les activités d'établissement de rapports et de collecte de données bénéficieront de l'appui de sept spécialistes des droits de l'homme (2 P-3, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies).

127. Le Groupe du renforcement des capacités et de la coopération technique sera dirigé par un spécialiste des droits de l'homme (P-4), qui aura pour mission d'élaborer un programme d'éducation et de formation aux droits de l'homme destiné aux forces de sécurité et de maintien de l'ordre, aux représentants de la société civile ou des autorités nationales tels que les juges et les fonctionnaires des ministères, et aux enseignants. Le Groupe organisera et facilitera l'organisation de formations ciblées et assurera la liaison avec les autres acteurs internationaux participant aux activités de renforcement des capacités pour obtenir les meilleurs résultats possibles. Il mettra également en œuvre ou appuiera des programmes éducatifs et des campagnes de sensibilisation consacrés aux droits de l'homme, et veillera à ce que les droits de l'homme soient pris en considération dans toutes les activités de la Mission, en dispensant une formation adaptée aux autres composantes. Le spécialiste des droits de l'homme supervisera l'exécution et la

gestion des projets de coopération technique et assurera la coordination des stratégies de renforcement des capacités, de manière à ce que les réformes visant à renforcer la législation et l'état de droit soient conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, et que l'État malien puisse honorer les obligations que lui impose le droit international humanitaire. En outre, il aidera les autorités nationales à mener leurs activités liées à l'application et au suivi des recommandations formulées par les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, et coordonnera les programmes de formation aux droits de l'homme. Il sera épaulé par quatre spécialistes des droits de l'homme (1 P-3, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies) et un assistant Droits de l'homme (agent des services généraux recruté sur le plan national).

128. Le Groupe de la justice transitionnelle sera dirigé par un spécialiste des droits de l'homme (P-4), épaulé par trois spécialistes des droits de l'homme (2 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national). Il sera chargé de renforcer les capacités des pouvoirs publics et de la société civile dans le domaine de la justice transitionnelle et travaillera en étroite collaboration avec d'autres composantes de la Mission, notamment la Division des affaires civiles, ainsi que des acteurs de la société civile sur des questions relatives à la justice transitionnelle.

129. Au sein de la Division des droits de l'homme, la Mission disposera d'un bureau du Conseiller pour la protection des femmes chargé de suivre et d'analyser les cas de violence sexuelle liée au conflit, y compris les viols en période de conflit et après un conflit, et d'en rendre compte conformément aux dispositions des résolutions [1888 \(2009\)](#), [1889 \(2009\)](#), [1960 \(2010\)](#) et [2100 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité. Les informations que la Division des droits de l'homme obtiendra grâce aux arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information permettront à la Mission d'élaborer des campagnes de sensibilisation, de renforcer les activités de prévention et les programmes d'aide aux victimes, et de participer à l'élaboration de stratégies globales de lutte contre la violence sexuelle liée au conflit. La mise en œuvre de ces arrangements comprendra la collecte systématique en temps opportun d'informations exactes, fiables et objectives sur les cas de violence sexuelle liée au conflit. Elle contribuera à renforcer les synergies avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF, ONU-Femmes, le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/ sida (ONUSIDA), pour assurer la complémentarité avec les services que les organisations humanitaires fournissent aux victimes de la violence sexuelle liée au conflit. Dans la mesure où les informations recueillies se rapportent généralement à des événements concernant des femmes et des enfants, le Bureau du Conseiller pour la protection des femmes travaillera en étroite collaboration avec d'autres composantes de la Division des droits de l'homme, à savoir le Groupe de la protection de l'enfance et le Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes.

130. Le Conseiller principal pour la protection des femmes (P-5), qui relèvera de l'autorité de l'administrateur général chargé des droits de l'homme, s'assurera que les principales lacunes et préoccupations concernant la violence sexuelle liée au conflit sont portées à l'attention des hauts responsables de la Mission. En consultation avec l'Administrateur général et le spécialiste hors classe de la problématique hommes-femmes, il fournira des indications et des conseils

techniques à la Mission, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux partenaires nationaux. Il sera chargé d'assurer la coordination générale des activités relatives à la violence sexuelle liée au conflit, y compris d'élaborer et de renforcer les partenariats avec des initiatives nationales et internationales. Il sera chargé également d'élaborer et d'appliquer une stratégie nationale de sensibilisation concernant la violence sexuelle liée au conflit, en consultation avec l'équipe de pays des Nations Unies; de veiller à la création et au fonctionnement du groupe de travail sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information; et d'établir les rapports de l'Organisation sur les mesures prises contre la violence sexuelle, en application des résolutions du Conseil de sécurité et des politiques de l'Organisation en la matière.

131. Le Conseiller principal sera assisté par trois spécialistes de la protection de la femme, dont l'un (P-3) l'aidera à coordonner les activités et à assurer la liaison avec les autres composantes de la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies; l'aidera à coordonner l'élaboration de supports de formation et de sensibilisation; présentera des exposés et donnera des conseils sur le mandat de la Mission en ce qui concerne la violence sexuelle liée au conflit; veillera à ce qu'il existe un système sécurisé de gestion de l'information pour les affaires de violence sexuelle liée au conflit; et contribuera à la définition des procédures standard à suivre pour recueillir l'information relative à la violence sexuelle liée au conflit, à l'intention de la cellule d'analyse conjointe et du centre d'opérations civilo-militaires de la Mission. Un autre spécialiste de la protection de la femme (Volontaire des Nations Unies) sera chargé de coordonner l'établissement des rapports internes et d'analyser les données relatives au groupe de travail sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information. Le troisième spécialiste (administrateur recruté sur le plan national) appuiera la mise en œuvre des activités de formation et de sensibilisation et facilitera la prise en compte des particularités nationales et culturelles dans les supports de formation. Le Bureau bénéficiera des services d'un assistant Droits de l'homme (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureaux régionaux

132. Des spécialistes des droits de l'homme seront déployés dans les quatre bureaux régionaux (Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti). Les équipes seront chargées de mener des activités de contrôle et de renforcement des capacités aux plans régionaux et sous-régionaux, de vérifier les cas signalés de violation des droits de l'homme et d'en rendre compte et, au besoin, d'assurer la liaison avec les autorités et de contribuer à l'organisation de formations. Dans chaque bureau régional, l'équipe sera placée sous la direction d'un spécialiste des droits de l'homme (P-4), qui supervisera l'ensemble des activités, y compris les activités de contrôle, et la formation des responsables locaux et des représentants de la société civile et des institutions judiciaires, et plus particulièrement de la police, du personnel des établissements pénitentiaires et des tribunaux, concernant les normes relatives aux droits de l'homme et au droit international humanitaire. Il sera assisté dans chaque bureau par huit spécialistes des droits de l'homme (2 P-3, 3 administrateurs recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies) et un assistant Droits de l'homme (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Composante 4 : relèvement rapide dans le nord du Mali

133. Dans le cadre des activités de relèvement rapide, la Mission mettra en place des synergies pour favoriser le dialogue au niveau local et le rétablissement de l'appareil étatique grâce à des interventions socioéconomiques soigneusement ciblées qui favorisent l'emploi et le rétablissement des services de base. Le Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide aura également pour rôle de stimuler et de promouvoir la formulation de politiques fondées sur la connaissance des faits et la réalisation d'évaluations des vulnérabilités destinées à appuyer des projets de développement portant sur les déséquilibres sociaux fondamentaux et les mécanismes qui ont alimenté le conflit. Il favorisera également le recours aux projets à effet rapide de la Mission pour fournir une aide immédiate et concrète aux communautés les plus touchées par le conflit. En étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire, il élaborera une stratégie de relèvement rapide, définira les priorités et mobilisera les ressources nécessaires à la réalisation des opérations prévues par la stratégie. La liberté de mouvement, la remise en état des terres touchées par le conflit et la mise en œuvre des mesures de relèvement rapide se feront progressivement pour réduire les risques posés par les restes d'explosifs de guerre et les mines terrestres. La Mission travaillera également avec le Gouvernement malien et les partenaires internationaux à l'élaboration de programmes de renforcement de l'état de droit dans le cadre de l'appui que les Nations Unies apportent au rétablissement de l'autorité de l'État comme le prévoit la résolution 2100 (2013) du Conseil de sécurité, pour accompagner l'exécution du plan de relèvement durable du Gouvernement, intitulé Cadre conjoint d'appui à la transition pour 2013-2014. Dans les secteurs judiciaire et pénitentiaire, la Mission s'emploiera à fournir des conseils techniques pour promouvoir la mise en place d'institutions judiciaires efficaces, indépendantes et crédibles, et accroître l'accès aux services judiciaires dans le nord du Mali.

134. La composante 4 englobe les activités du Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide et de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

4.1 Aide au développement et aide humanitaire dans le nord du Mali procurant des avantages immédiats en vue de favoriser les efforts de consolidation de la paix et un développement socioéconomique viable et équitable à plus long terme

4.1.1 Élaboration d'un programme de relèvement rapide mené par les Nations Unies et mobilisation de ressources financières pour assurer un appui à long terme aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, aux communautés d'accueil, aux réfugiés et aux populations vulnérables dans les zones touchées par le conflit

4.1.2 Définition des besoins immédiats avec l'exécution de projets modestes répondant à des besoins d'aide humanitaire et de développement social

4.1.3 Renforcement des capacités des gouvernements de mobiliser des ressources et de bien coordonner l'aide apportée par les donateurs pour assurer le suivi des engagements pris lors des conférences de Bruxelles et Bamako pour le financement du programme national de développement

Produits

- Élaboration par les Nations Unies d'un plan de travail hiérarchisé portant sur les principaux besoins d'aide humanitaire et de relèvement rapide de 36 communes touchées par le conflit pour répondre aux besoins essentiels de quelques 900 000 bénéficiaires (services de santé, alimentation en eau, éducation, agriculture, alimentation en électricité afin de faciliter le développement socioéconomique)
- Élaboration par l'équipe de pays des Nations Unies d'une politique fondée sur l'analyse et la connaissance des faits en vue de dégager les causes profondes du conflit et d'aider le Gouvernement et les partenaires internationaux à élaborer des programmes de secours et de relèvement socioéconomique pour renforcer la prestation de services et stimuler la croissance économique dans le nord du Mali
- Campagnes de sensibilisation visant à faire en sorte que les partenaires de l'aide humanitaire et du développement financent et hâtent l'exécution de programmes d'assistance aux populations les plus vulnérables, dont environ 1,75 million de déplacés, et d'assistance spécifique pour les rapatriés, les femmes, les jeunes et les minorités
- Projets à effet rapide destinés aux communautés et aux groupes vulnérables touchés par le conflit visant à appuyer le processus de consolidation de la paix et de réconciliation par le rétablissement de services de base et la stimulation de la croissance économique afin de mettre immédiatement à profit les bénéfices de la paix
- Conseils stratégiques et missions de bons offices auprès des autorités maliennes et des principales parties prenantes visant à appuyer l'exécution du plan du Gouvernement pour le relèvement durable du Mali 2013-2014 et les engagements pris par les donateurs aux conférences de Bruxelles et Bamako
- Recensement des zones contaminées prioritaires dans les 36 communes touchées, exécution de 120 projets de neutralisation d'explosifs et de munitions et formation aux risques posés par les explosifs pour 60 000 personnes des communes touchées, assurés par le Service de la lutte antimines des Nations Unies et les partenaires de la lutte antimines

Facteurs externes : La Mission devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les parties prenantes respectent leurs engagements de financement des activités de secours d'urgence et de relèvement rapide; b) aucune catastrophe naturelle ne vient perturber les besoins immédiats et priorités actuelles; c) les partenaires de l'aide humanitaire et du développement ont accès aux populations vulnérables; et d) les conditions de sécurité permettent le retour librement consenti des déplacés

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

4.2 Progrès dans la mise en place d'un appareil judiciaire indépendant et rétablissement des institutions judiciaires et pénitentiaires dans le nord du Mali

4.2.1 Augmentation du nombre de tribunaux opérationnels et perçus comme légitimes, justes et efficaces par la population dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal et dans les trois localités de la commune de Mopti touchées par la crise de 2012

4.2.2 Augmentation du nombre de prisons opérationnelles satisfaisant aux normes internationales relatives au traitement des détenus dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal et dans les trois localités de la commune de Mopti touchées par la crise de 2012

Produits

- Fourniture d'une assistance technique et de conseils au Gouvernement pour : a) la mise en œuvre de la nouvelle charte judiciaire et la conception de stratégies visant à rendre la justice plus accessible aux populations; et b) la définition de priorités et l'élaboration d'une planification stratégique pour l'implantation d'institutions judiciaires et pénitentiaires dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal et dans les trois localités de la commune de Mopti touchées par la crise de 2012

- Mobilisation d'une assistance technique, financière et matérielle fournie par les partenaires internationaux pour aider le Gouvernement à : a) déployer temporairement de petites délégations judiciaires à Gao et à Tombouctou; b) assurer la formation de quelque 300 fonctionnaires de l'appareil judiciaire; c) construire une prison de haute sécurité, un centre de réhabilitation pour délinquantes juvéniles et un centre de réhabilitation pour délinquants juvéniles dans le nord du pays; et d) fournir des conseils techniques et une assistance au Gouvernement en vue de désengorger la prison centrale de Bamako
- Organisation de 12 visites trimestrielles communes d'inspection des prisons aux niveaux national et régional (Gao, Tombouctou et Mopti) et 5 visites communes de prison axées sur la protection des jeunes et des femmes

Facteurs externes : La Mission devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) le Gouvernement demeure résolu à établir des institutions judiciaires et pénitentiaires indépendantes, responsables et transparentes dans le nord du Mali; b) le Gouvernement s'approprie la maîtrise nationale du renforcement des capacités, à court terme comme à long terme, et bénéficie de conseils techniques cohérents de la part des partenaires internationaux; et c) les donateurs internationaux et les institutions financières respectent leurs engagements de financement du secteur de la justice

Tableau 26
Ressources humaines : composante 4 (relèvement rapide au nord du Mali)

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide	–	1	10	1	2	14	15	3	32
Section des affaires judiciaires et pénitentiaires	–	1	7	7	1	16	12	8	36
Effectif total proposé	–	2	17	8	3	30	27	11	68

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide

Tableau 27
Ressources humaines : Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général	–	1	6	1	2	10	7	3	20
Bureaux régionaux	–	–	4	–	–	4	8	–	12
Effectif total proposé	–	1	10	1	2	14	15	3	32

^a Administrateurs et agents des services généraux.

135. Le Bureau de la stabilisation et du relèvement aidera le Gouvernement, les populations locales et l'équipe de pays des Nations Unies à exécuter efficacement les programmes de relèvement rapide et de stabilisation, tout en concourant à l'élaboration de programmes de développement à plus long terme qui mettent à profit les retombées immédiates de ces programmes. Placé sous l'autorité du Représentant spécial adjoint, le Bureau s'occupera d'activités de développement et de coordination des donateurs ainsi que de projets à effet rapide et de la gestion des projets financés au moyen du fonds d'affectation spéciale. Il assurera une coordination efficace avec l'équipe de pays des Nations Unies, maintiendra des rapports étroits avec les partenaires nationaux et internationaux, et veillera à ce que les programmes prioritaires aient des objectifs précis et soient correctement gérés en accordant une attention particulière aux efforts de relèvement rapide propices à la consolidation de la paix. Il aura pour ce faire la capacité de contrôler et d'évaluer l'impact des programmes des Nations Unies sur le terrain, qui lui permettra d'ajuster et d'étendre la portée des initiatives couronnées de succès de sorte que les retombées socioéconomiques aient un effet notable et soient équitablement réparties parmi les populations bénéficiaires. Il travaillera en étroite collaboration avec les chefs des bureaux régionaux ainsi que les composantes affaires civiles, droits de l'homme, désarmement, démobilisation et réintégration et affaires judiciaires et pénitentiaires de la Mission, tant au plan national qu'au plan régional, pour développer des synergies entre les différents domaines d'intervention de la Mission.

Quartier général de la Mission

136. L'administrateur général chargé des questions de stabilisation et de relèvement (D-1) sera responsable du Bureau intégré et dirigera une équipe intégrée de fonctionnaires, financée par la Mission et le PNUD/le Bureau de coordination des opérations de développement de l'ONU et répartie entre le quartier général de la Mission à Bamako et les bureaux régionaux. L'administrateur général rendra compte au Représentant spécial adjoint et supervisera les travaux du Groupe de la stabilisation et du relèvement et du Groupe du suivi et de l'évaluation. Ces deux groupes travailleront ensemble et seront chargés : a) de coordonner l'élaboration, par la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies, de stratégies de relèvement rapide et des cadres d'exécution des programmes correspondants, y compris l'élaboration du prochain plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, d'assurer la coordination des donateurs et de mener les activités de sensibilisation; b) de superviser l'élaboration des projets à effet rapide de la Mission; et c) de veiller à ce que les efforts déployés par les Nations Unies cadrent avec le plan du Gouvernement pour le relèvement durable (2013-2014). Le Bureau bénéficiera de l'appui d'un assistant administratif (agent du Service mobile) rémunéré par le PNUD/le Bureau de coordination des opérations de développement de l'ONU, et d'un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

137. Le Chef (P-5) du Groupe de la stabilisation et du relèvement sera assisté par un responsable de programme (Relèvement) (P-4), un coordonnateur (P-4) et un responsable du fonds d'affectation spéciale (P-4) qui gérera le fonds et les projets à effet rapide. Il supervisera la conception des interventions du programme de stabilisation et de relèvement rapide des Nations Unies et la mobilisation des ressources nécessaires.

138. Le responsable de programme assistera le Chef du Bureau et travaillera en étroite coopération avec les différentes composantes de la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies et les acteurs de l'assistance humanitaire en vue d'élaborer un ensemble cohérent d'initiatives de relèvement rapide qui réponde à la grande diversité des problèmes socioéconomiques rencontrés dans les différents secteurs de la prestation de services. Il sera épaulé par un responsable de programme (administrateur recruté sur le plan national) et deux assistants administratifs (1 agent du service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

139. Le coordonnateur sera chargé de mobiliser des ressources pour financer la stratégie de relèvement rapide et d'encourager les bonnes pratiques des donateurs pour appuyer l'exécution du plan de relèvement durable du Gouvernement. Il mènera notamment des initiatives de sensibilisation et d'appui pour aider le Gouvernement et les donateurs à respecter les engagements pris lors de la conférence des donateurs tenue à Bruxelles le 15 mai 2013. Il sera assisté par un coordonnateur (P-3) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté au plan national), et par deux coordonnateurs (1 P-2 et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) financés par le PNUD/le Bureau de coordination des opérations de développement de l'ONU.

140. Le responsable du fonds d'affectation spéciale sera chargé d'appuyer l'élaboration et l'exécution, par les différentes composantes de la Mission, des projets à effet rapide et des projets financés au moyen du fonds. Il veillera à l'établissement et à la diffusion des directives et procédures relatives aux projets au sein de la Mission, et appuiera le Comité d'examen chargé d'approuver les projets à effet rapide et les projets financés au moyen du fonds d'affectation spéciale. Il sera assisté par deux responsables de programme (1 Volontaire des Nations Unies et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) et un assistant administratif (agent du Service mobile).

141. Le Groupe du suivi et de l'évaluation sera dirigé par un responsable de programme (hors classe) (P-5) qui travaillera en étroite coordination avec le Chef du Bureau de la stabilisation et du relèvement pour suivre et évaluer les retombées des activités menées au titre du programme de relèvement rapide des Nations Unies, y compris en procédant à des évaluations des risques de gestion axées sur les programmes et les partenaires de réalisation. Il fournira aux responsables de programmes des recommandations fondées sur la connaissance des faits sur les mesures à prendre pour ajuster les activités des programmes. Il sera assisté par deux spécialistes des incidences économiques (1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies), deux spécialistes du suivi et de l'évaluation (1 P-4 et 1 Volontaire des Nations Unies) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté au plan national).

Bureaux régionaux

142. Un responsable de programme (Relèvement) (P-4) représentera le Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide dans chacun des quatre bureaux régionaux. Il sera chargé d'appuyer la conception d'initiatives de relèvement rapide, dont des projets à effet rapide, dans les bureaux régionaux de la Mission en étroite coordination avec les populations locales et l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi que l'établissement de rapports sur l'exécution, le contrôle et l'évaluation de l'ensemble du programme de relèvement rapide. Il sera épaulé dans chaque bureau régional par un responsable de programme (Relèvement) (administrateur recruté au

plan national) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté au plan national).

Section des affaires judiciaires et pénitentiaires

Tableau 28

Ressources humaines : Section des affaires judiciaires et pénitentiaires

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général	–	1	3	1	1	6	4	1	11
Bureaux régionaux	–	–	4	6	–	10	8	7	25
Effectif total proposé	–	1	7	7	1	16	12	8	36

^a Administrateurs et agents des services généraux.

143. En partenariat et en complémentarité avec le PNUD et d'autres partenaires des Nations Unies et partenaires internationaux, la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires offrira au Gouvernement et aux institutions judiciaires et pénitentiaires un appui et des conseils techniques destinés à les aider a) à définir les priorités et s'occuper de la planification stratégique uniques, en vue de la mise en place d'un système judiciaire indépendant, que la population puisse considérer comme légitime, juste et efficace, b) à mettre au point des stratégies permettant de garantir la présence de personnel judiciaire et pénitentiaire dans le nord du Mali, c) à améliorer l'accès à la justice et la fourniture de services judiciaires dans le nord du pays, et d) à faciliter l'appui des partenaires nationaux et internationaux au renforcement des capacités du personnel pénitentiaire et à aider, à la demande du Gouvernement, à mettre en œuvre la charte de la réforme du système judiciaire.

Quartier général de la Mission

144. L'Administrateur général chargé des questions liées à l'état de droit (D-1), qui relèvera directement du Représentant spécial adjoint, supervisera, dirigera et orientera les travaux de la Section. Il sera chargé d'établir et d'entretenir des relations avec tout un éventail de hauts responsables gouvernementaux et de représentants des institutions judiciaires, du corps diplomatique, de la communauté des donateurs et de la société civile; de procéder en permanence à des analyses de qualité sur les questions relatives à l'état de droit au Mali et, le cas échéant, dans la région du Sahel, et communiquer l'information correspondante aux responsables de la Mission; d'aider l'équipe de direction de la Mission à définir une position commune et intégrée au sein de la communauté internationale afin de garantir une approche cohérente, à l'échelle internationale, en matière d'état de droit au Mali. À cet égard, l'Administrateur général facilitera la coordination à l'échelle du secteur avec les partenaires financiers et techniques au Mali, en application du mandat de la Mission. Il sera assisté par un spécialiste des affaires judiciaires (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant administratif (agent du service mobile). La Section bénéficiera également des services d'un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

145. Un spécialiste principal des affaires judiciaires (P-5) conduira la mise en œuvre des programmes relevant des domaines judiciaires et pénitentiaires, sous la direction de l'Administrateur général chargé questions liées à l'état de droit. Il sera épaulé par 2 spécialistes des affaires judiciaires (1 P-4 et 1 Volontaire des Nations Unies), 2 spécialistes des questions pénitentiaires (1 P-4 et 1 administrateur recruté sur le plan national), 1 spécialiste de l'état de droit (rapports) (P-3), et 1 assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureaux régionaux

146. La Section des affaires judiciaires et pénitentiaires sera appuyée par des équipes spécialisées dans les bureaux régionaux de Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou. L'équipe de Gao sera composée de trois spécialistes des affaires judiciaires (1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies), de un spécialiste adjoint des affaires judiciaires (P-2) et de trois spécialistes des questions pénitentiaires (1 P-4, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies). L'équipe de Tombouctou sera composée de deux spécialistes des affaires judiciaires (1 P-3 et 1 Volontaire des Nations Unies), de un spécialiste adjoint des affaires judiciaires (P-2) et de quatre spécialistes des questions pénitentiaires (1 P-4, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies). L'équipe de Kidal sera composée de 3 spécialistes des affaires judiciaires (1 P-4, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies), d'un spécialiste adjoint des questions pénitentiaires (P-2) et d'un spécialiste des questions pénitentiaires (administrateur recruté sur le plan national). Enfin, celle de Mopti comptera trois spécialistes des affaires judiciaires (1 P-4, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies) et trois spécialistes des questions pénitentiaires (1 P-3, un administrateur recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies).

Composante 5 : appui

147. La composante appui de la Mission fournira des services efficaces et efficients sur les plans logistique, administratif et technique pour aider la MINUSMA à s'acquitter de son mandat en exécutant les produits correspondants. Ces services comprendront l'administration du personnel, la construction et l'entretien de locaux à usage de bureaux et de logements, les technologies de l'information et des communications, les transports aériens, maritimes et terrestres, les soins médicaux, la gestion des biens, les services assurés dans les camps, les opérations d'approvisionnement et de réapprovisionnement, les services de sécurité et la fourniture d'un appui au contingent de l'ancienne Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine pour compenser son déficit de capacités, par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine.

148. L'équipe de direction de la composante appui de la Mission, qui sera basée à Bamako, donnera des orientations stratégiques et des conseils sur les politiques, et assurera la liaison avec le Gouvernement, le Siège de l'ONU et les autres missions de maintien de la paix. Les effectifs seront déployés de façon à assurer toutes les fonctions essentielles sur le terrain en étant aussi proches que possible des clients, afin de réduire les temps de réaction, de parvenir à un bon rapport coût-efficacité et de réaliser des économies d'échelle aux différentes étapes de la prestation des services.

149. Le concept d'appui à la MINUSMA s'inspirera des principes de la stratégie globale d'appui aux missions, notamment : la réduction au minimum de l'ampleur du déploiement; la multifonctionnalité; la mise en valeur des compétences particulières des agents en tenue de la Mission, en particulier pour ce qui est des services de sécurité et d'appui logistique; et l'exploitation des capacités existantes des missions voisines. La prestation de services sera facilitée à Abidjan par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, qui s'acquittera de fonctions d'administration dans les domaines des ressources humaines, des finances et des achats.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
5.1 Appui efficace et rationnel à la Mission dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité	5.1.1 Installation d'un quartier général intégré et de locaux à usage de bureaux et de logements dans 5 sites (Bamako, Gao, Tombouctou, Mopti et Kidal) pour la première phase du déploiement 5.1.2 Recrutement et déploiement de 90 % des effectifs civils prévus au 30 juin 2014 (soit 888 personnes sur 987)

Produits

Personnel militaire, civil et de police

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif constitué au maximum de 11 200 militaires, de 320 policiers des Nations Unies et de 1 120 membres d'unités de police constituées
- Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome destiné aux militaires et aux policiers
- Approvisionnement en rations alimentaires, en rations de combat et en eau, conformément aux normes établies, pour un effectif maximum de 12 320 militaires et membres d'unités de police constituées. L'approvisionnement en rations alimentaires se fait vers 36 sites de déploiement
- Exécution d'un programme de déontologie et discipline (formation, prévention, suivi et mesures disciplinaires) à l'intention de l'ensemble du personnel civil, militaire et de police
- Administration d'un effectif qui pourra atteindre 1 598 civils, dont 672 agents recrutés sur le plan international, 781 agents recrutés sur le plan national et 145 Volontaires des Nations Unies

Installations et infrastructures

- Entretien et remise en état, dans les 5 sites (Bamako, Tombouctou, Gao, Kidal et Mopti), de 8 locaux destinés au personnel militaire ou aux membres des unités de police constituées, de 5 locaux de la Police des Nations Unies et de 12 locaux destinés au personnel civil
- Construction de 2 états-majors de secteur et d'une base logistique à Bamako, de 2 entrepôts à Gao et Tombouctou, de 2 ateliers d'entretien et de réparation des véhicules, et de 6 camps préfabriqués à Tombouctou, Gao, Kidal et Tessalit
- Mise en place d'un programme intégré de gestion des déchets dans chacun des sites, à commencer par Bamako, Tombouctou, Gao et Kidal
- Mise en place de services d'assainissement dans tous les locaux, et notamment traitement des eaux usées avant évacuation, et collecte et élimination des déchets, y compris les déchets dangereux, dans le respect de l'environnement

- Exploitation et entretien du matériel appartenant aux Nations Unies et aux contingents, dont 7 stations de traitement de l'eau, 2 puits, 14 stations de traitement des eaux usées, 5 installations de purification de l'eau et 178 groupes électrogènes dans 12 sites
- Exploitation et entretien de 6 points de stockage pour 3,3 millions de litres de carburants et lubrifiants pour groupes électrogènes
- Entretien et rénovation de 200 kilomètres de routes et de 3 ponts
- Construction, entretien et remise en état de 6 installations aéroportuaires dans 6 sites
- Entretien de 7 installations aéroportuaires et de 45 héliports dans 38 sites
- Construction de 3 hangars pour hélicoptère et de 3 camps de transit
- Construction de 3 entrepôts pour carburants et lubrifiants pour groupes électrogènes
- Réduction au minimum de la dépendance vis-à-vis des maigres ressources en eau du nord du Mali

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 811 véhicules appartenant à l'ONU, dont 67 véhicules blindés, dans 7 ateliers répartis dans 7 sites
- Fourniture de 13,3 millions de litres de carburants et lubrifiants pour les transports terrestres
- Exploitation d'une navette quotidienne, 7 jours sur 7, pour le transport de 200 membres du personnel par jour en moyenne, de leur lieu de résidence à la zone de la Mission

Transports aériens

- Exploitation et entretien d'une flotte maximale de 11 avions (dont 6 à vocation militaire) et 16 hélicoptères (dont 15 à vocation militaire) dans 6 sites
- Fourniture de 7,4 millions de litres de carburants et lubrifiants pour les opérations aériennes

Transports maritimes

- Fourniture de 850 litres de carburants et lubrifiants ainsi que d'octane pour le transport maritime, pour un navire de servitude, 2 navires à grande vitesse, 4 embarcations gonflables à coque rigide, 1 grue hydraulique mobile et 2 navires jumeaux

Communications

- Installation, mise en service et entretien d'un réseau satellite permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données, composé d'une station centrale située à Bamako et de 15 microterminaux VSAT répartis dans toute la zone de la Mission
- Installation, mise en service et entretien de 25 centraux téléphoniques, 40 liaisons hertziennes et 12 stations de réception par satellite supplémentaires pour Internet
- Assistance technique pour 500 émetteurs-récepteurs HF et 27 répéteurs VHF ainsi que pour les bases, unités mobiles et unités portatives associées
- Fourniture de services de vidéoconférence dans tous les locaux du quartier général et des bureaux régionaux de la Mission
- Exploitation de 120 téléphones mobiles par satellite et assistance correspondante
- Exploitation d'un système radio à ressources partagées à la MINUSMA, qui permettra de sécuriser les communications vocales du personnel de la Mission, et assistance correspondante

Informatique

- Fourniture d'une assistance technique à un maximum de 1 500 utilisateurs de dispositifs informatiques
- Mise en place et entretien de 20 réseaux locaux (avec et sans fil) faisant partie intégrante du réseau à longue distance de la Mission
- Installation et entretien de 25 serveurs, 200 imprimantes et 50 expéditeurs numériques dans 50 sites
- Mise en place d'une infrastructure informatique dans 50 sites au maximum et services d'assistance correspondants

Services médicaux

- Exploitation et entretien d'un dispensaire de niveau I dans un site (Bamako), et définition et mise en place d'arrangements contractuels avec un hôpital civil de niveau II dans un site (Bamako), pour la fourniture de services médicaux à l'ensemble du personnel de la Mission, aux fonctionnaires d'autres organismes des Nations Unies et à la population civile locale en cas d'urgence
- Suivi de 10 dispensaires de niveau I et de 3 hôpitaux de niveau II appartenant à des pays fournisseurs de contingents
- Entretien du dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne de l'ensemble des sites des Nations Unies, notamment vers des hôpitaux de niveaux III et IV dans 5 sites
- Exploitation et entretien de centres de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Mise en œuvre d'un programme de sensibilisation au VIH, reposant notamment sur l'éducation par les pairs, à l'intention de tout le personnel de la Mission

Sécurité

- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans toute la zone de la Mission, y compris le contrôle de l'accès aux locaux et le contrôle des personnes, la tenue à jour quotidienne des dossiers du personnel et l'évaluation des risques de sécurité en tant que de besoin
- Protection rapprochée, 24 heures sur 24, des responsables de la Mission et des personnalités en visite
- Évaluation de la sécurité dans toute la zone de la Mission, et notamment dans 930 logements
- Organisation de 242 séances d'information sur les questions de sécurité et les plans d'urgence pour tout le personnel de la Mission
- Formation initiale en matière de sécurité et de lutte contre les incendies (avec exercices d'évacuation) à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la Mission

Facteurs externes

- Les conditions de sécurité seront telles que les déplacements de personnel et le déploiement des ressources opérationnelles ne seront pas interrompus.
 - Les prestataires, sous-traitants et fournisseurs livreront les biens et exécuteront les services conformément aux marchés conclus.
-

Tableau 29
Ressources humaines : composante appui

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Division de l'appui à la Mission									
Bureau du Directeur de l'appui à la Mission	–	1	4	2	3	10	4	1	15
Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission ^b	–	1	14	31	79	125	143	28	296
Services d'appui intégrés	–	1	18	37	140	196	226	39	461
Total partiel, Division de l'appui à la Mission	–	3	36	70	222	331	373	68	772
Section de la sécurité et de la sûreté	–	–	2	9	102	113	129	–	242
Effectif total proposé	–	3	38	79	324	444	502	68	1 014

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Le total comprend 2 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) soumis à recrutement international (1 P-3 et 1 agent du Service mobile).

Division de l'appui à la Mission

Bureau du Directeur de l'appui à la Mission

Tableau 30
Ressources humaines : Bureau du Directeur de l'appui à la mission

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Équipe de collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la Mission	–	1	2	1	2	6	1	–	7
Groupe de la sécurité aérienne	–	–	1	1	1	3	1	–	4
Groupe de l'environnement	–	–	1	–	–	1	2	1	4
Effectif total proposé	–	1	4	2	3	10	4	1	15

^a Administrateurs et agents des services généraux.

150. Le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission fournit un appui administratif, logistique et technique aux contingents, au personnel de la police civile et au personnel des bureaux organiques de la MINUSMA, facilitant ainsi la mise en œuvre du mandat de la Mission. Le niveau de responsabilité du poste de directeur de l'appui à la mission exige de nommer un titulaire de rang D-2, titulaire qui sera secondé par un directeur adjoint de l'appui à la mission. Le Groupe de la sécurité

aérienne et le Groupe de l'environnement relèvent directement du Directeur de l'appui à la Mission.

Équipe de collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la Mission

Tableau 31

Ressources humaines : Équipe de collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la Mission

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général	–	1	2	1	2	6	1	–	7
Effectif total proposé	–	1	2	1	2	6	1	–	7

^a Agents des services généraux.

151. Le Directeur de l'appui à la Mission (D-2) sera secondé par un fonctionnaire d'administration hors classe (P-5), qui sera chargé de gérer son équipe de collaborateurs directs. Ce fonctionnaire jouera le rôle d'interlocuteur lors des audits de la Mission, pour toutes les questions relevant du Bureau des services de contrôle interne, ainsi que pour les questions déontologiques et disciplinaires, et assurera la liaison avec le Bureau du Chef de cabinet. L'équipe de collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la Mission comprendra également un attaché d'administration (P-4), qui donnera des directives stratégiques et des orientations concernant les politiques et la mise en œuvre aux équipes de soutien administratif, et dirigera ou coordonnera l'élaboration des stratégies, des procédures administratives, des normes de performance et des projets de la Mission. Elle comptera aussi deux attachés d'administration (1 P-3 et 1 agent du Service mobile) et deux assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

Groupe de la sécurité aérienne

Tableau 32

Ressources humaines : Groupe de la sécurité aérienne

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général	–	–	1	1	1	3	1	–	4
Effectif total proposé	–	–	1	1	1	3	1	–	4

^a Agents des services généraux.

152. Le Groupe de la sécurité aérienne aidera le Directeur de l'appui à la Mission et l'équipe de direction de la Mission à mettre en place et à gérer le programme de sécurité aérienne de la Mission, conformément au Manuel de sécurité aérienne du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux

missions, l'objectif étant de réduire les risques liés aux opérations aériennes à un niveau acceptable, en vue d'éviter les accidents et incidents de sécurité lors de ces opérations.

153. Le Groupe assurera les fonctions essentielles suivantes : a) évaluation des risques dans les principales installations aéroportuaires de Bamako, Mopti, Gao, Tombouctou, Kidal et Tessalit, b) formulation de recommandations en matière de sécurité à l'intention des parties prenantes concernées, c) conseils à la haute direction sur toutes les questions liées à la sécurité aérienne, d) inspection initiale de tout aéronef nouvellement arrivé dans la zone de la Mission, e) tenue de la base de données des rapports et évaluations tactiques, f) organisation de séances d'information sur la performance en matière de sécurité aérienne à l'intention de tous nouveaux équipages, g) suivi des risques et incidents, et enquêtes à ce sujet, h) organisation de réunions avec le personnel aéronautique et les autorités nationales de l'aviation civile afin de régler les problèmes relatifs à la sécurité aérienne, i) aide à l'équipe de direction de la Mission pour l'élaboration et la mise en œuvre de procédures opérationnelles permanentes en matière de gestion des risques opérationnels aéronautiques, et j) mise en œuvre des plans d'intervention d'urgence en cas d'accident aérien.

154. Le Groupe de la sécurité aérienne sera dirigé par un chef (P-4), qui relèvera directement du Directeur de l'appui à la mission et sera chargé de donner des conseils sur toutes les questions liées à la sécurité aérienne, de recommander des mesures correctives visant à limiter les risques liés aux opérations aériennes, et d'élaborer et gérer le programme de sécurité aérienne de la Mission. Le chef de la sécurité aérienne sera secondé par un spécialiste de la sécurité aérienne (P-3) et deux assistants (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

Groupe de l'environnement

Tableau 33

Ressources humaines : Groupe de l'environnement

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan des Nations national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général	–	–	1	–	–	1	2	1	4
Effectif total proposé	–	–	1	–	–	1	2	1	4

^a Administrateurs recrutés sur le plan national.

155. Le Groupe de l'environnement sera placé sous l'autorité d'un spécialiste des questions d'environnement (P-4), qui sera chargé : a) d'appuyer la mise en place du système de gestion de l'environnement de la MINUSMA, ce qui passera notamment par l'élaboration et la mise en œuvre de la politique, des objectifs et du plan d'action de la Mission dans le domaine de l'environnement; b) de coordonner et superviser toutes les activités liées au respect de l'environnement au sein des composantes militaire, policière et civile de la Mission; c) de procéder régulièrement dans tous les sites de la Mission à des inspections environnementales à l'issue desquelles il présentera des rapports assortis de recommandations sur les

mesures correctives à prendre, le cas échéant; d) d'élaborer et mettre en œuvre des activités de formation; e) de donner à l'ensemble des sections d'appui et sections opérationnelles des conseils lors de la planification de leurs travaux, pour qu'elles y intègrent des activités liées à l'environnement; f) d'établir et entretenir des relations avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies (notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), les autorités locales, les partenaires bilatéraux et les organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine de la gestion de l'environnement; et g) de contribuer aux activités de sensibilisation. Le Groupe de l'environnement comprendra également trois spécialistes des questions d'environnement (2 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies).

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission

Tableau 34

Ressources humaines : Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Équipe de collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la Mission ^b	–	1	1	1	1	4	1	–	5
Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie	–	–	1	1	1	3	3	2	8
Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–	–	2	2	4
Groupe des réclamations	–	–	–	1	2	3	3	2	8
Bureaux administratifs régionaux	–	–	3	1	–	4	4	4	12
Section des systèmes d'information et des télécommunications	–	–	2	7	27	36	59	12	107
Section du budget et des finances	–	–	3	8	22	33	20	–	53
Section des ressources humaines	–	–	2	6	20	28	30	5	63
Section des achats	–	–	1	5	6	12	15	–	27
Centre intégré de formation du personnel des missions	–	–	1	1	–	2	6	1	9
Effectif total proposé	–	1	14	31	79	125	143	28	296

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Le total comprend 2 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) soumis à recrutement international (1 P-3 et 1 agent du Service mobile).

156. Le Directeur adjoint de l'appui à la Mission secondera le Directeur de l'appui à la Mission, et sera responsable des services suivants : le Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie; le Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies; le Groupe des réclamations; les bureaux administratifs régionaux; la Section des systèmes d'information et des télécommunications; la Section du budget

et des finances; la Section des ressources humaines; la Section des achats; et le Centre intégré de formation du personnel des missions.

Équipe de collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la Mission

Tableau 35

Ressources humaines : Équipe de collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la Mission

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général ^b	–	1	1	1	1	4	1	–	5
Effectif total proposé	–	1	1	1	1	4	1	–	5

^a Agents des services généraux.

^b Le total comprend 2 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) soumis à recrutement international (1 P-3 et 1 agent du Service mobile).

157. Le Directeur adjoint de l'appui à la Mission (D-1) sera épaulé par un attaché d'administration (P-4) chargé de diriger le Cabinet du Directeur adjoint et par un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national). En outre, deux emplois de temporaire – un de coordonnateur Umoja (P-3) et un d'assistant Umoja (agent du service mobile) – sont proposés pour appuyer la mise en œuvre d'Umoja à la MINUSMA.

Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie

Tableau 36

Ressources humaines : Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général	–	–	1	1	1	3	3	2	8
Effectif total proposé	–	–	1	1	1	3	3	2	8

^a Administrateurs et agents des services généraux.

158. L'élément soutien psychosocial du Groupe a pour fonctions d'aider le personnel de la Mission à faire face au stress et lui dispenser des conseils personnalisés. Il sera dirigé par un conseiller principal du personnel (P-4), épaulé par un conseiller du personnel (administrateur recruté sur le plan national) et deux assistants des services de consultation (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

159. L'élément qualité de vie du Groupe est chargé de recommander des mesures visant à améliorer la qualité de vie et d'en suivre la mise en œuvre, conformément aux règles, règlements et politiques du Département des opérations de maintien de la paix. Il a pour principale fonction d'offrir un environnement de travail, de vie et

de loisirs sain à toutes les catégories de personnel dans la zone de la Mission. Il sera dirigé par un spécialiste des questions de qualité de vie (P-3), épaulé par deux Volontaires des Nations Unies et un adjoint aux questions de qualité de vie (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies

Tableau 37

Ressources humaines : Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général	–	–	–	–	–	–	2	2	4
Effectif total proposé	–	–	–	–	–	–	2	2	4

^a Administrateurs et agents des services généraux.

160. Le Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies facilitera les contrats entre la MINUSMA et le siège du Programme des Volontaires des Nations Unies à Bonn (Allemagne) en ce qui concerne l'administration des postes de Volontaires proposés. Il sera chargé de toutes les questions touchant aux ressources humaines et financières ainsi que du suivi de la qualité de vie et de la sécurité des Volontaires. Il sera composé de trois attachés d'administration (1 administrateur recruté sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies) et d'un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Groupe des réclamations

Tableau 38

Ressources humaines : Groupe des réclamations

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général	–	–	–	1	2	3	3	2	8
Effectif total proposé	–	–	–	1	2	3	3	2	8

^a Agents des services généraux.

161. Le Groupe des réclamations vient à l'appui du Comité de contrôle du matériel, du Comité local des marchés et du Comité d'examen des réclamations. Il sera composé d'un fonctionnaire chargé des réclamations (P-3) et de sept assistants aux réclamations (2 agents du Service mobile, 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies).

Bureaux administratifs régionaux

Tableau 39

Ressources humaines : bureaux administratifs régionaux

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Bureaux régionaux	–	–	3	1	–	4	4	4	12
Effectif total proposé	–	–	3	1	–	4	4	4	12

^a Agents des services généraux.

162. L'élément d'appui à la mission du soutien administratif et technique apporté aux quatre bureaux régionaux (Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti) est coordonné par le Directeur adjoint de l'appui à la Mission. Les bureaux régionaux de Gao et de Tombouctou seront dirigés chacun par un fonctionnaire d'administration régionale de la classe P-5 en raison de leur importance stratégique et de la taille de leurs effectifs, tandis que les bureaux de Kidal et de Mopti le seront par un fonctionnaire d'administration régionale de la classe P-4 et un fonctionnaire d'administration régional de la classe P-3, respectivement. Chaque fonctionnaire d'administration régionale sera assisté par un fonctionnaire d'administration (Volontaire des Nations Unies) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) polyvalents pour assurer le fonctionnement efficace des bureaux. Les fonctions et l'exécution des procédures spécialisées que ces fonctionnaires ne pourront pas assurer seront centralisées dans des bureaux régionaux plus importants ou accomplies depuis Bamako.

Section de l'informatique et des télécommunications

Tableau 40

Ressources humaines : Section de l'informatique et des télécommunications

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général	–	–	2	6	18	26	41	12	79
Bureaux régionaux	–	–	–	–	5	5	9	–	14
Centre de service mondial	–	–	–	1	4	5	9	–	14
Effectif total proposé	–	–	2	7	27	36	59	12	107

^a Administrateurs et agents des services généraux.

163. La Section de l'informatique et des télécommunications, dont le Chef occupera un poste de la classe P-5, relèvera du Directeur adjoint de l'appui à la Mission et exercera la responsabilité et le contrôle d'ensemble de la fourniture de services d'informatique et de communications à tout le personnel de la Mission. Elle supervisera la conception et l'application des grands projets informatiques et

bénéficiera de l'appui d'un fonctionnaire du budget (agent du Service mobile) et d'un assistant au budget (agent des services généraux recruté sur le plan national). Trois assistants aux télécommunications (agents des services généraux) et trois assistants informaticiens (agents des services généraux recrutés sur le plan national) fourniront des services administratifs pour la facturation des communications téléphoniques, le contrôle du fonctionnement des réseaux, la gestion des licences et de la documentation, et la diffusion et l'archivage des données MARS et du trafic téléphonique connexe.

164. La Section généralisera l'application des techniques de l'information et des communications au sein de la Mission en tant qu'atout stratégique, en mettant en place de nouvelles technologies qui renforcent l'efficacité et la productivité des services d'informatique et de communications fournis pour appuyer le mandat de la MINUSMA.

165. La Section fournira l'accès à Internet, à l'intranet, au courrier électronique, aux services essentiels propres à la Mission et aux services téléphoniques à tous les agents et bureaux autorisés dans la Mission, ainsi qu'une connectivité solide et sûre à d'autres missions et au Siège. Elle établira un système stratégique de transmissions dans toute la zone de la Mission, qui bénéficiera aussi bien aux contingents et aux unités de police constituées qu'aux membres des bataillons, et fournira un soutien au quartier général de la force et aux états-majors de secteur. Tous les sites et installations pertinentes des Nations Unies auront à leur disposition au moins deux moyens de transmission stratégiques. Des systèmes de radiocommunications bidirectionnels seront mis en place pour renforcer l'appui concernant la sécurité et la sûreté. En outre, la Section apportera son soutien aux institutions, fonds et programmes des Nations Unies opérant dans la zone de la Mission, en fonction des capacités disponibles et des accords particuliers.

166. La Section se concentrera sur ses obligations touchant la planification, la gestion et la supervision de ses systèmes ainsi que sur ses tâches de sécurité essentielles. La majorité des fonctions d'ordre technique sera déléguée à des fournisseurs extérieurs, à des prestataires appartenant au système des Nations Unies et à l'unité de transmissions militaire; elle aura également recours aux services d'appui d'autres missions présentes dans la région, ce qui favorisera une présence restreinte dans sa zone d'opérations. Toutes les applications informatiques nécessaires, et notamment l'accès à Umoja, seront fournies centralement et administrées à distance par le Centre de services mondial.

Quartier général de la Mission

167. La Section regroupera quatre fonctions essentielles : opérations, formation et soutien, plans et projets, et sécurité informatique.

168. Le Groupe des opérations exécutera les activités courantes d'assistance technique et d'appui aux utilisateurs pour répondre à la forte demande de services d'informatique et de communications. Des éléments des contingents et des forces de police renforceront ses effectifs. Dirigé par un ingénieur en chef des télécommunications (agent du Service mobile/FSL-7), le Groupe coordonnera ses travaux avec le quartier général de la composante militaire, hiérarchisera les tâches, établira des rapports, mènera des activités de supervision et assurera la gestion des crises, et appréciera la situation relative aux systèmes d'informatique et de communications. Outre l'ingénieur en chef des télécommunications, le Groupe se

composera de trois spécialistes des communications (2 agents du Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan national), de sept assistants aux communications (2 agents du Service mobile, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies), de quatre informaticiens (2 agents du Service mobile et 2 administrateurs recrutés sur le plan national), deux sept assistants informaticiens (2 agents du Service mobile, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies).

169. Le Groupe de la formation et du soutien sera chargé de concevoir, de planifier, d'organiser, de diriger et de superviser toutes les activités de formation aux techniques de l'information et des communications et d'accompagnement personnalisé menées au sein de la Mission et à l'intention des unités de transmissions militaires ainsi que du personnel civil et des agents contractuels de la Mission. Il se composera d'un spécialiste des télécommunications (administrateur recruté sur le plan national) et de trois assistants aux télécommunications (1 agent du Service mobile, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies).

170. Le Groupe des plans et projets fournira un appui et des avis sur tous les aspects de la planification des opérations de la Mission concernant l'informatique et les transmissions, y compris la distribution, la maintenance et le remplacement de tout le matériel fourni par l'ONU et la formation nécessaire. Il aura pour charge d'élaborer, d'actualiser et d'appliquer toutes les directives, procédures et consignes relatives à l'informatique et aux transmissions. Il servira d'interlocuteur pour la planification de tous les projets élaborés et exécutés dans la Mission. Le Groupe veillera en outre à la prise en compte intégrale de la résilience opérationnelle dans le cadre de gestion des services informatiques de la Mission et lors de la conception de son infrastructure. Il se composera d'un fonctionnaire des télécommunications (P-3) et de deux assistants aux télécommunications (1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies).

171. Le Groupe de la sécurité informatique veillera à la sécurité des données, de l'information et des transmissions pour tous les éléments de la Mission afin de garantir l'intégrité et la sûreté du transfert des données informatisées. Il établira les plans de sécurité des communications et donnera des avis sur la sécurité des radiotransmissions et des télécommunications. Par ailleurs, le Groupe mettra au point des règles et procédures visant à garantir la sécurité informatique, notamment des règles et consignes pour la définition et la régulation de la sécurité informatique de la Mission et l'octroi des autorisations d'accès. Le Groupe se composera d'un informaticien (P-3) et de trois assistants informaticiens (1 agent du Service mobile, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies).

172. En outre, un certain nombre de fonctions de soutien seront exercées au quartier général de la Mission, comme suit : a) service d'assistance aux utilisateurs – assuré par un informaticien (P-2), quatre assistants informaticiens (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un fonctionnaire des transmissions (administrateur recruté sur le plan national) et quatre assistants aux transmissions (4 agents du Service mobile); b) contrôle et services liés au réseau, assurés par quatre assistants aux communications (1 agent du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies), quatre assistants informaticiens (1 agent du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies); et

c) services administratifs, assurés par trois assistants aux télécommunications (1 agent du Service mobile, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies).

173. Par ailleurs, un Groupe du courrier et de la valise diplomatique fournira des services essentiels de gestion des documents à l'ensemble de la Mission, et sera composé de deux assistants au courrier (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

174. Un Groupe des services d'information géospatiale sera créé à la Section de l'informatique et des télécommunications, pour faire face aux besoins opérationnels courants concernant la planification, les opérations, les activités de contrôle, l'analyse du terrain, l'établissement de cartes thématiques et la détection des changements. Il se composera d'experts en information géospatiale (civils, militaires et policiers) qui analyseront, intégreront et produiront les produits géographiques et cartographiques nécessaires et apporteront un appui sous les formes suivantes : renseignement géospatial, analyse du terrain, production de cartes, analyse d'images satellitaires et production d'iconocartes, production de données et cartes topographiques, fourniture de services cartographiques sur l'intranet, et formation.

175. Le Chef des services d'information géospatiale (P-4), qui dirigera le Groupe, sera assisté par six spécialistes des systèmes d'information géospatiale (1 P-3, 1 agent du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies), cinq spécialistes adjoints des systèmes d'information géospatiale (1 agent du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies).

Bureaux régionaux

176. Dans les bureaux régionaux, la structure d'appui se composera du personnel suivant : a) à Gao, un fonctionnaire des communications (administrateur recruté sur le plan national), un assistant aux communications (agent du Service mobile) et un assistant informaticien (agent des services généraux recruté sur le plan national); b) à Tombouctou, un fonctionnaire des communications (administrateur recruté sur le plan national), un assistant informaticien (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux assistants informaticiens (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national); c) à Kidal, un fonctionnaire des communications (administrateur recruté sur le plan national), un assistant informaticien (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux assistants informaticiens (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national); et d) à Mopti, un assistant aux communications (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux assistants informaticiens (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

Centre de services mondial

177. Conformément à la Stratégie globale d'appui aux missions et au modèle d'appui à la mission prévoyant une présence limitée sur le terrain, et à l'objectif de réduire les risques et menaces pesant sur le personnel, les services d'informatique et de transmissions et les services d'information géospatiale bénéficieront dans toute la mesure possible d'un soutien à distance de la part du Centre de services mondial.

Toutes les applications informatiques nécessaires, ainsi que l'accès à Umoja, seront fournies centralement et administrées à distance par le Centre de l'informatique et de la sécurité des missions situé à Brindisi et à Valence. Le regroupement de la fourniture à distance de services d'informatique et de communications et de l'assistance y relatives facilitera le contrôle de l'infrastructure informatique et télématique, l'emploi rationnel des ressources, et la réduction des coûts de la fourniture des activités d'appui. Les services qui seront assurés par le Centre seront les suivants : a) supervision et coordination de toutes les activités d'informatique et de communications liées à la Mission, b) budgétisation, demandes de biens et services, gestion des ressources techniques, formation et gestion des marchés, et c) appui de niveau 3 concernant le système de raccordement au réseau Motorola et les liaisons hertziennes, salles de matériel/centre de données, sauvegarde et infrastructure virtuelle, infrastructure réseau, système de messagerie et liaisons satellitaires de la Mission. Le personnel en poste au Centre de services mondial se composera d'un fonctionnaire des télécommunications (agent du Service mobile), de deux informaticiens (agents du Service mobile), de quatre assistants aux communications (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et cinq assistants informaticiens (1 agent du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

178. Pour accroître la capacité du Groupe des services d'information géospatiale de produire des données et cartes topographiques consacrées au théâtre des opérations au Mali et analyser en temps quasi-réel les images satellitaires afin que la Mission puisse avoir une meilleure appréciation de la situation, une Équipe d'appui aux systèmes d'information géospatiale sera mise en place au Centre de services mondial. Elle exécutera des tâches qui permettront à leurs collègues sur le terrain de satisfaire les besoins opérationnels de la Mission, dont l'élaboration de produits d'information géospatiale et d'applications cartographiques; l'achat d'images satellitaires; et des activités de télédétection et d'interprétation d'images. Elle se composera d'un spécialiste des systèmes d'information géospatiale (P-3) et d'un assistant aux systèmes d'information géospatiale (agent des services généraux recruté sur le plan national). Elle sera responsable de toute la production de données et cartes topographiques consacrées au Mali, de l'analyse d'images et de l'élaboration d'applications pour les systèmes d'information géospatiale et de mécanismes de contrôle de la qualité.

Section du budget et des finances

Tableau 41

Ressources humaines : Section du budget et des finances

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel Volontaires		Total
	SGA/ SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile	Total partiel	recruté sur le des Nations plan national ^a	Unies	
Quartier général	–	–	3	1	13	17	5	–	22
Bureaux régionaux	–	–	–	2	–	2	2	–	4
Abidjan	–	–	–	5	9	14	13	–	27
Effectif total proposé	–	–	3	8	22	33	20	–	53

^a Agents des services généraux.

179. La Section du budget et des finances fonctionnera de façon intégrée selon les principes de la stratégie globale d'appui aux missions et modèle d'appui à la Mission prévoyant une présence restreinte, en tenant compte de gains d'efficacité et des leçons tirées de la création et du fonctionnement du Centre de services régional à Entebbe. Elle donnera des orientations sur la planification de l'établissement du budget, appuiera l'administration des fonds d'affectation spéciale gérés par la MINUSMA, tiendra les comptes de cette dernière, contrôlera et approuvera les engagements et les décaissements, et veillera à la bonne application du Règlement financier et des règles de gestion financière et des Normes comptables internationales pour le secteur public.

Quartier général de la Mission

180. Le Chef de section (P-5), secondé par un assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national), sera chargé de la coordination d'ensemble de la formulation des prévisions budgétaires de la Mission et de la gestion des crédits alloués. La Section comprendra un Groupe du budget qui l'assistera pour la supervision de l'établissement du budget de la Mission et des rapports sur son exécution, ainsi que pour le suivi et l'utilisation des ressources provenant des contributions statutaires et l'établissement de rapports à ce sujet. Le Groupe se composera de trois fonctionnaires du budget et des finances (1 P-4, 1 P-3 et 1 agent du Service mobile) et de quatre assistants au budget et aux finances (agents du Service mobile).

181. Le Groupe du fonds d'affectation spéciale sera chargé de surveiller l'emploi des contributions versées au fonds d'affectation spéciale et d'en rendre compte. À cet effet, il examinera les prévisions de dépenses, sollicitera l'allocation de crédits et établira des rapports annuels à l'intention du Siège et des différents donateurs, conformément à l'accord conclu avec ces derniers. Il sera dirigé par un fonctionnaire du budget et des finances (P-4), assisté d'un fonctionnaire du budget et des finances (agent du Service mobile) et d'un assistant au budget et aux finances (agent du Service mobile).

182. Les fonctions du Groupe des finances comprendront l'exercice de contrôles financiers, la tenue et l'administration des comptes de la Mission conformément aux normes IPSAS, le décaissements des fonds en règlement des factures des prestataires et fournisseurs et des demandes de remboursement des voyages des fonctionnaires, l'administration des états de paie du personnel recruté sur le plan national et les paiements au titre de l'indemnité journalière de subsistance, ainsi que l'administration des comptes bancaires de la Mission dans le plein respect des dispositions du Règlement financier et des règles de gestions financières de l'ONU.

183. Des services d'appui financier seront assurés par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), dans le cadre d'un accord commun avec la MINUSMA sous la direction du Chef des finances de l'ONUCI. La fourniture de ces services bénéficiera de l'appui d'un nombre considérable de fonctionnaires des finances de la MINUSMA en poste à Abidjan, où la capacité existante de l'ONUCI sera mise à contribution en tant que de besoin. Ainsi, la présence au Mali de fonctionnaires des finances sera limitée à l'exécution des seules activités ne pouvant être menées à distance, essentiellement les opérations en numéraire et opérations bancaires, et la réception des factures. Les effectifs se composeront de 41 postes à Bamako, Tombouctou, Gao et Abidjan, avec l'aide de la capacité existante de

l'ONUCI et en prévision des gains d'efficacité qui résulteront de la mise en application d'Umoja. La fonction de gestion financière à Bamako comportera les responsabilités relatives aux fournisseurs et aux voyages, la gestion des documents, et la caisse, et sera assurée par 3 fonctionnaires du budget et des finances (agents du Service mobile) et 7 assistants au budget et aux finances (3 agents du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Bureaux régionaux

184. Un fonctionnaire du budget et des finances (P-3) et un assistant au budget et aux finances (agent des services généraux recruté sur le plan national) seront affectés dans chacun des deux principaux bureaux régionaux, à savoir Tombouctou et Gao. Les fonctions financières exercées dans les bureaux régionaux comprendront la gestion des documents comptables et celle de la caisse.

Abidjan

185. Comme il a été indiqué plus haut, tous les services financiers pouvant être fournis à distance seront assurés depuis l'ONUCI à Abidjan. Vingt-sept postes y seront créés pour étoffer les effectifs chargés des fonctions suivantes : a) relations avec les fournisseurs : un fonctionnaire des finances (P-3) et cinq assistants aux finances (2 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national); b) comptabilité : un fonctionnaire des finances (P-3) et cinq assistants aux finances (2 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national); c) service de la paie : cinq assistants aux finances (2 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national); d) demandes de remboursement : un fonctionnaire des finances (P-3) et cinq assistants aux finances (2 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national); et e) caisse : un fonctionnaire des finances (P-3) et deux assistants aux finances (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

Section de la gestion des ressources humaines

Tableau 42

Ressources humaines : Section de la gestion des ressources humaines

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel Volontaires		Total
	SGA/ SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile	Total partiel	recruté sur le des Nations plan national ^a	Unies	
Quartier général	–	–	2	4	11	17	18	–	35
Bureaux régionaux	–	–	–	–	7	7	3	4	14
Abidjan	–	–	–	2	2	4	9	1	14
Effectif total proposé	–		2	6	20	28	30	5	63

^a Administrateurs et agents des services généraux.

186. La Section de la gestion des ressources humaines sera chargée des services intégrés et stratégiques de gestion des ressources humaines de la Mission, y compris la planification, le recrutement, l'affectation, l'administration et la formation des

effectifs et le renforcement des capacités. Elle établira et examinera les définitions d'emploi correspondant aux différentes fonctions de la Mission, définira et administrera les travaux des groupes locaux permanents et groupes spéciaux, administrera toutes les demandes de voyages et de visas, supervisera le suivi des prestations offertes aux observateurs militaires et fonctionnaires de police civils et conseillera les fonctionnaires de l'ONU sur les prestations et avantages auxquels leur engagement leur donne droit, et donnera des avis sur la planification et l'allocation des ressources et le perfectionnement du personnel.

Quartier général de la Mission

187. Les fonctions ci-après seront exercées à Bamako a) fourniture de conseils à la haute direction sur toutes les questions liées au personnel, dont la planification des effectifs, le choix des orientations et de leur application, et la stratégie de communication, b) gestion des effectifs et des postes, c) recrutement, d) assurance-qualité, e) examen du budget, f) appui à la gestion des résultats, g) gestion et diffusion de l'information, h) conseils et appui pour le perfectionnement du personnel, i) appui au personnel, dont la formation initiale, j) voyages à l'intérieur de la zone de la Mission, et k) administration des consultants et vacataires recrutés sur le plan national. Le Chef de la Section (P-5) sera assisté à Bamako par 7 spécialistes de la gestion des ressources humaines (1 P-4, 4 P-3, 1 agent du Service mobile (FSL-7), 2 agents du Service mobile, et 2 administrateurs recrutés sur le plan national) et 24 assistants à la gestion des ressources humaines (8 agents du Service mobile et 16 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Bureaux régionaux

188. Dans chaque bureau régional, la structure d'appui s'établira de la façon suivante. Les bureaux de Gao, de Tombouctou et de Mopti compteront chacun 2 spécialistes de la gestion des ressources humaines (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) et 2 assistants à la gestion des ressources humaines (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), tandis que le bureau de Kida comptera 1 spécialiste de la gestion des ressources humaines (Volontaire des Nations Unies) et 1 assistant à la gestion des ressources humaines (agent du Service mobile).

Abidjan

189. Les fonctions de gestion des ressources humaines assurées par l'équipe d'appui de l'ONUCI à Abidjan seront essentiellement liées aux opérations pouvant être exécutées à distance, dont les suivantes : a) intégration des candidats internationaux sélectionnés par la Mission; b) opérations de gestion des ressources humaines liées à l'administration du personnel (par exemple, congés, engagement initial, prorogation des engagements); c) formalités liées aux voyages du personnel civil et du personnel en uniforme n'appartenant pas aux contingents; d) contrôle des arrivées et des départs; et e) voyage, recrutement et administration des consultants et vacataires engagés sur le plan international. Les effectifs basés à Abidjan se composeront de 3 spécialistes de la gestion des ressources humaines (2 P-3 et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) et de 11 assistants à la gestion des ressources humaines (2 agents du Service mobile, 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies).

Section des achats

Tableau 43

Ressources humaines : Section des achats

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général	–	–	1	1	2	4	4	–	8
Abidjan	–	–	–	4	4	8	11	–	19
Effectif total proposé	–	–	1	5	6	12	15	–	27

^a Administrateurs et agents des services généraux.

190. La Section des achats veillera à ce que l'achat de biens et de services et leur fourniture à la Mission se fassent de façon coordonnée, rationnelle et économique et dans le respect du Règlement financier et des règles de gestion financière, et du Manuel des achats de l'ONU. Elle invitera les fournisseurs à s'inscrire au fichier et à soumettre des prix, des offres et des propositions, et établira et gèrera les contrats.

Quartier général de la Mission

191. Le principe d'une présence restreinte a été retenu pour la MINUSMA mais, compte tenu de la nature des activités d'achat, la Mission devra disposer d'une capacité locale pour se procurer divers produits essentiels. Ces effectifs locaux auront pour tâche d'établir et de maintenir de bonnes relations avec les autorités et les marchés locaux. La Section des achats de la Mission à Bamako en sera responsable. La Division des achats au Siège à New York continuera de subvenir aux besoins stratégiques de la Mission au moyen de ses contrats-cadres mondiaux. La MINUSMA se procurera ce que ces contrats-cadres lui permettront d'obtenir avant d'envisager toute activité d'achat locale.

192. Les transactions effectuées par la Section seront soumises à l'examen du comité local des marchés de la MINUSMA et du Directeur de l'appui à la Mission, puis à celui de la Division des achats et du Comité des marchés du Siège, selon que de besoin, compte tenu de la valeur des marchés et des pouvoirs délégués pour les achats à la Mission.

193. Le Chef de la Section des achats (P-5), en poste à Bamako, sera assisté par 3 fonctionnaires chargés des achats (1 P-3 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national) et 4 assistants aux achats (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Abidjan

194. Quatre équipes seront mises en place à Abidjan pour appuyer les unités administratives à comptabilité autonome de la Mission, comme suit : a) une pour les approvisionnements et la sécurité, composée de deux fonctionnaires chargés des achats (1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national) et de trois assistants aux achats (1 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national); b) une pour les services du génie et les services généraux,

composée de deux fonctionnaires chargés des achats (1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national) et de trois assistants aux achats (1 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national); c) une pour les contrats de location et la cession des biens, composée de deux fonctionnaires chargés des achats (1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national) et de trois assistants aux achats (1 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national); et d) une pour les transports terrestres, les transports aériens et le contrôle des mouvements, composée de deux fonctionnaires chargés des achats (1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national) et de deux assistants aux achats (1 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

Centre intégré de formation du personnel des missions

Tableau 44

Ressources humaines : Centre intégré de formation du personnel des missions

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général	–	–	1	1	–	2	2	1	5
Bureaux régionaux	–	–	–	–	–	–	4	–	4
Effectif total proposé	–	–	1	1	–	2	6	1	9

^a Administrateurs et agents des services généraux.

195. Le Centre intégré de formation du personnel des missions sera chargé de coordonner la fonction de formation et les activités d'apprentissage et de perfectionnement du personnel pour la Mission. Il sera chargé également de définir les besoins particuliers de la Mission et de coordonner toutes les activités de formation polyvalente, dont celles concernant le mandat de la Mission, les procédures de l'ONU, la sécurité, la diversité culturelle, la protection des civils, le VIH/sida, la problématique hommes-femmes, la déontologie, la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, la protection de l'enfance et la protection des femmes. Il coordonnera en outre l'organisation des activités de formation fonctionnelle et technique ainsi que les formations concernant l'encadrement, la gestion et le développement organisationnel.

Quartier général de la Mission

196. Dans la mesure du possible, la MINUSMA aura recours aux formateurs locaux et existants et établira des réseaux avec d'autres organismes pour mettre en commun les ressources de formation internes. Le personnel malien voulu sera recruté pour concevoir et assurer la formation et le perfectionnement des agents. Conformément à la pratique établie et à ses besoins, la MINUSMA s'assurera également les services de prestataires externes et d'institutions de formation, dont l'Association du transport aérien international (IATA) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour exécuter des programmes dans des domaines spécialisés tels l'aviation et le transport des marchandises dangereuses, la gestion et l'administration de projets. Le centre sera dirigé par un fonctionnaire chargé de la

formation (P-4), assisté par deux fonctionnaires chargés de la formation (1 P-3 et 1 Volontaire des Nations Unies) et deux assistants de formation (2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) basés à Bamako.

Bureaux régionaux

197. Les bureaux régionaux de Gao et de Tombouctou disposeront chacun d'un fonctionnaire chargé de la formation (1 administrateur recruté sur le plan national) et d'un assistant de formation (1 agent des services généraux recruté sur le plan national) qui, outre la formation initiale destinée aux unités directement déployées dans les régions, seront chargés de dispenser des cours de langue et de perfectionnement ainsi qu'une formation portant sur la protection des civils, le mentorat, la déontologie et la discipline. Ces formateurs aideront par ailleurs le Centre intégré de formation du personnel des missions à collecter et à analyser les données relatives à la formation dispensée ainsi qu'à définir les besoins.

Services d'appui intégrés

Tableau 45

Ressources humaines : Services d'appui intégrés

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/ SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile	Total partiel			
Bureau du Chef des Services d'appui intégrés	—	1	—	1	2	4	1	—	5
Centre mixte des opérations logistiques	—	—	3	2	5	10	6	1	17
Section des transports terrestres	—	—	1	—	22	23	62	4	89
Section des transports aériens	—	—	4	18	38	60	29	—	89
Section du contrôle des mouvements	—	—	2	—	16	18	33	12	63
Sections des approvisionnements	—	—	1	3	19	23	27	6	56
Section du génie	—	—	3	6	21	30	42	—	72
Section des services médicaux	—	—	2	3	2	7	11	3	21
Section de la gestion du matériel	—	—	2	4	15	21	15	13	49
Effectif total proposé	—	1	18	37	140	196	226	39	461

^a Administrateurs et agents des services généraux.

198. Le Chef des Services d'appui intégrés pilotera la fourniture de services de soutien logistique efficaces et intégrés à la Mission. Il assurera la direction générale des Services, qui se composeront du Centre mixte des opérations logistiques, de la Section des transports terrestres, de la Section des transports aériens, de la Section du contrôle des mouvements, de la Section des approvisionnements, de la Section du génie, de la Section des services médicaux et de la Section de la gestion du matériel. Tout le soutien logistique sera coordonné centralement par le Centre mixte des opérations logistiques. Chacune des sections se composera d'une équipe intégrée de

logisticiens civils et militaires et, parfois, d'agents spécialisés de la Police des Nations Unies, qui s'emploieront ensemble à optimiser la fourniture de services d'appui.

Bureau du Chef des Services d'appui intégrés

Tableau 46

Ressources humaines : Bureau du Chef des Services d'appui intégrés

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général	–	1	–	1	2	4	1	–	5
Effectif total proposé	–	1	–	1	2	4	1	–	5

^a Agents des services généraux.

199. Le Chef des Services d'appui intégrés assurera la planification, la coordination et la fourniture du soutien technique et logistique nécessaire au personnel des services organiques, des contingents et de la Police des Nations Unies, y compris la planification du soutien logistique intégré des éléments civilo-militaires, l'exécution de projets de génie et l'entretien des bâtiments, et la gestion des opérations de transports aériens et terrestres et des services de transmissions et d'informatique, la distribution des fournitures générales et le mouvement du matériel, des biens et des fournitures dans toute la zone de la Mission. Il maintiendra des relations étroites avec le Directeur adjoint de l'appui à la Mission, le Chef d'état-major, le Chef de la police, et d'autres chefs de section, en ce qui concerne les questions liées à l'application coordonnée des plans d'appui de la Mission. Le Bureau du Chef des Services d'appui intégrés coordonnera également la contribution de ses services au projet de budget de la Mission.

200. Le cabinet du Chef des Services d'appui intégrés à Bamako se composera du Chef des Services (D-1), de 1 fonctionnaire du soutien logistique (P-3), de 2 assistants au soutien logistique (agents du Service mobile) et de 1 assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Centre des opérations logistiques conjointes

Tableau 47

Ressources humaines : Centre des opérations logistiques conjointes

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général	–	–	3	1	3	7	3	1	11
Bureaux régionaux	–	–	–	1	2	3	3	–	6
Effectif total proposé	–	–	3	2	5	10	6	1	17

^a Agents des services généraux.

201. Sous la direction du Chef des services d'appui intégrés, le Centre des opérations logistiques conjointes coordonnera l'ensemble des activités logistiques, notamment la répartition des tâches entre les différentes sections des services d'appui intégrés et les éléments de soutien militaires. Il formulera des orientations afin de faciliter la planification et de veiller à la bonne formulation des tâches et objectifs et à la mise à disposition des ressources nécessaires. Bien que son rôle consiste principalement à apporter un soutien logistique efficace et rapide à l'ensemble des composantes de la Mission, le Centre s'occupe également de certains aspects de la coopération et de l'assistance mutuelle entre la Mission, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales.

Quartier général de la Mission

202. Le Centre des opérations logistiques conjointes sera dirigé par un chef de la logistique (P-5), qui sera secondé par deux assistants administratifs (1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies). Il sera composé de trois groupes : le Groupe de la planification logistique, le Groupe des opérations logistiques et le Groupe de la collecte et de la diffusion de l'information.

203. Le Groupe de la planification logistique sera notamment chargé de mener des visites de reconnaissance et d'évaluation des besoins logistiques; d'élaborer des plans concernant le déploiement, la relève, le rapatriement et le redéploiement des éléments de la Mission, en étroite collaboration avec les composantes concernées; de publier des circulaires et instructions administratives et logistiques; de planifier des projets et tâches d'ordre logistique correspondant aux priorités fixées par la direction de la Mission. Il sera composé d'un logisticien (P-4) et d'un assistant au soutien logistique (agent du Service mobile).

204. Le Groupe des opérations logistiques aura notamment pour tâches de centraliser les demandes émanant des composantes de la Mission et d'entités des Nations Unies ou d'autres organismes; de coordonner et de superviser, en consultation avec les composantes de la Mission, le déploiement, la relève, le rapatriement et le redéploiement des éléments de la MINUSMA; de planifier, de coordonner, d'exécuter et de suivre l'ensemble des tâches logistiques correspondant aux priorités fixées par la direction de la Mission et d'établir des rapports à ce sujet; de mettre en place une cellule de crise pour les opérations logistiques fonctionnant en permanence, en cas d'urgence ou de secours à apporter après une catastrophe. Il se composera d'un logisticien (P-3) et de trois assistants au soutien logistique (1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

205. Le Groupe de la collecte et de la diffusion de l'information sera chargé de gérer, d'analyser et de traiter pour le compte du Centre toutes les informations parvenant à celui-ci ou en émanant, et de les communiquer au Chef des services d'appui intégrés pour diffusion. Il aura notamment pour tâches de recueillir, d'analyser, d'interpréter et de diffuser les informations logistiques dans la zone de la Mission; d'établir des comptes rendus et d'organiser des séances d'information et des exposés sur des questions logistiques; de fournir rapidement à la direction de la Mission toutes les informations et données sur des questions logistiques dont elle pourrait avoir besoin; d'assurer le suivi des réserves de la Mission, toutes catégories

confondues. Il sera composé d'un logisticien (P-4) et d'un assistant au soutien logistique (agent du Service mobile).

Bureaux régionaux

206. Le bureau régional de Gao comptera un logisticien (P-3) et deux assistants au soutien logistique (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), et celui de Tombouctou trois assistants au soutien logistique (1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Le personnel des bureaux régionaux sera chargé de collecter, d'analyser et d'interpréter les informations logistiques sur le terrain.

Section des transports

Tableau 48

Ressources humaines : Section des transports

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général	–	–	1	–	14	15	36	4	55
Bureaux régionaux	–	–	–	–	8	8	26	–	34
Effectif total proposé	–	–	1	–	22	23	62	4	89

^a Agents des services généraux.

207. Sous la direction de son chef, et dans le respect des recommandations du Comité du parc automobile, la Section des transports assurera le transport par voie terrestre du personnel, du matériel de manutention destiné aux aérodromes ou à usage logistique et des marchandises légères ou lourdes en fonction des besoins. Conformément aux modes opératoires standard en matière de transport terrestre établis par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, les opérations de transport effectuées au Mali couvriront l'ensemble des besoins de base, lesquels peuvent être globalement résumés en deux grandes catégories de services : les services relatifs à la mobilité, y compris les services d'appui et d'administration, et les services concernant le maintien en condition du matériel. Le mode opératoire de la MINUSMA privilégie la sous-traitance, le déploiement d'effectifs militaires ou de police autonomes aussi bien en moyens qu'en ressources, et la fourniture de matériel appartenant à l'Organisation des Nations Unies pour appuyer les composantes de la Mission.

208. La Section des transports sera chargée de planifier, d'organiser et de superviser les services de transport routier de la Mission, d'assurer l'entretien et les réparations de son parc automobile et l'organisation des ateliers de réparation; de gérer l'allocation et la distribution de véhicules; d'élaborer et de mettre en place des normes et procédures concernant la sécurité routière et des directives concernant l'entretien des véhicules; de gérer les pièces de rechange et les fournitures; de suivre la consommation et les réserves de carburant; de fournir des services de transport au personnel.

Quartier général de la Mission

209. La Section des transports sera composée de quatre unités administratives [Groupe des opérations de transports, Groupe de la gestion du parc automobile, Groupe de l'entretien du parc automobile et Groupe des fournitures (transports)] et sera dirigée par un chef de classe P-4. À Bamako, elle sera chargée de superviser l'ensemble des opérations de transport de la Mission et de fournir un appui technique et administratif aux groupes de Gao, Tombouctou, Mopti et Kidal. À Bamako, le Chef de la Section sera secondé par un fonctionnaire chargé des transports (agent du Service mobile) et un fonctionnaire du budget (agent du Service mobile) et supervisera 18 chauffeurs (agents des services généraux recruté sur le plan national).

210. Le Groupe des opérations de transport sera composé d'un fonctionnaire chargé des transports (agent du Service mobile) et de quatre assistants (2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies), le Groupe de la gestion du parc automobile de 6 assistants (2 agents du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies), le Groupe de l'entretien du parc automobile de 16 assistants (6 agents du Service mobile et 10 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et le Groupe des fournitures (transports) de 7 assistants (3 agents du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Bureaux régionaux

211. Un appui sera fourni aux bureaux régionaux selon les modalités suivantes : a) à Gao, un fonctionnaire chargé des transports (agent du Service mobile) et 10 assistants (1 agent du Service mobile et 9 agents des services généraux recrutés sur le plan national); b) à Tombouctou, un fonctionnaire chargé des transports (agent du Service mobile) et 10 assistants (1 agent du Service mobile et 9 agents des services généraux recrutés sur le plan national); c) à Mopti, un fonctionnaire chargé des transports (agent du Service mobile) et cinq assistants (1 agent du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national); à Kidal, un fonctionnaire chargé des transports (agent du Service mobile) et cinq assistants (1 agent du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Section des transports aériens

Tableau 49

Ressources humaines : Section des transports aériens

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2-/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général	–	–	4	8	21	33	9	–	42
Bureaux régionaux	–	–	–	10	17	27	20	–	47
Effectif total proposé	–	–	4	18	38	60	29	–	89

^a Agents des services généraux.

212. La Section des transports aériens sera dirigée par un chef de classe P-5 et sera chargée a) de planifier et coordonner l'utilisation des moyens aériens de la Mission, y compris l'affrètement d'avions et ceux fournis au titre de lettres d'attribution, b) de mettre en œuvre un système d'appui aérien coordonné dans l'ensemble de la zone de Mission, c) d'élaborer et de mettre en œuvre des procédures opérationnelles permanentes dans le domaine aérien, d) de s'occuper du contrôle opérationnel des contrats de location d'avions, des services dans les aérodromes et des projets de rénovation d'aérodromes, e) de gérer les opérations relatives aux aérogares, f) d'organiser l'inspection et l'évaluation des aérodromes situés dans des régions éloignées et des hélistations, g) de fournir aux équipages des évaluations des risques et des informations aéronautiques et météorologiques, h) de faire la liaison avec les autorités de l'aviation aux niveaux national et international, i) de gérer les autorisations de vol et d'assurer le suivi des vols.

213. Les principales tâches de la Section seront, par ordre d'importance, d'assurer en permanence les évacuations sanitaires primaires et secondaires par voie aérienne dans l'ensemble de la zone de la Mission, et de fournir des services de transport pour appuyer les déploiements d'effectifs militaires, d'unités de police et de personnel civil, ainsi que des services de transport réguliers de personnel et de marchandises dans la zone de la Mission, y compris dans le cadre de la relève des contingents.

Quartier général de la Mission

214. Au quartier général de la Mission, à Bamako, le Chef des transports aériens sera assisté par un fonctionnaire du budget (agent du Service mobile) et un assistant (budget) (agent des services généraux recruté sur le plan national). La Section sera composée de quatre groupes : le Groupe des opérations aériennes, le Groupe de la conformité technique, le Groupe des aérodromes et des aérogares et le Groupe de l'assurance qualité et de la normalisation. Elle disposera également de personnel basé à l'aéroport de Bamako.

215. Le Groupe des opérations aériennes sera dirigé par le Chef des opérations aériennes (P-4), et comptera un fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-3) qui s'occupera des affectations et un autre (P-2) qui s'occupera de la planification quotidienne au Centre d'opérations aériennes, dont il assumera la direction, deux assistants aux opérations aériennes (planification quotidienne) (agents du Service mobile), un autre s'occupant des autorisations délivrées par la Direction de l'aéronautique civile et de la liaison (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux autres chargés du suivi des vols (agents du Service mobile).

216. Le Groupe de la conformité technique sera dirigé par un fonctionnaire de classe P-4 chargé des opérations aériennes et se composera d'un autre fonctionnaire chargé des opérations aériennes qui gérera les contrats et les équipages (P-3), de quatre assistants aux opérations aériennes (coordonnateurs de secteur) (3 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), de deux autres assistants chargés des factures et du carburant (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) et d'un assistant administratif chargé des contrats techniques (agent du Service mobile).

217. Le Groupe des aérodromes et des aérogares sera dirigé par un fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-4) et se composera d'un spécialiste des transports aériens (P-3) chargé des projets concernant les aérogares et de leur

développement, d'un assistant aux opérations aériennes chargé de la liaison (agent du Service mobile), d'un fonctionnaire chargé des opérations aériennes (sécurité incendie) (agent du Service mobile), d'un responsable météo adjoint (P-2), d'un assistant aux opérations aériennes (inspection des hélistations et conception des aérodromes) (agent des services généraux recruté sur le plan national) et d'un autre assistant (secours hélicoptères) (agent du Service mobile).

218. Le Groupe de l'assurance qualité et de la normalisation sera dirigé par un fonctionnaire chargé des opérations aériennes (assurance qualité) (P-3) et comprendra deux autres fonctionnaires chargés des opérations aériennes (2 agents du Service mobile), l'un s'occupant de l'assurance qualité, du contrôle qualité et de la sûreté, et l'autre de la formation. Il sera composé également d'un assistant aux opérations aériennes chargé des bases de données spécialisées (agent du Service mobile).

219. À l'aéroport de Bamako, la Section disposera d'effectifs se répartissant comme suit : un fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-3), un fonctionnaire chargé des opérations aériennes (planification) (agent du Service mobile), deux fonctionnaires chargés des opérations aériennes qui relèveront du Groupe de la conformité technique (1 P-2 et 1 agent du Service mobile), un fonctionnaire chargé des opérations aériennes qui relèvera du Groupe des aérodromes et des aérogares (agent du Service mobile), trois assistants aux opérations aériennes chargés du suivi des vols (1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux assistants aux opérations aériennes chargés des rampes (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) et un assistant aux opérations aériennes chargé de la gestion de l'aire de trafic (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureaux régionaux

220. À Gao, les opérations de déploiement seront facilitées par un fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-3), un fonctionnaire chargé des opérations aériennes, qui relèvera du Groupe des aérodromes et des aérogares (conseils concernant le trafic aérien et radio) (P-2), deux assistants aux opérations aériennes chargés de la planification et de la gestion de l'aire de trafic (agents du Service mobile), quatre assistants aux opérations aériennes chargés du suivi des vols (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux assistants aux opérations aériennes chargés des rampes (agents du Service mobile), deux fonctionnaires chargés des opérations aériennes qui relèveront du Groupe de la conformité technique (agents du Service mobile), un assistant aux opérations aériennes qui relèvera du Groupe de la conformité technique (agent des services généraux recruté sur le plan national), deux assistants aux opérations aériennes chargés des prévisions météorologiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un assistant aux opérations aériennes chargé du matériel de manutention et de la sécurité incendie (agent des services généraux recruté sur le plan national), un assistant aux opérations aériennes chargé de la conception et de l'entretien des aérodromes (agent du Service mobile), un chauffeur (aérodrome) (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

221. À Tombouctou, les activités de déploiement seront facilitées par un fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-3), un fonctionnaire chargé des opérations aériennes qui relèvera du Groupe des aérodromes et des aérogares et qui fournira des conseils concernant le trafic aérien et gèrera la radio (P-2), trois assistants aux opérations aériennes chargés des rampes (2 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), un fonctionnaire chargé des opérations aériennes qui relèvera du Groupe de la conformité technique (agent du Service mobile), un assistant aux opérations aériennes du Groupe de la conformité technique (agent des services généraux recruté sur le plan national), quatre assistants aux opérations aériennes chargés du matériel de manutention et de la sécurité incendie (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un chauffeur (aérodrome) (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

222. À Kidal, les activités de déploiement seront facilitées par un fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-3), un fonctionnaire chargé des opérations aériennes qui relèvera du Groupe des aérodromes et des aérogares (P-2) et deux assistants aux opérations aériennes chargés des rampes (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

223. À Mopti, les activités de déploiement seront facilitées par un fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-3), un fonctionnaire chargé des opérations aériennes qui relèvera du Groupe des aérodromes et des aérogares (agent du Service mobile), un fonctionnaire chargé des opérations aériennes qui relèvera du Groupe de la conformité technique (P-2), un assistant aux opérations aériennes chargé de la planification et de la gestion de l'aire de trafic (agent du Service mobile), deux assistants aux opérations aériennes chargés des rampes (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

224. À Tessalit, les activités de déploiement seront facilitées par un fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-3), un fonctionnaire chargé des opérations aériennes qui relèvera du Groupe des aérodromes et des aérogares et sera chargé de fournir des conseils concernant le trafic aérien et de gérer la radio (P-2), un assistant aux opérations aériennes chargé de la planification et de la gestion de l'aire de trafic (agent du Service mobile) et un assistant aux opérations aériennes chargé des rampes (agent du Service mobile).

Section du contrôle des mouvements

Tableau 50

Ressources humaines : Section du contrôle des mouvements

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général	–	–	2	3	55	60	50	–	110
Bureaux régionaux	–	–	–	6	47	53	79	–	132
Effectif total proposé	–	–	2	9	102	113	129	–	242

^a Agents des services généraux.

225. La Section du contrôle des mouvements sera chargée de la planification et de l'exécution de l'ensemble des activités relatives aux mouvements de personnel et de marchandises, que ce soit par air, mer, voie ferrée ou par route, au départ ou en direction de la zone de la Mission; du déploiement, de la relève et du rapatriement des contingents, du matériel appartenant à ces derniers et du matériel appartenant à l'ONU; du dédouanement et des opérations de transit, y compris pour les marchandises dangereuses; de la gestion des passagers et des marchandises; des opérations d'entreposage à l'aéroport et à la base de soutien logistique. Elle s'occupera également de la planification des opérations relatives aux mouvements et du suivi des résultats globaux du système de transport de la Mission.

226. La Section élaborera en outre les normes et procédures concernant les méthodes à mettre en place pour contrôler les mouvements et les procédures relatives à la planification en vue de faciliter les mouvements des contingents et les mouvements logistiques et administratifs, et coordonnera les politiques et procédures.

Quartier général de la Mission

227. La Section sera dirigée par le Chef du contrôle des mouvements (P-5), qui sera secondé par deux spécialistes du contrôle des mouvements (1 P-4 et 1 agent du Service mobile), un assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile), 1 fonctionnaire du budget (agent du Service mobile) et un assistant (budget) (agent des services généraux recruté sur le plan national). Au quartier général de la Mission, la Section comptera six composantes : a) une centrale de réservations, regroupant quatre assistants au contrôle des mouvements (1 agent du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies); b) une composante voyages et expéditions, regroupant quatre assistants (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national); c) une composante transport de matériel par voie de surface regroupant huit assistants (2 agents du Service mobile, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies); d) une composante transports lourds, regroupant 19 assistants (15 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 4 Volontaires des Nations Unies); e) une composante opérations de relève, regroupant sept assistants (3 agents du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies); f) une composante contrôle des mouvements, regroupant un spécialiste du contrôle des mouvements (agent du Service mobile) et deux assistants (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureaux régionaux

228. Les bureaux régionaux de Gao, Tombouctou et Kidal disposeront chacun de quatre assistants au contrôle des mouvements (1 agent du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies).

Section des approvisionnements

Tableau 51

Ressources humaines : Section des approvisionnements

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2-/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général	–	–	1	3	16	20	24	3	47
Bureaux régionaux	–	–	–	–	3	3	3	3	9
Effectif total proposé	–	–	1	3	19	23	27	6	56

^a Agents des services généraux.

229. La Section des approvisionnements gérera l'achat et la livraison de biens et de services et fournira des articles liés à la sécurité, des fournitures courantes et du matériel d'usage général, des services de restauration, des rations et du carburant. Son chef mettra en œuvre le programme d'approvisionnement de la Mission en biens durables et non durables, administrera le renouvellement des stocks des entrepôts spécialisés et de fournitures courantes, et fera le nécessaire pour que lesdits stocks soient renouvelés. En outre, la Section se chargera de la gestion quotidienne des marchés, y compris mais non exclusivement en ce qui concerne le regroupement et l'émission de commandes, l'établissement des demandes de fourniture de biens ou services, le rapprochement des factures et des commandes, la prévision des besoins et l'administration au jour le jour des contrats.

Quartier général de la Mission

230. Le Chef de la Section des approvisionnements (P-5) sera secondé par un fonctionnaire du budget (agent du Service mobile), un assistant (budget) (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national). La Section des approvisionnements sera constituée de trois unités administratives, chargées respectivement : a) des rations; b) du carburant; c) de l'approvisionnement général.

231. La Cellule des rations alimentaires sera dirigée par un chef de classe P-3 et gérera l'approvisionnement en rations, notamment en ce qui concerne la passation des commandes, la surveillance de l'entreprise adjudicataire et celle du respect des normes de contrôle de qualité et des normes minimales de sécurité opérationnelle. Y travailleront un fonctionnaire chargé des rations (agent du Service mobile) et neuf assistants (4 agents du Service mobile, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies).

232. La Cellule des carburants, qui sera dirigée par un administrateur de classe P-3, sera chargée de gérer les activités de la Mission concernant les combustibles et carburants, notamment en suivant le niveau des stocks, en contrôlant les activités de l'entreprise adjudicataire, en assurant le contrôle de la qualité et en veillant à ce que les normes environnementales et sanitaires ainsi que les normes minimales de sécurité opérationnelle soient respectées. Elle comptera un spécialiste des carburants (agent du Service mobile) et neuf assistants (4 agents du Service mobile, 4 agents

des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies).

233. Le Groupe de l'approvisionnement général, dirigé par un chef de classe P-3, sera chargé d'établir un plan d'achats, de dresser les demandes de fourniture de biens ou services et d'approuver la remise de fournitures générales durables et non durables. Il comptera un fonctionnaire de l'approvisionnement (agent du Service mobile) et 19 assistants (4 agents du Service mobile, 14 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies).

Bureaux régionaux

234. Les bureaux régionaux de Gao, de Tombouctou et de Kidal disposeront chacun d'un fonctionnaire de l'approvisionnement (agent du Service mobile) et de deux assistants (1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies).

Section du génie

Tableau 52

Ressources humaines : Section du génie

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général	–	–	3	4	16	23	28	–	51
Bureaux régionaux	–	–	–	2	5	7	14	–	21
Effectif total proposé	–	–	3	6	21	30	42	–	72

^a Administrateurs et agents des services généraux.

235. La Section du génie aura les tâches suivantes : acquérir des sites et fournir des locaux (à usage de bureaux ou d'habitation) et les installations annexes. Elle formulera des orientations administratives et techniques concernant les opérations d'ingénierie entreprises dans toute la zone de la Mission. Elle construira des locaux et des infrastructures dans l'ensemble des sites de la MINUSMA, sachant que toutes les installations devront être construites ou rénovées dans le strict respect des normes minimales de sécurité opérationnelle, lesquelles sont fondées sur l'évaluation des risques de sécurité. Les services d'ingénierie engloberont la fourniture de logements, la construction ou la remise en état de locaux, la fourniture d'eau en vrac et de courant électrique, des travaux sur les installations électriques et les infrastructures d'assainissement, y compris pour ce qui est du traitement des eaux usées, et la gestion des locaux. Les groupes chargés du soutien dans le domaine de l'ingénierie recevront leur programme de travail du Bureau du Chef de la Section du génie, par l'intermédiaire du Chef du génie militaire de la Force.

Quartier général de la Mission

236. Le Chef de la Section (P-5) sera secondé par un fonctionnaire du budget (agent du Service mobile) et un assistant (budget) (agent des services généraux recruté sur le plan national). Il sera chargé de traiter avec les organismes des Nations Unies et

les fournisseurs lorsque des travaux devront être menés en collaboration avec les uns ou les autres, et de faire la liaison avec les services de l'État compétents, le cas échéant. Il veillera à l'entretien des bureaux et des logements de la Mission, à la gestion des magasins du génie et des fournitures et à l'approvisionnement en électricité et en eau.

237. La Section sera formée de six groupes : a) le Groupe des terrains, composé de trois assistants au soutien logistique (2 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national); b) le Groupe de la construction et de la gestion des bâtiments, composé de cinq ingénieurs (1 P-4 et 4 administrateurs recrutés sur le plan national) et de 10 assistants Génie (4 agents du Service mobile et 6 agents des services généraux recrutés sur le plan national); c) le Groupe de la planification et de la conception architecturales, composé de cinq ingénieurs (1 P-4, 1 P-3, 1 agent du Service mobile et 2 administrateurs recrutés sur le plan national) et de quatre assistants Génie (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national); d) le Groupe électricité et mécanique, composé de trois ingénieurs (1 P-3 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national) et de quatre assistants Génie (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national); e) le Groupe de l'eau et de l'assainissement, composé de quatre ingénieurs (1 P-3, 1 agent du Service mobile et 2 administrateurs recrutés sur le plan national) et de trois assistants Génie (1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national); f) le Groupe de la gestion des déchets, composé de trois ingénieurs (1 P-3 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national) et de quatre assistants Génie (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Bureaux régionaux

238. Les effectifs des bureaux régionaux se répartiront comme suit : a) à Gao, un ingénieur (P-3) et sept assistants Génie (2 agents du Service mobile et 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national); b) à Tombouctou, un ingénieur (P-3) et sept assistants Génie (2 agents du Service mobile et 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national); c) à Kidal, cinq assistants Génie (1 agent du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Section des services médicaux

Tableau 53

Ressources humaines : Section des services médicaux

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général	–	–	2	3	2	7	11	3	21
Effectif total proposé	–	–	2	3	2	7	11	3	21

^a Administrateurs et agents des services généraux.

239. La Section des services médicaux dispensera des soins médicaux à l'ensemble du personnel de la MINUSMA, fournira des soins d'entretien et des traitements

médicaux préventifs, coordonnera les évacuations sanitaires primaires et secondaires à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission et assurera la planification lors des situations d'urgence médicale. Elle sera dirigée par un chef de classe P-5, qui sera secondé par un fonctionnaire du budget (agent du Service mobile), huit médecins (1 P-4, 3 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies) et 11 infirmiers (1 agent du Service mobile et 10 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Section de la gestion du matériel

Tableau 54

Ressources humaines : Section de la gestion du matériel

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général	–	–	2	4	15	21	15	13	49
Effectif total proposé	–	–	2	4	15	21	15	13	49

^a Agents des services généraux.

240. La Section de la gestion du matériel surveillera l'utilisation du matériel de la Mission, aussi bien celui appartenant à l'Organisation des Nations Unies que celui appartenant aux contingents, et établira des rapports à ce sujet; elle conseillera la direction sur les questions concernant la gestion et l'administration du matériel (planification et utilisation des ressources matérielles, matériel appartenant aux contingents, ratios de stocks, gestion des stocks, taux de consommation, écoulement des stocks excédentaires et mise en place de programmes de remplacement et de mise au rebut). Elle disposera de moyens d'analyse de façon à conseiller la direction sur les résultats et les grandes tendances en ce qui concerne la gestion des biens et le statut du matériel appartenant aux contingents, ce qui facilitera la gestion globale des ressources matérielles de la Mission. Elle veillera au respect des obligations en matière de comptabilisation des biens durables et de communication d'informations à leur sujet découlant de l'application des normes IPSAS et à la mise en œuvre de solutions pertinentes dans le cadre d'Umoja-Démarrage. La Section sera dirigée par le Spécialiste en chef de la gestion du matériel (P-5), qui sera secondé par un spécialiste de la gestion du matériel (P-3) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national). Elle sera composée de quatre groupes : le Groupe de contrôle du matériel et des stocks, le Groupe de la réception et de l'inspection du matériel, le Groupe de la mise au rebut et le Groupe du matériel appartenant aux contingents.

241. Le Groupe de contrôle du matériel et des stocks contrôlera et surveillera le matériel, de façon à garantir le respect du principe de responsabilité en ce qui concerne la gestion physique du matériel appartenant aux Nations Unies, l'exactitude des inventaires et la fiabilité des données. Toutes les informations relatives aux biens seront consignées dans Galileo; elles seront utilisées à des fins de gestion et permettront de disposer d'une information financière conforme aux prescriptions des normes IPSAS. Le Groupe comprendra deux spécialistes (1 P-3 et

1 agent du Service mobile) et 11 assistants (3 agents du Service mobile, 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies).

242. Le Groupe de la réception et de l'inspection du matériel sera chargé de réceptionner et d'inspecter tout le matériel et toutes les fournitures, de faciliter le paiement des factures, de procéder à l'enregistrement des biens et d'apposer un code à barres sur les biens durables. Il sera dirigé par un fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection (P-3) et se composera d'un fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection (agent du Service mobile) et de 10 assistants à la réception et à l'inspection (2 agents du Service mobile, 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies).

243. Le Groupe de la mise au rebut facilitera la mise en œuvre du programme environnemental de la Mission en concluant des contrats d'élimination des déchets solides et des déchets dangereux. Il sera composé de deux spécialistes (1 P-3 et 1 agent du Service mobile) et de sept assistants (2 agents du Service mobile, 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies).

244. Le Groupe du matériel appartenant aux contingents sera chargé de l'inspection à l'arrivée et au départ, ainsi que des vérifications périodiques, du matériel appartenant aux contingents et des moyens de soutien logistique autonome, ainsi que de la tenue des bases de données; il informera le personnel des contingents sur les politiques et procédures de l'ONU relatives au matériel appartenant aux contingents. Il sera composé de trois spécialistes (1 P-4 et 2 agents du Service mobile) et de neuf assistants (3 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 5 Volontaires des Nations Unies).

Section de la sécurité et de la sûreté

Tableau 55

Ressources humaines : Section de la sécurité et de la sûreté

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Quartier général	–	–	2	3	55	60	50	–	110
Bureaux régionaux	–	–	–	6	47	53	79	–	132
Effectif total proposé	–	–	2	9	102	113	129	–	242

^a Administrateurs et agents des services généraux.

245. La Section de la sécurité et de la sûreté est dirigée par le Conseiller en chef pour la sécurité, qui est le principal conseiller du Représentant spécial du Secrétaire général et de l'agent habilité en matière de sécurité pour le système des Nations Unies au Mali. Le Conseiller en chef est chargé d'établir et de tenir à jour le système de gestion de la sécurité et les plans de sécurité des Nations Unies pour le Mali. À cette fin, il se tient en rapport avec le Gouvernement et les autorités locales sur toutes les questions de sécurité et il procède à des évaluations des menaces et à des analyses des risques. Il gère de façon centralisée la sécurité et la sûreté du personnel et des biens de la MINUSMA et veille à ce qu'une intervention d'urgence

soit possible à tout moment. Il dirige les gardes de sécurité, mène des enquêtes de sécurité, fournit des services de protection rapprochée aux hauts responsables de la Mission et aux délégations de haut niveau et accorde les habilitations de sécurité requises pour entrer dans la zone de la Mission et se déplacer dans celle-ci. Il est également chargé de veiller au respect des normes minimales de sécurité opérationnelle et des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile établies par l'agent habilité. Le Conseiller en chef pour la sécurité (P-5) sera détaché par le Département de la sûreté et de la sécurité pour l'exercice 2013/14 et son poste n'est donc pas prévu dans le projet de budget de la Mission.

Quartier général de la Mission

246. La Section de la sécurité et de la sûreté de la MINUSMA comprendra 2 conseillers en chef adjoints pour la sécurité (P-4). L'un sera chargé des opérations et supervisera les groupes suivants : le Groupe des interventions, le Groupe de l'information et de la coordination relatives à la sécurité, le Groupe des gardes de sécurité, le Groupe des services de protection et le Groupe de la sécurité aérienne. L'autre sera chargé de l'administration et de l'appui, et supervisera les groupes suivants : le Groupe chargé de la formation en matière de sécurité, le Groupe des enquêtes spéciales, le Groupe des cartes d'identité, le Groupe de la sécurité incendie et le Groupe de la logistique et de l'informatique. L'appui administratif à la Section sera fourni par trois assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national), qui gèreront le courrier reçu et envoyé, participeront aux activités de recrutement, tiendront les états de présence, mettront à jour les bases de données relatives à la sécurité, établiront les budgets et suivront la mise en œuvre du programme. Par ailleurs, un agent de sécurité (agent du Service mobile) chargé des rapports concourra à l'établissement des rapports opérationnels et à leur diffusion auprès de la direction de la Section et appuiera les interventions en cas de crise.

247. Le Groupe de la planification et de la liaison procédera à des évaluations des risques de sécurité, établira les plans de sécurité et les autres plans d'action en cas de crise au besoin et coordonnera les activités correspondantes; il assurera également la liaison avec les autorités du pays hôte et d'autres entités dans le contexte de la planification et des interventions d'urgence et de l'appui aux interventions, si nécessaire. Ces activités seront coordonnées avec les quatre bureaux régionaux. Le Groupe sera dirigé par un agent de sécurité de classe P-3 et comprendra trois agents de sécurité (2 agents du Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan national) et un assistant à la sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national).

248. Le Groupe de l'information et de la coordination relatives à la sécurité centralisera l'information sur la sécurité et fera part des risques aux hauts responsables, qui informeront à leur tour le personnel des Nations Unies. Il sera dirigé par un analyste des informations sur la sécurité (P-3) secondé par deux analystes des informations sur la sécurité (agents du Service mobile) et deux assistants à l'information sur la sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

249. Le Groupe des interventions assurera en permanence la sécurité du personnel se trouvant à Bamako. Il sera chargé du Centre des opérations de sécurité et du système de communications d'urgence (salle radio) et coordonnera les interventions

d'urgence en cas d'atteinte à la sécurité du personnel ou des biens de l'Organisation. Il sera dirigé par un agent de sécurité de classe P-3 secondé par quatre agents de sécurité pour les opérations (agents du Service mobile), 13 agents de sécurité (agents du Service mobile) et 12 assistants à la sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

250. Le Groupe des gardes de sécurité coordonnera le déploiement des gardes employés par des sous-traitants afin que les accès et les périmètres des sites, complexes et bâtiments de la Mission à Bamako soient surveillés en permanence. Il sera composé d'un agent de sécurité (agent du Service mobile) qui sera responsable des gardes de sécurité, de quatre autres agents de sécurité (agents du Service mobile) et de quatre gardes de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

251. Le Groupe de la sécurité aérienne veillera à la sécurité des passagers et de la cargaison des avions dans le cadre des opérations sur le terrain et à la protection du personnel et des biens de l'Organisation en cas de menace, et coordonnera la mise en place de procédures de sécurité aérienne aux nouvelles bases avant le lancement des opérations. Il comprendra un agent de sécurité (agent du Service mobile) et quatre assistants à la sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

252. Le Groupe des services de protection fournira des services de protection rapprochée aux hauts responsables de la Mission et aux délégations de haut niveau. Il sera constitué d'un spécialiste de la coordination de la protection (agent du Service mobile), de 12 agents de protection rapprochée (agents du Service mobile) et de quatre assistants protection rapprochée (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

253. Le Groupe chargé de la formation en matière de sécurité planifiera, dirigera et supervisera un programme de formation destiné au personnel des Nations Unies, y compris le personnel de sécurité, notamment la formation Sécurité et sûreté en mission, la formation à la conduite de véhicules à quatre roues motrices, la formation aux gestes élémentaires de survie et la formation aux premiers secours de tout le personnel civil. Il formera également tout le personnel de sécurité de l'Organisation à l'échelle de la Mission, y compris les responsables de la formation armes à feu, conformément aux directives du Département de la sûreté et de la sécurité relatives aux armes à feu. Il sera dirigé par un agent de sécurité (agent du Service mobile) occupant les fonctions de formateur, lequel sera secondé par deux autres agents de sécurité (agents du Service mobile) et trois assistants à la sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

254. Le Groupe des enquêtes spéciales sera chargé d'enquêter sur les affaires et les accidents concernant le personnel de l'Organisation, y compris les infractions graves commises par des membres du personnel ou dont sont victimes des membres du personnel, les cas de décès ou de blessure, les affaires relatives aux armes à feu, les cas de vol, de perte ou d'endommagement de biens de l'Organisation, les accidents de la circulation et les actes d'insubordination, les fautes ou les délits professionnels commis par des membres du personnel civil. Il sera composé de quatre enquêteurs sur les atteintes à la sécurité (3 agents du Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan national) et d'un assistant aux enquêtes sur les atteintes à la sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national).

255. Le Groupe des cartes d'identité comprendra deux agents de sécurité (agents du Service mobile) et trois assistants à la sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national), qui établiront des cartes d'identité à l'intention de tous les membres du personnel de la Mission et de tous les visiteurs, ainsi que des membres des organismes, fonds et programmes des Nations Unies en poste à Bamako.

256. Le Groupe de la logistique et de l'informatique fournira l'appui logistique et informatique nécessaire à la Section. Il tiendra à jour les bases de données consacrées au personnel de sécurité, diffusera les avis de sécurité, administrera les bases de données consacrées à la sécurité, élaborera les budgets et surveillera la mise en œuvre du programme. Il sera composé d'un logisticien (agent du Service mobile) et d'un informaticien (agent du Service mobile).

257. Le Groupe de la sécurité incendie conseillera la Mission et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies sur la sécurité incendie et supervisera les interventions techniques en cas d'incident au quartier général de la Mission ou dans les locaux des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Il inspectera également toutes les installations de la Mission afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux normes de sécurité incendie et que les évaluations et activités de formation obligatoires ont été menées à bien. Il comprendra un responsable de la sécurité incendie (agent du Service mobile), deux spécialistes de la sécurité incendie (agents du Service mobile) et 12 pompiers (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Bureaux régionaux

258. Étant donnée la superficie du pays et l'ampleur des besoins opérationnels, les quatre bureaux régionaux fourniront les services de sécurité de base dans leurs zones d'opérations respectives, en coordination avec les hauts responsables de la sécurité au quartier général de la Mission à Bamako. Les bureaux régionaux de Gao et de Tombouctou appuieront ceux de Kidal et de Mopti pour ce qui est de la formation en matière de sécurité, des cartes d'identité, de la sécurité aérienne et des enquêtes spéciales. Cependant, les bureaux régionaux ne seront pas dotés de services de soutien logistique et technologique à la sécurité ni de services de sécurité incendie pour l'instant. Il sera recommandé que les tâches relatives à la sécurité incendie en dehors de Bamako soient confiées à la composante militaire de la Mission.

259. L'équipe de sécurité du bureau régional de Gao, qui fournira également des services d'appui et de coordination aux bureaux de Kidal et de Tessalit, sera dirigée par un agent de sécurité de classe P-4 détaché par le Département de la sûreté et de la sécurité. Sa composition sera la suivante : a) un Groupe de la planification et de la liaison, constitué d'un analyste des informations sur la sécurité (P-3), un agent de liaison pour les questions de sécurité (administrateur recruté sur le plan national) et trois assistants à la sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national), b) un Groupe de l'information et de la coordination relatives à la sécurité constitué d'un agent de sécurité (P-3) et d'un assistant à la sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national), c) un Groupe des interventions constitué de 1 agent de sécurité (Service mobile), 20 assistants à la sécurité (8 agents du Service mobile et 12 agents des services généraux recrutés sur le plan national), un responsable des gardes de sécurité (agent du Service mobile) et

un assistant du responsable des gardes (agent des services généraux recruté sur le plan national), d) une équipe formée de quatre agents de sécurité (agents du Service mobile) et 11 assistants à la sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national) qui sera responsable de la sécurité aérienne, des cartes d'identité, des enquêtes spéciales et de la formation en matière de sécurité.

260. L'équipe de sécurité du bureau régional de Tombouctou, qui fournira également des services d'appui et de coordination au bureau de Mopti, sera dirigée par un responsable régional de la sécurité (P-3). Sa composition sera la suivante : a) un Groupe de la planification et de la liaison comprenant deux agents de sécurité (1 agent du Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan national) et deux assistants à la sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national), b) un Groupe de l'information et de la coordination relatives à la sécurité comprenant un analyste des informations sur la sécurité (P-3) et un assistant à l'information sur la sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national), c) un Groupe des interventions formé de neuf agents de sécurité (agents du Service mobile), 12 opérateurs radio (sécurité) (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un agent de sécurité (agent du Service mobile) qui sera responsable des gardes de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national), d) une équipe formée d'un enquêteur sur les atteintes à la sécurité (agent du Service mobile), deux agents de sécurité (agents du Service mobile), deux assistants aux enquêtes sur les atteintes à la sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et quatre assistants à la sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national) qui sera responsable de la sécurité aérienne, des cartes d'identité, des enquêtes spéciales et de la formation en matière de sécurité.

261. L'équipe de sécurité du bureau régional de Mopti comprendra un responsable régional de la sécurité (P-3), un analyste des informations sur la sécurité (agent du Service mobile) et un assistant à l'information sur la sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national), huit agents de sécurité (agents du Service mobile) et 12 opérateurs radio (sécurité) (agents des services généraux recrutés sur le plan national) chargés des communications et des interventions d'urgence ainsi que deux assistants à la sécurité (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) responsables de la sécurité aérienne.

262. L'équipe de sécurité du bureau régional de Kidal comprendra un responsable régional de la sécurité (P-3), huit agents de sécurité (agents du Service mobile) et 12 opérateurs radio (sécurité) (agents des services généraux recrutés sur le plan national) chargés des communications et des interventions d'urgence, ainsi que 1 analyste des informations sur la sécurité (Service mobile) et un assistant à l'information sur la sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Compte d'appui

263. Comme indiqué au paragraphe 13 du présent rapport, dans sa résolution 67/286, l'Assemblée générale a approuvé un montant de 3 845 200 dollars et 22 emplois de temporaire au titre du compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, soit 10 emplois de temporaire au Département des opérations de maintien de la paix, 11 au Département de l'appui aux missions et 1 au Département de la gestion du 1^{er} juillet

au 31 décembre 2013, sur la base de la période pendant laquelle elle a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses.

264. La MINUSMA demeure dans une phase délicate, avec la poursuite du déploiement du personnel civil et en uniforme et du matériel qui leur est nécessaire dans la zone de la Mission. Le 1^{er} juillet 2013, elle a intégré les effectifs de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) et elle procède actuellement à leur évaluation et à leur revalorisation pour les mettre en conformité avec les normes des Nations Unies. Elle continuera donc d'avoir besoin d'un niveau d'appui élevé de la part du Siège jusqu'au 30 juin 2014. En outre, afin de doter la Mission de moyens d'audit interne, il est proposé de créer un Bureau de l'auditeur résident à la MINUSMA pour l'exercice 2013/14. Au total, il est proposé d'inscrire 28 emplois de temporaire au budget du compte d'appui pour cet exercice.

Tableau 56

Ressources humaines : compte d'appui^a

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Département des opérations de maintien de la paix									
Bureau des opérations (équipe opérationnelle intégrée pour le Mali)	—	1	4	—	—	5	—	—	5
Bureau des affaires militaires	—	—	1	—	—	1	—	—	1
Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité	—	—	2	2	—	4	—	—	4
Effectif total proposé	—	1	7	2	—	10	—	—	10
Département de l'appui aux missions									
Équipe d'appui au Mali	—	1	3	1	—	5	1	—	6
Division du personnel des missions	—	—	1	—	—	1	—	—	1
Division du budget et des finances des missions	—	—	1	—	—	1	—	—	1
Division de l'informatique et des communications	—	—	1	—	—	1	—	—	1
Division du soutien logistique	—	—	1	—	—	1	1	—	2
Effectif total proposé	—	1	7	1	—	9	2	—	11
Département de la gestion									
Division du financement des opérations de maintien de la	—	—	1	—	—	1	—	—	1

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
paix									
Effectif total proposé	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Bureau des services de contrôle interne									
Bureau de l'auditeur résident	–	–	4	2	–	6	–	–	6
Effectif total proposé	–	–	4	2	–	6	–	–	6
Effectif total proposé, compte d'appui	–	2	19	5	–	26	2	–	28

^a Emplois financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^b Agents des services généraux.

Département des opérations de maintien de la paix

Bureau des opérations (équipe opérationnelle intégrée pour le Mali)

265. Au Bureau des opérations, cinq emplois de temporaire seront nécessaires pour constituer l'équipe opérationnelle intégrée pour le Mali, à savoir un chef d'équipe (D-1), un spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5), un officier de liaison (forces armées), un spécialiste des questions relatives à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité et un fonctionnaire chargé de l'appui aux opérations (P-4).

266. La Division de l'Afrique II du Bureau des opérations du Département des opérations de maintien de la paix assure la direction politique et stratégique et l'appui au quotidien des opérations de maintien de la paix déployées dans la région des Grands Lacs (MONUSCO) et en Afrique de l'Ouest (Mission des Nations Unies au Libéria, ONUCI et MINUSMA) et établit des plans en prévision d'une éventuelle opération de maintien de la paix en Somalie.

267. Étant donné que le Département des opérations de maintien de la paix devait étoffer sa capacité de planification en raison des opérations prévues au Mali, l'équipe opérationnelle intégrée pour l'Afrique de l'Ouest a été renforcée dans un premier temps par un spécialiste des questions politiques (P-4) transféré de la Division Asie et Moyen-Orient en janvier 2013, transfert que l'Assemblée générale a ensuite approuvé pour l'exercice 2013/14. Un spécialiste des questions politiques (P-3) et un assistant d'équipe (agent des services généraux) ont ensuite été temporairement mutés de la Division Europe et Amérique latine en février et en juin 2013, respectivement. Cependant, la Division de l'Afrique II ne peut pas satisfaire à l'augmentation spectaculaire des besoins d'appui qui découlent de la création de la MINUSMA. Elle s'est efforcée de confier à son personnel actuel le surcroît de travail, mais la Mission est d'une telle envergure que le Département des opérations de maintien de la paix n'a pas la capacité de répondre à tous ses besoins immédiats. Il est donc proposé de conserver les cinq emplois de temporaire de l'équipe opérationnelle intégrée pour le Mali jusqu'à la fin de l'exercice qui se terminera le 30 juin 2014.

268. L'équipe opérationnelle intégrée pour le Mali a pour principales responsabilités de centraliser les questions politiques et opérationnelles relatives à la planification et à la conduite des opérations de la Mission. Elle assure et coordonne au quotidien l'appui et l'encadrement sur les plans politique et opérationnel pour les questions transversales qui concernent les fonctions spécialisées. Elle doit donc : a) appliquer des stratégies politiques et intégrées pour appuyer l'exécution du mandat de la Mission; b) régler les problèmes opérationnels et surveiller l'exécution des plans de la Mission; c) appuyer l'examen intégré des ressources nécessaires. Elle est également chargée d'élaborer des stratégies globales, notamment en réunissant et en présidant le Groupe de travail intégré sur le Mali et en assurant la coordination avec les services du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, d'autres départements, des organismes, fonds et programmes et des entités régionales. Elle dirige la planification intégrée pour le Mali en décidant des orientations politiques, stratégiques et opérationnelles générales, en arrêtant différentes options, en dirigeant des missions d'évaluation sur le terrain et en assurant la liaison et la coordination avec les partenaires concernés et les États Membres ainsi que la coordination et l'intégration des contributions à divers documents et l'élaboration des rapports sur la Mission demandés au Secrétaire général par le Conseil de sécurité.

269. L'équipe opérationnelle intégrée pour le Mali est actuellement constituée de huit membres : cinq occupent un emploi de temporaire et trois ont été réaffectés à d'autres divisions [2 spécialistes des questions politiques (1 P-4 et 1 P-3) et 1 assistant d'équipe (agent des services généraux)]. Les fonctions exactes des cinq membres qui occupent un emploi de temporaire sont décrites ci-après.

270. L'administrateur général chargé des questions politiques (chef d'équipe, D-1) supervise le travail de l'équipe et dirige tous les aspects de son soutien à la Mission. Il est le principal interlocuteur de la haute direction du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, d'autres départements, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des principaux intervenants et partenaires externes tels que les États Membres, l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union européenne et les organisations non gouvernementales pour les questions relatives au Mali et à la MINUSMA. La complexité du lancement de la Mission et de l'exécution de son mandat justifie l'emploi d'un fonctionnaire de classe D-1. Ce dernier assurera la supervision et la coordination requises pour que le Département des opérations de maintien de la paix assure un appui bien coordonné et intégré à la Mission.

271. Sous la direction du chef d'équipe, le spécialiste des questions politiques hors classe (P-5), qui exerce les fonctions de chef d'équipe adjoint, supervise les travaux de l'équipe dans des domaines tels que l'analyse politique, l'établissement de rapports et la formulation de conseils. Il supervise les consultations, la liaison, les travaux de recherche et de rédaction en vue de l'élaboration des documents produits par l'équipe et participe à la mise à jour des stratégies intégrées d'exécution du mandat de la Mission en faisant le lien avec elle, en organisant les travaux des groupes de travail intégrés et en dirigeant les principales opérations de planification. En tant que chef d'équipe adjoint, il participe à la gestion quotidienne de la charge de travail en répartissant les tâches et les activités connexes, en conseillant le chef d'équipe sur l'élaboration et la mise en œuvre des principales activités et en faisant la liaison avec les intervenants internes et externes.

272. Sous la direction du chef d'équipe, l'officier de liaison (forces armées) (P-4) se tient en relation avec les services concernés du Bureau des affaires militaires en fonction des besoins afin que l'information et les conseils fournis par l'équipe soient conformes à la démarche convenue avec le Bureau et le conseiller militaire. Il a) est en contact quotidien avec ses interlocuteurs militaires de la MINUSMA afin d'assurer le suivi et la communication concernant l'évolution des questions militaires dans la zone de la Mission, le Mali, les pays voisins et la région du Sahel; b) appuie la constitution et l'intégration des moyens militaires de la Mission, notamment en ce qu'elles ont trait au concept d'opérations militaires et aux plans stratégiques et opérationnels; c) formule des conseils sur les questions militaires opérationnelles qui concernent la Mission, y compris la coordination des contributions en contingents entre l'équipe opérationnelle intégrée pour le Mali, le Bureau des affaires militaires et les autres bureaux du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui; d) établit et analyse les tableaux de bord périodiques, les rapports techniques et les exposés et fait des exposés sur les questions militaires relatives à la Mission.

273. Le spécialiste des questions relatives à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité (P-4) a) assure le suivi de toutes les questions relatives à l'état de droit et aux institutions de sécurité qui touchent la Mission, b) demeure en contact régulier avec les composantes de la Mission s'occupant de l'état de droit et des institutions de sécurité, c) sert de premier point de contact entre l'équipe opérationnelle intégrée pour le Mali et les unités spécialisées du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix, d) fournit régulièrement des analyses et des mises à jour au sujet de l'état de droit et des institutions de sécurité dans la zone de la Mission, e) coordonne et supervise l'élaboration de plans, de politiques générales, de projets et de programmes stratégiques pour les activités des composantes chargées de la réforme du secteur de la justice, du système pénitentiaire et du secteur de la sécurité, du programme de désarmement, démobilisation et réintégration et de la lutte antimines et celles de la police de la Mission, f) suit l'élaboration et la mise en œuvre des mécanismes de réforme et de planification à long terme qui ont trait à l'état de droit et aux institutions de sécurité au Mali, g) surveille l'évolution de la situation de l'état de droit et des institutions de sécurité dans la zone de la Mission, le Mali, les pays voisins et le Sahel.

274. Le fonctionnaire chargé de l'appui aux opérations (P-4) coordonne les activités opérationnelles, administratives et logistiques nécessitant l'aide du Siège qui concernent à la fois l'équipe opérationnelle intégrée pour le Mali et les entités compétentes du Département de l'appui aux missions, le Département des opérations de maintien de la paix et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Il a) apprécie constamment la situation financière et logistique et les aspects relatifs aux ressources humaines de la Mission, notamment la progression du déploiement du personnel et de la mise en œuvre des plans d'appui; b) établit, en collaboration avec ses interlocuteurs au Département de l'appui aux missions et au Département des opérations de maintien de la paix, les principaux critères qui s'appliqueront au déploiement du personnel civil, militaire et policier et aux tâches opérationnelles; c) fournit des analyses et des mises à jour sur les questions relatives aux opérations, notamment en conseillant les hauts responsables afin de les aider en temps opportun à prendre des décisions portant sur les questions d'appui; d) est le point de contact de l'équipe pour les cadres de budgétisation axée sur les résultats

de la Mission et, à ce titre, participe à la conception ou la révision de l'organigramme de la Mission en vue des activités de recrutement et de sélection.

Bureau des affaires militaires

275. Au Bureau des affaires militaires, le Service de la constitution des forces aura besoin d'un emploi de temporaire en vue de recruter un spécialiste de la planification militaire (P-4) pour l'exercice 2013/14.

276. Le Conseiller militaire s'appuie principalement sur le Service de la constitution des forces pour obtenir des conseils sur les questions relatives à la constitution des forces. Le Service est chargé de réunir le personnel et les unités militaires pour les missions, de formuler des conseils, d'assurer la liaison avec les clients externes et de gérer les bases de données. En outre, il s'attache actuellement à concevoir et à mettre en service une nouvelle base de données des ressources humaines, OMA HERMES, afin de recruter et de sélectionner le personnel militaire qui sera déployé dans les missions.

277. Le Service de la constitution des forces est constitué de 1 chef de service (P-5), 1 planificateur (P-4), 13 planificateurs (P-4), 2 fonctionnaires chargés de la gestion du personnel militaire (P-4), 1 planificateur (P-3) et 2 fonctionnaires chargés de la gestion du personnel militaire (P-3), appuyés par 4 assistants administratifs (agents des services généraux) et 4 assistants d'équipe.

278. En raison de l'augmentation de la charge de travail du Service de la constitution des forces qui découle de l'approbation du mandat de la MINUSMA, lequel prévoit une augmentation d'environ 15 % des effectifs militaires, ceux-ci étant portés à 11 200 membres contre 78 600 membres prévus au 30 juin 2013, il est nécessaire de créer un emploi de temporaire réservé à un spécialiste de la planification militaire pour l'exercice 2013/14. Il est également prévisible que des tâches urgentes et exigeant beaucoup de travail devront être entreprises pour d'autres missions au cours de l'exercice en raison de l'évolution des opérations et de changements relatifs aux contingents; or les fonctionnaires actuellement en poste ne pourront pas absorber la charge de travail supplémentaire.

Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité

279. Pour pouvoir apporter un appui efficace à la MINUSMA, il faudra doter le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité de quatre emplois de temporaire, dont un spécialiste des affaires judiciaires (P-4) au Service consultatif du droit pénal et des questions judiciaires, un spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (P-4) au Groupe de la réforme du secteur de la sécurité, un spécialiste de la lutte antimines (P-3) au Service de la lutte antimines des Nations Unies et un administrateur de programme (P-3) à la Division de la police.

280. Le Service consultatif du droit pénal et des questions judiciaires relève du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix. Conformément à la décision par laquelle le Secrétaire général a créé la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises, le Service assume, en liaison avec le PNUD, la responsabilité de l'assistance en matière judiciaire et pénitentiaire au sein du système des Nations Unies.

281. Avec son effectif actuel, le Service ne serait pas en mesure de fournir un appui adéquat à la MINUSMA pour lui permettre de s'acquitter des responsabilités dont elle est chargée. Concrètement, la MINUSMA ne recevrait aucune assistance ou recevrait une assistance insuffisante pour ce qui est des conseils et de l'appui techniques, de la sélection, du recrutement et du déploiement de personnel, ainsi que de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation des programmes dans le domaine de la justice, ce qui limiterait sa capacité de s'acquitter de son mandat d'appui judiciaire, conformément à la résolution 2100 (2013) du Conseil de sécurité. En conséquence, il est proposé de maintenir l'emploi de temporaire du spécialiste des affaires judiciaires (P-4) pour la période se terminant le 30 juin 2014.

282. Le titulaire fournit des conseils et un appui au Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité et au Département des opérations de maintien de la paix sur les questions ayant trait aux systèmes juridique et judiciaire au Mali. Les responsabilités du titulaire comprennent : a) la formulation de stratégies et de politiques pour les activités du secteur de la justice à la MINUSMA dans le cadre d'une approche globale de l'état de droit, b) la planification des aspects juridiques et judiciaires des activités de la Mission et la fourniture de conseils et de services d'appui technique et opérationnel au personnel déployé sur le terrain, c) le suivi, l'examen et l'analyse des questions de justice à la MINUSMA, le recensement des problèmes et la formulation de solutions, d) la direction de missions d'évaluation sur le terrain ou la participation à celles-ci, et l'établissement de rapports d'évaluation, e) le contrôle de l'élaboration et de la diffusion des politiques, études sur les enseignements tirés et autres documents d'orientation, notamment à des fins de formation à l'arrivée et pour répondre aux autres besoins de formation, f) la planification, l'organisation et la tenue de manifestations ayant trait à la justice, avec une participation de collègues de la MINUSMA, g) l'organisation et la rédaction de textes, notamment de notes d'information, de la partie analytique de rapports et d'études, ou d'articles pour des publications, h) le lancement et la coordination d'activités de communication et de sensibilisation, i) la tenue d'ateliers et de séminaires de formation, et la présentation de questions et d'activités thématiques, et j) toutes autres tâches que lui confie le Chef du service.

283. Compte tenu des activités relatives à la réforme du secteur de la sécurité qu'il est prévu d'organiser au Mali en 2013/14, il sera aussi indispensable de maintenir l'appui à la réforme du secteur de la sécurité au Siège pour permettre à la Mission de continuer à s'acquitter de son mandat. Le spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (P-4), qui travaillera en étroite collaboration avec l'équipe opérationnelle intégrée pour le Mali, offrira des conseils stratégiques en matière de planification, et s'assurera que la réforme du secteur de la sécurité est bien intégrée aux activités et plans relatifs aux composantes justice, système pénitentiaire, police, et désarmement, démobilisation et réintégration, et coordonnée avec ces activités et plans.

284. La capacité demandée ne peut pas être absorbée par les ressources existantes du Groupe de la réforme du secteur de la sécurité, dont la charge de travail a crû de manière exponentielle depuis sa création, et qui fournit aujourd'hui un appui à 10 opérations de maintien de la paix. Dans l'intervalle, l'effectif du Groupe au Siège, qui était de cinq en 2007, n'a augmenté que de deux postes, passant à sept en 2013 (1 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 1 agent des services généraux).

285. En conséquence, un emploi de temporaire de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (P-4) est demandé pour renforcer l'effectif du Groupe, et répondre ainsi aux besoins d'appui continus de la MINUSMA. Ses fonctions consisteront à fournir un appui au quotidien à la MINUSMA et, notamment, à l'aider à élaborer une politique et des instruments de gouvernance et de contrôle appropriés. Il aura les responsabilités suivantes : a) continuer de consolider la mise en place de la Section de la coordination et de l'appui consultatif pour le secteur de la sécurité en fournissant en temps opportun des conseils au niveau stratégique et sur le plan technique, b) participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la composante réforme des services de sécurité de la Mission, à la planification (y compris l'élaboration des documents budgétaires) et aux opérations, c) rechercher, mobiliser et coordonner l'assistance nécessaire pour répondre aux besoins sur le terrain en trouvant des spécialistes des différents domaines de la réforme du secteur de la sécurité et en fournissant un appui approprié (déploiement de spécialistes, promotion de l'échange de données d'expérience et de pratiques optimales, et communication de directives, d'études de cas et d'outils pertinents), et d) apporter une aide à la mobilisation de ressources en élaborant des projets et en sensibilisant les donateurs potentiels.

286. Le Service de la lutte antimines des Nations Unies relève du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix. Les États Membres étant conscients de l'importance que revêt la lutte antimines pour le maintien de la paix, l'action humanitaire et le développement, il a été décidé de créer ce service pour offrir à cette action un point d'ancrage dans le système des Nations Unies. Le Service est régulièrement chargé d'apporter un appui aux missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales, tout en continuant de jouer un rôle humanitaire en tant qu'entité chargée du domaine de responsabilité de la lutte antimines dans le cadre du Groupe mondial de la protection et, à ce titre, ayant pour mandat de réagir rapidement aux situations d'urgence. Dans ce contexte, un emploi de temporaire est demandé pour le responsable du programme de lutte antimines (P-3), qui apportera un appui sur le plan des politiques et des programmes à l'établissement et à la gestion de la MINUSMA pendant les phases de mise en place et de démarrage des opérations en 2013/14. Le titulaire du poste relèvera directement du Chef de la Section de la planification et de la gestion des programmes du Service de la lutte antimines et travaillera en étroite collaboration avec tous les autres membres du Service.

287. Avec ce poste, le Service de la lutte antimines comprend cinq administrateurs de programme chargés de fournir un appui à 11 missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales réparties dans le monde entier. Compte tenu de la complexité de la situation politique au Mali et de la situation sur le plan de la sécurité dans le pays et dans les pays du Sahel qui l'entourent, en particulier des responsabilités administratives, politiques et en matière de planification liées à la mise en place d'une nouvelle mission, un emploi de temporaire est nécessaire pour remplir ces fonctions pendant la phase d'établissement de la mission dans le pays.

288. Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués, l'administrateur de programme pour le Mali est chargé d'encadrer et d'appuyer la mise en place des opérations du Service de la lutte antimines à la MINUSMA. L'administrateur de programme joue un rôle essentiel dans les domaines de la coordination, du contrôle qualité, de l'établissement de rapports et de la planification, assurant la liaison, en tant que principal interlocuteur au Siège, entre la Mission et le Service, les autres

composantes du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, le Département des affaires politiques et les autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que, le cas échéant, les missions permanentes et autres parties prenantes. Le titulaire exercera les responsabilités suivantes : a) veiller à ce que le Service de la lutte antimines participe au processus de planification; b) élaborer des documents stratégiques et politiques sur le Mali; et c) encadrer l'établissement des rapports financiers et des rapports d'activités destinés à la MINUSMA. En outre, l'administrateur de programme devra veiller à ce que les responsables de l'Organisation, aux échelons appropriés, soient tenus informés des ressources nécessaires au titre du programme et aident à mobiliser des fonds et des contributions.

289. Les principales attributions de la Division de la police, qui relève du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, sont de donner des orientations stratégiques et d'assurer un contrôle concernant les activités de police dans toutes les opérations conduites par le Département des opérations de maintien de la paix et missions menées par le Département des affaires politiques; de superviser l'ensemble des opérations et de diriger les interventions en cas d'incident ou de problème grave survenu ou rencontré sur le terrain; de concevoir des plans types de lancement de nouvelles opérations de police comme suite aux résolutions de l'ONU; de se tenir en rapport avec le Département des affaires politiques, la Commission de consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le Département de l'appui aux missions, parmi d'autres départements de l'Organisation, et avec les institutions, fonds et programmes des Nations Unies, les États Membres, les organisations régionales, les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires et la société civile. Le Bureau du Conseiller pour les questions de police est le principal agent de coordination du système des Nations Unies et le chef de file mondial pour les questions de police et de maintien de l'ordre, selon qu'il convient, aussi bien pour les opérations conduites par le Département des opérations de maintien de la paix que pour celles menées par le Département des affaires politiques, si elles en font la demande et si c'est possible.

290. La composante police de la MINUSMA aura pour mandat de reconstruire le secteur de la sécurité malien, en particulier la police et la gendarmerie, par le biais d'une assistance technique, de la création de capacités, du regroupement de services sur un même site et de programmes de mentorat. Les responsabilités de la Division de la police consistent à former des policiers, établir des normes et pratiques optimales, et fournir des directives aux missions et aux équipes de pays ainsi que l'appui nécessaire à la mise en place de nouvelles opérations de police ou d'opérations multidimensionnelles.

291. Un emploi de temporaire d'administrateur de programme (P-3) est demandé pour la période se terminant le 30 juin 2014, afin d'assurer la poursuite de l'appui fourni par le Siège à la composante de police de la MINUSMA. Au prix d'importants efforts, la Division de la police a été en mesure de déployer quelque 800 membres de la police des Nations Unies au Mali dans un délai très bref; ce nombre ne représente toutefois que 56 % de l'effectif autorisé de la Mission. Il est particulièrement important que la Division de la police ait une capacité suffisante au cours de la phase de démarrage de la Mission pour être en mesure de lui fournir très vite un appui pendant la période de 12 mois.

Département de l'appui aux missions

Équipe d'appui au Mali du Département de l'appui aux missions

292. Il est proposé de maintenir l'Équipe d'appui au Mali au sein du Département de l'appui aux missions pour la période 2013/14. L'Équipe est dotée de six emplois de temporaire : le chef d'équipe (D-1), un administrateur hors classe chargé de l'appui (P-5), deux spécialistes de la planification (P-4), un spécialiste de la planification (P-3), et un assistant administratif (agent des services généraux).

293. Une équipe spécialement chargée de l'appui et de la planification a été créée en mai 2013 en vue d'accélérer la mise en place du dispositif d'appui à la MINUSMA. L'Équipe d'appui au Mali joue un rôle de coordination essentiel, apportant à la Mission une aide et des conseils aux fins de concevoir et de gérer le dispositif d'appui et la planification. Ces activités de planification et de coordination font intervenir la Mission, le Centre de services mondial (Brindisi), les missions déployées dans les pays voisins et différents homologues au sein du Département de l'appui aux missions, du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de la gestion, ainsi que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les États Membres.

294. L'Équipe d'appui au Mali continuera de fournir un soutien et des conseils, conformément aux lignes directrices et principes de la stratégie globale d'appui aux missions du Département de l'appui aux missions, tout en favorisant l'adoption d'une démarche intégrée, efficace et rationnelle d'appui à la mission. L'Équipe aidera la Mission à atteindre ses objectifs et à exécuter les produits décrits dans le plan d'appui à la Mission. Une de ses tâches essentielles consistera à entretenir des contacts avec les États Membres et les organisations régionales pour les encourager à apporter une aide bilatérale et multilatérale qui réponde aux besoins de la Mission, s'agissant notamment du suivi de la mise en place de fonds d'affectation spéciale destinés à combler le déficit des unités de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) et à aider le Gouvernement malien.

295. L'Équipe d'appui au Mali coordonne et surveille la mise en œuvre du plan d'appui à la MINUSMA par les différents services du Département de l'appui aux missions, s'agissant notamment des produits, du calendrier d'exécution et des annexes, conformément au mandat établi par le Conseil de sécurité. L'Équipe donne des conseils au sujet de questions intersectorielles intéressant le Siège et la Mission, les analyse et en assure le suivi. Il doit donc se tenir informé des activités d'appui qui font intervenir ou qui concernent d'autres divisions du Département ainsi que du Département des opérations de maintien de la paix (Bureau des affaires militaires et Division de la police), afin d'assurer la cohérence, l'efficacité et l'efficience de l'action.

296. Les principales fonctions de l'Équipe d'appui au Mali sont les suivantes : a) communiquer quotidiennement avec les principales parties prenantes internes et externes et les partenaires clefs, et coordonner les activités spéciales visant à appuyer la mise en place de l'opération de maintien de la paix au Mali, b) offrir des services spécialisés et un appui concernant la gestion et l'utilisation du Fonds d'affectation spéciale pour la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine et du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali, c) jouer un rôle de premier plan dans les efforts visant à mobiliser des fonds et à se procurer des services, d) demander à des donateurs bilatéraux d'apporter des

fonds, des biens et des services, e) avoir des échanges avec les missions permanentes des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police sur les questions de déploiement et de relève, f) faciliter la coopération multilatérale et entre les missions pour répondre aux besoins essentiels, g) harmoniser les activités d'appui informatique à la Mission apportées par le Siège et la base de Brindisi, h) coordonner l'appui et le traitement des questions intersectorielles avec la Division du soutien logistique, le Service de la constitution des forces et la Division de la police, en particulier pour ce qui est du déploiement, du soutien logistique autonome et des moyens logistiques, ainsi que des activités de formation, i) présenter régulièrement des notes de synthèse, des listes de questions à examiner, des mémorandums et autres pièces de correspondance pertinentes concernant les activités de planification et de déploiement de la Mission au Mali, et j) coordonner son action avec celle du Bureau de l'information du Département des opérations de maintien de la paix en vue d'aider à la mise en place du Bureau de l'information de la MINUSMA.

297. Compte tenu de l'état de préparation de la Mission, l'effectif actuel a été resserré afin de tenir compte de la nature de l'appui. Étant donné la complexité des tâches à accomplir et des relations à entretenir avec les principales parties prenantes, l'Équipe d'appui au Mali a besoin de six emplois de temporaire.

298. L'Équipe d'appui au Mali du Département de l'appui aux missions sera dirigée par un chef d'équipe (D-1), qui aura pour attributions a) d'assurer la liaison entre la direction de la MINUSMA et le Bureau du Secrétaire général adjoint, et avec les autres hauts responsables du Siège pour tout ce qui a trait à la stratégie, à la planification, à la liaison et aux politiques, b) d'être l'interlocuteur des États Membres et des hauts responsables des organes régionaux, et c) d'assumer la responsabilité générale de la gestion de l'Équipe.

299. L'administrateur hors classe chargé de l'appui (P-5) soumettra des recommandations sur les politiques et les questions techniques au Chef de l'Équipe. Il aura pour fonctions a) d'aider les membres de l'Équipe d'appui au Mali à effectuer le travail de contrôle, de planification et de gestion que leur a confié le chef de l'Équipe, b) de tenir compte des priorités et du calendrier de façon à répondre efficacement aux demandes d'appui et à faire en sorte que les hauts responsables soient bien informés des progrès accomplis dans l'exécution du mandat, et c) de fournir des services spécialisés et un appui s'agissant de la gestion et de l'utilisation du Fonds d'affectation spéciale pour la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine et du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali.

300. Les deux spécialistes de la planification (P-4) proposés pour 2013/14 exerceront les fonctions suivantes : a) répondre aux besoins d'appui de la Mission concernant les questions intersectorielles relatives au Siège et à ses besoins d'appui opérationnel, tout en assurant la liaison avec les départements compétents; b) veiller à ce que les arrangements relatifs à l'appui du Siège soient en place; et c) assurer le suivi de l'exécution du mandat au niveau opérationnel. Les spécialistes de la planification contribueront à assurer une circulation de l'information en temps voulu entre la Mission et le Siège au niveau de l'exécution et entre les autres divisions, et tout particulièrement avec le Département de la sûreté et de la sécurité, le Département des opérations de maintien de la paix (Bureau des affaires militaires et Division de la police), le Département des affaires politiques, le Département de la

gestion, ainsi qu'avec le Centre de services mondial, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba, et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Les spécialistes de la planification maintiendront aussi une liaison étroite avec les États Membres et les organisation régionales (Union européenne), auprès desquels ils s'efforceront de trouver des sources possibles de biens, de services et d'appui, tout en veillant à ce que les lignes de communications restent ouvertes entre la Mission, les pays fournisseurs de contingents et de matériel et les donateurs. En outre, les spécialistes de la planification joueront un rôle clef en favorisant et coordonnant l'appui d'autres missions et l'appui régional à la Mission, et en participant à tous les volets de la planification et aux arrangements relatifs à l'appui à la Mission. Ils fournissent également un appui au Bureau du Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'appui aux missions en lui communiquant des notes d'information et des notes analytiques sur les questions intersectorielles concernant l'appui à la MINUSMA.

301. Un poste de spécialiste de la planification (P-3), dont le titulaire fournira des avis d'expert concernant la gestion, le fonctionnement et la maintenance de l'infrastructure complexe des systèmes informatiques de la MINUSMA, est également demandé. Il aura pour fonctions a) de donner des directives concernant la conception et la mise à niveau de l'infrastructure de télécommunications de la Mission compte tenu des conditions opérationnelles difficiles dans le nord du Mali, b) de mettre au point des spécifications techniques et des cahiers des charges destinés aux services d'achat et services contractuels concernant les technologies de l'information et de la communication, c) d'encadrer l'évaluation technique des offres et propositions reçues, et d) de contrôler les opérations d'achat, en étroite collaboration avec le Centre de services mondial à Brindisi et la Mission.

302. Il est essentiel que l'équipe d'appui au Mali soit dotée d'un assistant administratif (agent des services généraux), qui sera chargé des tâches administratives et de la gestion de l'information et facilitera le travail de l'équipe. L'assistant administratif sera en liaison constante avec les services organiques concernant les questions intersectorielles, analysera les documents pertinents et en assurera le suivi, coordonnera les réunions et les téléconférences et visioconférences, et tiendra les dossiers relatifs aux activités de l'équipe.

Division du personnel des missions

303. Un emploi de temporaire de spécialiste de la gestion des ressources humaines (P-4) est demandé à la Division du personnel des missions pour la phase de démarrage de la Mission. Une étroite coordination entre la Mission et la Division du personnel des missions est nécessaire pendant la phase de démarrage d'une mission complexe et de grande taille comme la MINUSMA, et ne peut être assurée que par un spécialiste Ressources humaines affecté à cette tâche.

304. Par ailleurs, la Mission rencontre actuellement nombre de problèmes, dont des problèmes de connectivité qui rendent l'accès aux systèmes informatiques peu fiable, et une pénurie de personnel, notamment de spécialistes de la gestion des ressources humaines. Compte tenu de cette situation, le Service de la gestion du personnel des missions doit, par l'intermédiaire du spécialiste Ressources humaines, épauler la Mission en menant à la fois des activités opérationnelles et des activités stratégiques.

305. En ce qui concerne les activités opérationnelles, la Mission a besoin d'aide pour installer dans leurs fonctions le personnel civil et le personnel en tenue et gérer les prestations auxquelles ils ont droit. Dans le cas des missions stabilisées, c'est la mission qui gère ces activités, tandis que la Division du personnel des missions contrôle le respect des règles et donne des directives à la Section de la gestion des ressources humaines sur le terrain.

306. En ce qui concerne la stratégie, la Mission a besoin de recevoir régulièrement des directives et un appui direct pour établir le tableau d'effectifs, y compris la structure des ressources humaines, et mettre en place les services d'appui administratif. Le spécialiste Ressources humaines est aussi chargé de coordonner la sélection, le recrutement et le déploiement du personnel civil international dans des délais très serrés pour faire en sorte que la Mission puisse s'acquitter de son mandat et répondre aux besoins du peuple malien.

Division du budget et des finances des missions

307. Un emploi de temporaire de fonctionnaire des finances et du budget (P-4) à la Division du budget et des finances des missions est nécessaire pour fournir un appui à la MINUSMA au cours de la période 2013/14.

308. La Division du budget et des finances des missions a pour mandat de fournir un appui aux missions de maintien de la paix dans l'exercice de toutes les fonctions budgétaires et financières. À cet égard, le démarrage de la MINUSMA présente un réel défi du fait de la complexité de son mandat (notamment de sa succession à la MISMA) et des conditions difficiles sur le terrain.

309. On prévoit que la Division devra consacrer d'importants moyens à l'appui à la Mission jusqu'à la fin de la période 2014/15. Les tâches essentielles qui devront être exécutées durant cette période sont, notamment : a) l'appui à l'élaboration et à l'exécution de trois différents projets de budget (2013/14, 2014/15 et 2015/16), b) le fonctionnement des fonds d'affectation spéciale pour la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine et pour la paix et la sécurité au Mali, et un appui aux relations avec les donateurs et à l'établissement de rapports à leur intention, c) l'établissement et la mise en place de services financiers qui seront hébergés dans les locaux de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, et d) le cas échéant, un appui spécialisé sur place au personnel actuel de la Mission.

310. Du fait de la nature des tâches à accomplir, de l'état des capacités opérationnelles de la Mission et des besoins à satisfaire au cours de la phase cruciale de démarrage, il est nécessaire de mettre à la disposition de la Mission des moyens que l'effectif actuel de la Division ne peut pas absorber. Il est donc proposé de maintenir l'emploi de temporaire du spécialiste des finances et du budget (P-4) jusqu'à la fin de la période se terminant le 30 juin 2014.

311. Avec l'affectation de ce spécialiste du Siège, la MINUSMA sera dotée de la capacité nécessaire pour régler les problèmes opérationnels complexes de gestion financière et de financement. Cet appui renforcera aussi la capacité de la Mission de mettre en place des procédures et cadres de gestion des ressources et des dispositifs de contrôle et de responsabilisation.

Division de l'informatique et des communications

312. Il est proposé de maintenir l'emploi de temporaire de spécialiste des télécommunications (P-4) à la Division de l'informatique et des communications, afin de fournir des conseils spécialisés sur la gestion, le fonctionnement et la maintenance de l'infrastructure complexe des systèmes informatiques et des communications à la MINUSMA. Le titulaire aura pour fonctions a) de continuer de fournir des conseils spécialisés concernant la conception et la mise à niveau de l'infrastructure de télécommunications de la Mission, en tenant compte de la complexité et du caractère évolutif de la situation sur le terrain, b) de mettre au point des spécifications et des cahiers des charges destinés aux services d'achat et services contractuels relatifs à l'informatique et aux communications, d'encadrer l'évaluation technique des offres et propositions reçues et de contrôler la procédure de passation de marchés, c) de continuer de gérer les services informatiques contractuels et passer en revue les compétences des agents contractuels qu'il est prévu de déployer au Mali pour s'assurer qu'ils possèdent les connaissances techniques voulues et répondent pleinement aux critères requis, et d) de concevoir et mettre en application les normes et directives que doivent suivre toutes les missions dans le domaine des télécommunications et contrôler qu'elles sont respectées.

313. La Mission fera appel à trois fournisseurs de services de transmissions pour assurer les opérations de transmissions des contingents déployés. L'ingénieur des télécommunications, en coordination avec le personnel militaire affecté aux services informatiques à New York, a mis au point un programme de formation destiné au prestataire de services de transmissions, qui se déroule actuellement. Le titulaire du poste continuera de suivre le programme de formation, qu'il développera pour y inclure une formation technique devant permettre au personnel des unités de transmissions d'aider le personnel civil à assurer la maintenance du réseau informatique, ce qui renforcera encore le concept d'empreinte limitée.

314. L'objectif en la matière est de fournir des services de télécommunications efficaces, économiques et en temps voulu, pour faire en sorte que les composantes de la Mission, notamment la composante militaire et la Police des Nations Unies, possèdent l'infrastructure requise pour pouvoir répondre aux besoins opérationnels, et pour améliorer la sûreté et la sécurité tout en laissant une empreinte limitée dans la zone de la mission. Les ressources prévues permettront de contrôler la gestion de la mise en œuvre du plan de soutien logistique de la Mission, qui comprend l'examen du budget et l'achat de matériel et de services de transmissions destinés à la mission élargie, ainsi que l'examen du matériel de télécommunications contenu dans les stocks stratégiques pour déploiement rapide, et de les déployer à titre prioritaire au Mali.

315. Le maintien de l'emploi de temporaire permettra de fournir un appui aux services informatiques et de communications dans la nouvelle opération de maintien de la paix au Mali, et d'assurer la participation active et la coordination avec l'ensemble de l'équipe d'appui à la MINUSMA au Département de l'appui aux missions du Siège.

Division du soutien logistique

316. Un emploi de temporaire de logisticien (P-4) à la Section des approvisionnements et un emploi de temporaire d'assistant au contrôle des mouvements (agent des services généraux) à la Section du contrôle des mouvements

sont demandés à la Division du soutien logistique pour fournir un appui à la MINUSMA au cours de la période 2013/14.

317. La Section des approvisionnements, qui relève du Service de l'appui stratégique de la Division du soutien logistique, est responsable de la mise en place de contrats-cadres pour l'achat de rations et de carburant par les missions. La Section des approvisionnements offre un encadrement et s'assure que des systèmes de contrôle relatifs à ces contrats, dont le montant est élevé, sont en place et opérationnels.

318. La MINUSMA est en train de recruter du personnel pour ses services d'achat. À l'heure actuelle, l'approvisionnement en carburant et en rations est assuré au moyen de contrats de courte durée, qui expireront dans 6 à 12 mois. Ces contrats devront être remplacés par des solutions à plus long terme, qui nécessiteront la mise en place de procédures d'appel d'offres complexes l'an prochain. Pour s'acquitter de ces tâches, le Siège aura besoin de compétences spécialisées afin de mettre au point des contrats-cadres complexes et des dispositifs de contrôle. À cette fin, un emploi de temporaire de logisticien chargé des approvisionnements (P-4) est demandé pour la période se terminant le 30 juin 2014.

319. Sous la supervision directe du Chef de la Section des approvisionnements, le logisticien sera chargé d'appuyer la MINUSMA dans les fonctions suivantes : a) planifier, gérer et contrôler de façon stratégique les services d'appui aux approvisionnements (rations, carburant et fournitures générales) de la MINUSMA avec efficacité, efficience et ponctualité, en mettant l'accent sur la qualité technique, la santé, l'environnement et la sécurité, entre autres facteurs; b) assurer la liaison avec la Mission et les homologues du Siège pour les questions d'approvisionnement et coordonner l'appui actuellement fourni aux opérations d'achat de la MINUSMA, notamment en établissant régulièrement des rapports et notes d'information à l'intention des hauts responsables; c) engager l'établissement de contrats d'approvisionnement de longue durée pour la MINUSMA, notamment de contrats-cadres, en coordination avec la Division des achats du Département de la gestion et avec son appui, et, notamment, aider la Mission à adapter ces contrats à ses besoins, élaborer, mettre à jour et réviser le cahier des charges, les spécifications techniques et l'évaluation technique; d) engager, examiner et coordonner les modifications à apporter aux contrats d'approvisionnement en cours de la Mission ou leur prorogation; e) préparer des exposés, en coordination avec le Comité des marchés du Siège, et participer aux examens des marchés par le Comité des marchés du Siège; f) faire des études de marché et étudier les pratiques optimales en matière d'élaboration de contrats, repérer les domaines nécessitant des améliorations, et adapter ces pratiques aux besoins de l'Organisation; g) instaurer une gestion et un suivi stratégiques de la performance des contrats d'approvisionnement; h) apporter une aide à la gestion des programmes d'assurance qualité et de contrôle qualité; i) examiner les projets de budget de la Mission pour s'assurer que les ressources demandées permettront de respecter les normes établies et de répondre aux besoins opérationnels relatifs aux approvisionnements; j) fournir des réponses et des éclaircissements suite aux demandes formulées par les organes délibérants, les auditeurs internes et externes et les États Membres; k) contribuer à l'élaboration et à la mise en place de systèmes informatisés de gestion des carburants et des rations à la MINUSMA, avec un appui du Bureau de l'informatique et des communications et du projet de progiciel intégré Umoja; l) assurer la liaison avec les États Membres pour l'approvisionnement en biens et services militaires, si besoin est; m) mener des

enquêtes approfondies et adresser à l'Administration des propositions et des recommandations en bonne et due forme sur les questions qui ont trait aux réclamations concernant les approvisionnements; n) élaborer des réponses sur les questions contractuelles et juridiques soulevées par la gestion des réclamations; et o) contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques générales et de procédures opérationnelles permanentes pour les matériels et services de maintien artificiel des fonctions vitales ainsi que pour les fournitures générales, compte tenu des leçons tirées de l'expérience de l'appui à la MINUSMA.

320. Il a été extrêmement difficile de recruter du personnel pour exercer les fonctions afférentes au contrôle des mouvements à la MINUSMA. En conséquence, une partie importante du travail qui aurait normalement dû être exécutée par le personnel de la Mission a dû être effectuée par le personnel chargé du contrôle des mouvements au Siège, y compris la passation de marchés pour des services de transport au sein de la Mission. Afin d'apporter un appui à l'administrateur du Siège qui exerce cette responsabilité supplémentaire en attendant que l'effectif de la Mission soit au complet, un emploi de temporaire d'assistant au contrôle des mouvements (agent des services généraux) est nécessaire à la Section du contrôle des mouvements pour la période se terminant le 30 juin 2014.

321. Le titulaire fournira un appui à l'administrateur concerné dans les domaines suivants : a) la planification et la mise en œuvre du déploiement des forces, b) la relève du personnel en tenue, qui devrait atteindre son intensité maximum au cours des six premiers mois de 2014, et c) d'autres tâches incombant à la Mission jusqu'à ce qu'elle ait la pleine capacité d'assumer ses responsabilités.

Département de la gestion

Division du financement des opérations de maintien de la paix

322. À la Division du financement des opérations de maintien de la paix du Département de la gestion, un emploi de temporaire est demandé pour un fonctionnaire des finances et du budget (P-4) afin d'appuyer la MINUSMA pendant l'exercice 2013/14.

323. À la suite d'une évaluation interne menée par la Division du financement des opérations de maintien de la paix après que le Conseil de sécurité a approuvé la création de la MINUSMA, il a été décidé que, conformément au personnel d'appui dont disposaient les autres missions de taille et de complexité analogues, le concours à plein temps d'un fonctionnaire des finances et du budget (P-4) était nécessaire pour fournir à la Mission l'assistance dont elle aurait besoin pendant l'exercice 2013/14. L'ampleur, la complexité et le caractère multidimensionnel de la MINUSMA font que les fonctions liées à cet emploi ne pourront pas être exercées par les effectifs approuvés de la Division. Des rapports financiers devront être présentés à l'Assemblée générale aussi bien pendant la partie principale que lors de la reprise de sa soixante-huitième session. Au cours de l'exercice 2013/14, il faudra aussi appuyer la gestion financière, suivre l'exécution du budget, administrer les fonds d'affectation spéciale concernant les missions, orienter les activités budgétaires des collègues de la Mission, gérer les engagements et veiller à ce que les remboursements aux pays fournisseurs de contingents et de forces de police s'effectuent dans les délais. Pour que ces tâches ainsi que les fonctions d'appui prévues dans le cadre du mandat de la Mission puissent être exécutées en temps

opportun, il est proposé de maintenir l'emploi de temporaire de fonctionnaire des finances et du budget (P-4) à la Division pour l'exercice 2013/14.

Bureau des services de contrôle interne

Bureau d'audit du Bureau des services de contrôle interne au Mali

324. Afin d'établir les prévisions de dépenses du Bureau d'audit au Mali pour l'exercice 2013/14, le BSCI a examiné attentivement le mandat complexe de la Mission ainsi que le tableau de ses effectifs. Compte tenu des résultats d'une évaluation approfondie des risques de la Mission, qui a permis de déterminer les audits sur des questions particulières à effectuer pendant la phase de démarrage, il est proposé de créer six emplois de temporaire, dont un de chef des auditeurs résidents (P-5) et cinq d'auditeur (3 P-4 et 2 P-3).

325. La création du Bureau d'audit contribuera à accroître l'efficacité et l'efficacités de la MINUSMA en effectuant sur place des vérifications de façon continue afin d'évaluer l'adéquation et la performance des fonctions existantes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et en prodiguant en permanence des avis indépendants à la direction de la Mission.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

<i>Catégorie</i>	<i>MINUSMA</i>	<i>Compte d'appui^a</i>	<i>Total</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	—	—	—
Contingents	239 714,6	—	239 714,6
Police des Nations Unies	8 313,3	—	8 313,3
Unités de police constituées	26 082,2	—	26 082,2
Total partiel	274 110,1	—	274 110,1
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	61 204,4	—	61 204,4
Personnel recruté sur le plan national	8 796,1	—	8 796,1
Volontaires des Nations Unies	2 219,7	—	2 219,7
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	—	4 650,9	4 650,9
Total partiel	72 220,2	4 650,9	76 871,1
Dépenses opérationnelles			
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—
Observateurs électoraux civils	—	—	—
Consultants	61,7	—	61,7
Voyages	1 639,6	35,0	1 674,6

<i>Catégorie</i>	<i>MINUSMA</i>	<i>Compte d'appui^a</i>	<i>Total</i>
Installations et infrastructures	91 082,1	1 317,2	92 399,3
Transports terrestres	33 612,6	—	33 612,6
Transports aériens	55 522,3	—	55 522,3
Transports maritimes ou fluviaux	—	—	—
Communications	22 122,8	57,2	22 180,0
Informatique	3 422,9	58,0	3 480,9
Santé	4 975,2	—	4 975,2
Matériel spécial	3 400,4	—	3 400,4
Fournitures, services et matériel divers	46 421,4	—	46 421,4
Projets à effet rapide	900,0	—	900,0
Total partiel	263 161,0	1 467,4	264 628,4
Total brut	609 491,3	6 118,3	615 609,6
Recettes provenant des contributions du personnel	6 071,7	457,6	6 529,3
Total net	603 419,6	5 660,7	609 080,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—
Total	609 491,3	6 118,3	615 609,6

^a Les prévisions de dépenses au titre du compte d'appui tiennent compte des crédits nécessaires pour financer 22 emplois de temporaire au Siège afin de fournir un appui à la Mission, et 6 emplois de temporaire au Bureau d'audit au Mali.

B. Plan de financement standard

326. Le plan de financement standard révisé a servi à déterminer les ressources dont la Mission avait besoin pour financer sa première année de fonctionnement. Le plan révisé garde les éléments utiles du plan initialement adopté par l'Assemblée générale, dont celui qui consiste à mettre à profit l'expérience des précédentes missions en phase de démarrage afin de rationaliser l'établissement du budget, en privilégiant le financement des activités que la Mission pourra raisonnablement mener à bien au cours de la première année. Il ménage une marge de manœuvre suffisante pour que les responsables de la Mission puissent gérer l'ensemble des crédits alloués dans la limite des pouvoirs qui leur seront délégués, en sachant qu'ils devront rendre compte de l'utilisation des ressources et fournir les justificatifs nécessaires dans le rapport sur l'exécution du budget. Dans cette perspective, la Mission va créer un comité d'allocation des ressources dans le cadre duquel l'équipe de direction se réunira régulièrement en vue d'adapter l'utilisation des ressources à l'évolution des priorités. Le Département de l'appui aux missions apportera une aide sous forme de conseils et de cadres de travail, en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'application du plan de financement standard par la MINUSS durant l'exercice 2011/12.

327. Comme indiqué au paragraphe 42, le plan de financement standard a été révisé pour offrir une plus grande souplesse et mieux tenir compte des principaux facteurs déterminant les besoins en ressources ainsi que pour prendre en considération les

données nécessaires à la planification qui soient propres à la Mission, comme le nombre et la configuration effectifs du personnel en uniforme autorisé et des aéronefs ainsi que la disponibilité des biens en provenance d'autres missions. En outre, il permet de préciser les activités de programme, comme la lutte antimines ou les projets de désarmement, démobilisation et réintégration, pour lesquelles il convient de demander des crédits.

328. Ainsi, le montant des crédits demandés pour la MINUSMA, calculé en fonction du plan révisé, tient compte de plusieurs paramètres essentiels correspondant aux conditions et besoins réels de la Mission, comme : a) la taille moyenne de la Mission et le nombre effectif de membres du personnel en uniforme autorisé; b) l'approvisionnement logistique particulièrement difficile de la Mission; c) le tableau d'effectifs complet nécessaire à l'exécution du mandat de la Mission pendant sa première année de fonctionnement, pour lequel les crédits demandés sont calculés en fonction des taux d'occupation des postes constatés dans les missions au cours de la période équivalente; d) le déploiement d'un plus grand nombre d'hommes en uniforme au cours du premier mois d'application du plan en raison du transfert de commandement des contingents de la MISMA le 1^{er} juillet 2013; e) le fait que de nombreux biens ont été achetés dans le cadre des autorisations d'engagement de dépenses pour la période du 25 avril au 30 juin 2013, d'où une réduction d'environ 56 millions de dollars du montant des crédits nécessaires pour l'achat de matériel; f) la taille et la configuration de la flotte aérienne, qui correspondent aux besoins propres à la Mission plutôt qu'à un modèle générique; et g) la prise en compte des programmes de déminage et de désarmement, démobilisation et réintégration prévus dans le mandat de la Mission.

C. Taux de vacance de postes

329. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2013/14 ont été établies sur la base des taux moyens de vacance de postes indiqués ci-après pour un déploiement échelonné du personnel en uniforme et du personnel civil de la Mission :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Projection 2013/14</i>
Militaires et personnel de police	
Contingents	31
Police des Nations Unies	43
Unités de police constituées	28
Personnel civil	
Personnel recruté sur le plan international ^a	59
Personnel recruté sur le plan national	
Administrateurs recrutés sur le plan national	78
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	62
Volontaires des Nations Unies	66

^a Y compris les emplois à financer au moyen des crédits demandés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

330. Dans sa résolution 2100 (2013), le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement d'au maximum 11 200 militaires et 1 440 policiers (dont 320 membres de la Police des Nations Unies et 1 120 membres d'unités de police constituées). Conformément au plan de financement standard révisé, les taux de vacance de postes prévus pour le personnel en uniforme ont été calculés en fonction des rythmes de déploiement observés dans les missions en phase de démarrage et tiennent compte des effectifs transférés de la MISMA qui ont été déployés sur le terrain le 1^{er} juillet 2013. Environ 10 419 membres du personnel en uniforme (dont 9 250 militaires, 206 membres de la Police des Nations Unies et 962 membres d'unités de police constituées) devraient être progressivement déployés d'ici à la fin de l'exercice 2013/14, les crédits demandés devant financer le déploiement moyen d'environ 8 749 hommes en uniforme (dont 7 766 militaires, 182 membres de la Police des Nations Unies et 802 membres d'unités de police constituées).

331. Les taux de vacance prévus pour le personnel civil s'appuient également sur le plan de financement standard révisé, qui tient compte des tendances constatées en matière de recrutement lors de la première année de fonctionnement des missions. Compte tenu de ce que, au vu de l'expérience, la Mission pourra raisonnablement accomplir la première année, on prévoit le déploiement échelonné de 987 civils (414 recrutés sur le plan international, 493 recrutés sur le plan national et 80 Volontaires des Nations Unies) dès la fin de cette année, par rapport à un effectif complet de 1 598 civils (672 recrutés sur le plan international, 781 recrutés sur le plan national et 145 Volontaires des Nations Unies). Le montant des crédits demandé a été calculé pour un déploiement moyen de 602 civils (280 recrutés sur le plan international, 274 recrutés sur le plan national and 49 Volontaires des Nations Unies) pour l'exercice 2013/14.

D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

332. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 76 544 900 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel majeur	
Contingents	37 344,6
Unités de police constituées	4 547,7
Total partiel	41 892,3
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	20 138,0
Communications	8 788,9

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Santé	2 454,0
Matériel spécial	3 271,7
Total partiel	34 652,6
Total	76 544,9

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1.0 (Bamako)	1 ^{er} juillet 2013	–
	2.3 (autre)		
Usage opérationnel intensif	1.7 (Bamako)	1 ^{er} juillet 2013	–
	3.3 (autre)		
Actes d'hostilité ou abandon forcé	1.0 (Bamako)	1 ^{er} juillet 2013	–
	3.1 (autre)		
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0 à 3,75		

E. Formation

333. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2013/14 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	–
Voyages	
Voyages au titre de la formation	302,3
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	–
Total	302,3

F. Désarmement, démobilisation et réintégration

334. Les dépenses prévues pour les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour l'exercice 2013/14 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services divers	10 000,0
Total	10 000,0

335. En application de la résolution 2100 (2013) du Conseil de sécurité, la Mission doit aider les autorités de transition maliennes à arrêter et exécuter des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants et de démantèlement des milices et des groupes d'autodéfense, conformément aux objectifs de réconciliation et compte tenu des besoins propres aux enfants démobilisés. Compte tenu de la taille de la Mission, le montant des dépenses nécessaires à l'exécution de ce mandat est estimé à 10 millions de dollars pour la première année dans le plan de financement standard révisé.

G. Services de détection des mines et de déminage

336. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2013/14 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	—
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	20 000,0
Fournitures de détection des mines et de déminage	—
Total	20 000,0

337. En application de la résolution 2100 (2013) du Conseil de sécurité, la Mission doit aider les autorités de transition maliennes, par des activités de formation et d'autres formes d'appui, à mener la lutte antimines et à gérer les armes et munitions. Compte tenu de la taille de la Mission, le montant des dépenses nécessaires à l'exécution de ce mandat est estimé à 20 millions de dollars pour la première année dans le plan de financement standard révisé.

H. Projets à effet rapide

338. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2013/14 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Du 1 ^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (proposé)	900,0

339. Compte tenu de ce que les missions de taille moyenne dont l'approvisionnement logistique est particulièrement difficile peuvent raisonnablement accomplir au cours de la première année, le montant des ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets à effet rapide est estimé à 0,9 million de dollars dans le plan de financement standard révisé.

III. Analyse des ressources nécessaires¹

A. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

	<i>Montant prévu</i>
Contingents	239 714,6

340. Le montant prévu à cette rubrique servira à couvrir le déploiement échelonné d'au maximum 9 250 militaires d'ici à la fin de l'exercice budgétaire, avec un déploiement moyen de 7 766 militaires. Il tient compte du transfert des troupes de commandement des contingents de la MISMA et des déploiements observés lors de la première année de fonctionnement des missions. Le montant à rembourser au titre du matériel appartenant aux contingents a été calculé en fonction du nombre de mois durant lesquels les unités devraient être déployées compte tenu de l'expérience des missions en phase de démarrage, en appliquant un coefficient d'indisponibilité de 5 % et un taux de non-déploiement de 5 %. Le montant prévu au titre du transport du matériel appartenant aux contingents repose sur la configuration prévue dans le plan de financement révisé en cas de déploiement lourd dans les missions dont l'approvisionnement logistique est particulièrement difficile.

	<i>Montant prévu</i>
Police des Nations Unies	8 313,3

341. Le montant prévu à cette rubrique servira à couvrir le déploiement échelonné d'au maximum 206 membres de la Police des Nations Unies d'ici à la fin de l'exercice budgétaire, avec un déploiement moyen de 182 policiers compte tenu de l'expérience des missions en phase de démarrage.

	<i>Montant prévu</i>
Unités de police constituées	26 082,2

¹ Le montant des ressources est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

342. Le montant prévu à cette rubrique servira à couvrir le déploiement échelonné d'au maximum 962 membres des unités de police constituées d'ici à la fin de l'exercice budgétaire, avec un déploiement moyen de 802 policiers. Il tient compte du transfert de commandement du personnel de la MISMA ainsi que des tendances constatées dans les autres missions lors de leur phase de lancement. Le montant à rembourser au titre du matériel appartenant aux contingents a été calculé en fonction du nombre de mois durant lesquels les unités devraient être déployées compte tenu de l'expérience des missions en phase de démarrage, en appliquant un coefficient d'indisponibilité de 5 % et un taux de non-déploiement de 5 %. Le montant prévu au titre du transport du matériel appartenant aux contingents repose sur la configuration prévue dans le plan de financement révisé en cas de déploiement lourd dans les missions dont l'approvisionnement logistique est particulièrement difficile.

Montant prévu

Personnel recruté sur le plan international

61 204,4

343. Le montant prévu à cette rubrique servira à couvrir le déploiement échelonné d'au maximum 414 fonctionnaires recrutés sur le plan international d'ici à la fin de l'exercice budgétaire, compte tenu des tendances observées en matière de recrutement, sur un effectif total proposé de 672 fonctionnaires. Il tient compte d'un effectif moyen de 280 fonctionnaires et du montant mensuel moyen des traitements et dépenses connexes applicables aux différentes catégories ou classes de fonctionnaires dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2013/14.

Montant prévu

Personnel recruté sur le plan national

8 796,1

344. Le montant prévu à cette rubrique servira à couvrir le déploiement échelonné d'au maximum 493 fonctionnaires recrutés sur le plan national d'ici à la fin de l'exercice budgétaire, compte tenu des tendances observées en matière de recrutement, sur un effectif total proposé de 781 fonctionnaires. Il tient compte d'un effectif moyen de 274 fonctionnaires. Les traitements et dépenses connexes ont été calculés sur la base du montant moyen correspondant à la classe B/échelon 1 pour les administrateurs recrutés sur le plan national et à la classe IV/échelon 6 pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national applicable dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2013/14.

Montant prévu

Volontaires des Nations Unies

2 219,7

345. Le montant prévu à cette rubrique servira à couvrir le déploiement échelonné d'au maximum 80 Volontaires des Nations Unies d'ici à la fin de l'exercice budgétaire, sur un effectif total proposé de 145 Volontaires. Il tient compte d'un effectif moyen prévu de 49 Volontaires compte tenu des tendances observées en matière de recrutement.

	<i>Montant prévu</i>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	0,0

346. Conformément au plan de financement standard, les ressources nécessaires pour financer deux emplois de temporaire sont demandées à la rubrique Personnel recruté sur le plan international.

	<i>Montant prévu</i>
Consultants	61,7

347. Le montant prévu à cette rubrique a été établi à partir des tendances observées dans les missions en phase de démarrage.

	<i>Montant prévu</i>
Voyages	1 639,6

348. Le montant prévu à cette rubrique servira à couvrir les dépenses standard liées aux voyages autres que pour la formation des différentes catégories de personnel, calculées en s'appuyant sur une évaluation menée dans d'autres opérations de maintien de la paix, ainsi que l'achat des billets d'avion et le versement de l'indemnité journalière de subsistance, dont le coût est déterminé d'après le Manuel des coûts et coefficients standard. Le montant prévu pour les voyages au titre de la formation a été calculé sur la base des tendances constatées dans les missions en phase de démarrage.

	<i>Montant prévu</i>
Installations et infrastructures	91 082,1

349. Le montant prévu à cette rubrique a été établi en s'appuyant principalement sur les paramètres propres à la MINUSMA intégrés dans le plan de financement standard pour les missions de taille moyenne dont l'approvisionnement logistique est particulièrement difficile. Il servira à couvrir le déploiement échelonné du personnel en uniforme et du personnel civil de la Mission et tient compte du nombre de sites qui seront établis au cours de l'exercice ainsi que des biens et équipements achetés pour la période du 25 avril au 30 juin 2013 dans le cadre des autorisations d'engagement de dépenses. Vu les délais d'approvisionnement, le plan de financement standard prévoit l'achat des éléments indispensables à la Mission pour appuyer les effectifs devant être déployés au cours des deux premières années. Le montant des dépenses prévues pour l'achat de carburant et de lubrifiants a été établi en s'appuyant sur le plan de financement standard, qui tient compte de facteurs tirés du Manuel des coûts et coefficients standard, comme les taux de consommations, le prix du litre s'établissant à 1,09 dollar. Le montant à rembourser aux pays fournissant des contingents et du personnel de police au titre du soutien logistique autonome a été calculé en fonction du nombre de mois durant lesquels les unités devraient être déployées, compte tenu de l'expérience des missions en phase de démarrage.

	<i>Montant prévu</i>
Transports terrestres	33 612,6

350. Le montant prévu à cette rubrique tient compte des besoins liés au déploiement échelonné du personnel en uniforme et du personnel civil de la Mission ainsi que des achats de véhicules et d'équipements déjà effectués pendant la période du 25 avril au 30 juin 2013 dans le cadre des autorisations d'engagement de dépenses. Vu les délais d'approvisionnement, le plan de financement standard prévoit l'achat des véhicules nécessaires pour appuyer les effectifs qui devraient être déployés au cours des deux premières années. Le montant des dépenses prévues pour l'achat de carburant et de lubrifiants a été établi en s'appuyant sur le plan de financement standard, qui tient compte de facteurs tirés du Manuel des coûts et coefficients standard, comme les taux de consommations, le prix au litre s'établissant à 1,08 dollar. Un montant de 16,5 millions de dollars, calculé sur la base de l'effectif du personnel en uniforme, est prévu à cette rubrique au titre des frais de mise en route du contrat d'approvisionnement en carburant.

	<i>Montant prévu</i>
Transports aériens	55 522,3

351. Le montant prévu à cette rubrique servira à couvrir le déploiement échelonné d'au maximum 27 aéronefs, dont 11 avions et 16 hélicoptères, d'ici à la fin de l'exercice, avec un déploiement moyen mensuel de 13 aéronefs. Les coûts liés à la location et à l'exploitation ont été calculés à partir des contrats et lettres d'attributions les plus récentes qui ont été pris en considération dans les budgets des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2013/14. Le montant des ressources nécessaires à l'achat de carburant et de lubrifiants a été établi en s'appuyant sur le plan de financement standard, qui tient compte de facteurs tirés du Manuel des coûts et coefficients standard, comme les taux de consommations, le prix au litre s'établissant à 1,26 dollar.

	<i>Montant prévu</i>
Transports maritimes ou fluviaux	0,0

352. Le plan de financement standard ne prévoit aucun crédit au titre des transports maritimes ou fluviaux pour la première année de fonctionnement des missions. La Mission pourra redéployer des fonds de l'enveloppe globale pour financer toutes opérations nécessaires pour accomplir son mandat.

	<i>Montant prévu</i>
Communications	22 122,8

353. Le montant prévu à cette rubrique tient compte des besoins liés au déploiement échelonné du personnel en uniforme et du personnel civil de la Mission ainsi que des achats de véhicules et d'équipements effectués pour la période du 25 avril au 30 juin 2013 dans le cadre des autorisations d'engagement de dépenses. Vu les délais d'approvisionnement, le plan de financement standard révisé tient compte des achats nécessaires pour appuyer les effectifs qui devraient être déployés au cours

des deux premières années. Le montant à rembourser aux pays fournissant des contingents et du personnel de police au titre du soutien logistique autonome a été calculé en fonction du nombre de mois durant lesquels les unités devraient être déployées compte tenu de l'expérience des missions en phase de démarrage.

	<i>Montant prévu</i>
Informatique	3 422,9

354. Le montant prévu à cette rubrique tient compte des besoins liés au déploiement échelonné du personnel en uniforme et du personnel civil de la Mission ainsi que des équipements achetés dans le cadre des autorisations d'engagement de dépenses pour la période du 25 avril au 30 juin 2013.

	<i>Montant prévu</i>
Santé	4 975,2

355. Le montant prévu à cette rubrique servira à couvrir le déploiement échelonné du personnel en uniforme et du personnel civil de la Mission. Le montant à rembourser au titre du matériel appartenant aux contingents a été calculé en fonction du nombre de mois durant lesquels les unités devraient être déployées compte tenu de l'expérience des missions en phase de démarrage.

	<i>Montant prévu</i>
Matériel spécial	3 400,4

356. Le montant prévu à cette rubrique servira à couvrir le déploiement échelonné du personnel en uniforme et du personnel civil de la Mission. Le montant à rembourser aux pays fournissant des contingents et du personnel de police au titre du soutien logistique autonome a été calculé en fonction du nombre de mois durant lesquels les unités devraient être déployées compte tenu de l'expérience des missions en phase de démarrage.

	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	46 421,4

357. Le montant prévu à cette rubrique comprend les ressources nécessaires pour exécuter le programme de lutte antimines de la Mission (20 millions de dollars) et pour aider les autorités de transition maliennes à concevoir et exécuter des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants (10 millions de dollars). Il comprend aussi le coût du transport du matériel appartenant à l'ONU, compte tenu de la taille de la Mission et des conditions particulièrement difficiles de son approvisionnement logistique.

	<i>Montant prévu</i>
Projets à effet rapide	900,0

358. Les dépenses prévues à cette rubrique tiennent compte des projets à effet rapide que les missions de taille moyenne dont l'approvisionnement logistique est particulièrement difficile peuvent raisonnablement exécuter au cours de la première année.

B. Compte d'appui

	<i>Montant prévu</i>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	4 650,9

359. Le montant prévu à cette rubrique servira à financer 28 emplois de temporaire inscrits au compte d'appui, soit 22 au Siège de l'Organisation, dont les titulaires assureront des fonctions d'appui à la Mission, et 6 au Bureau d'audit du Bureau des services de contrôle interne au Mali, dont les titulaires assureront des services d'audit sur place.

	<i>Montant prévu</i>
Voyages	35,0

360. Le montant prévu à cette rubrique servira à financer les voyages que les fonctionnaires du Bureau d'audit au Mali entreprendront aussi bien à l'intérieur de la zone de la mission (pour effectuer des audits concernant les bureaux régionaux de Gao, Tombouctou et Kidal qu'au Siège (à des fins de planification) et au Centre de services régional à Entebbe.

	<i>Montant prévu</i>
Installations et infrastructures	1 317,2

361. Le montant prévu à cette rubrique correspond aux frais généraux afférents aux 22 emplois de temporaire au Siège.

	<i>Montant prévu</i>
Communications	57,2

362. Le montant prévu à cette rubrique correspond aux frais généraux afférents aux 22 emplois de temporaire au Siège.

	<i>Montant prévu</i>
Informatique	58,0

363. Le montant prévu à cette rubrique correspond aux frais généraux afférents aux 22 emplois de temporaire au Siège.

IV. État des dépenses de la période du 25 avril au 30 juin 2013

364. Après la signature de l'Accord préliminaire, la Mission a aidé à la mise en place des mécanismes de suivi prévus dans l'Accord.

365. La Mission a apporté un appui actif à la tenue de l'élection présidentielle, assurant le transport aérien du matériel électoral aux capitales régionales du nord à la demande du Gouvernement, assistant les missions d'observation internationales, conseillant les autorités électorales maliennes sur leur plan de sécurité et fournissant des escortes pour les déplacements des agents électoraux et le transport du matériel électoral sensible dans le nord. Le Représentant spécial du Secrétaire général a usé de ses bons offices pour encourager le respect de la législation et du code de conduite relatifs aux élections.

366. Bien que le Gouvernement de transition ait fait de sérieux efforts pour réinstaller des préfets et des sous-préfets dans le nord, le rétablissement des autorités nationales en est encore à ses débuts et reste entravé par l'insécurité et le manque d'infrastructures de base. La Mission coopère avec le Gouvernement de transition et les partenaires internationaux pour faciliter cette réinstallation et pour mettre en place des initiatives de relèvement rapide afin d'aider à renforcer la sécurité et à consolider les avancées politiques.

367. La Mission continue de vérifier les conditions de détention des personnes impliquées dans le conflit dans les régions du nord, en visitant notamment les centres de détention. Elle a relevé des cas de violence liée au conflit et de violation des droits de l'homme. Elle a dispensé une formation sur les droits de l'homme et les élections à plus de 1 500 membres d'institutions de maintien de l'ordre maliennes et organisé un atelier sur les techniques de contrôle du respect des droits de l'homme à l'intention de 60 représentants d'organisations de la société civile. Elle a continué à collaborer avec la Mission de formation de l'Union européenne au Mali pour donner à 1 300 membres de l'armée malienne une formation relative aux droits de l'homme et au droit international humanitaire avant leur déploiement dans les régions du nord.

368. Durant la phase de planification et de préparation de la transition, soit depuis l'adoption de la résolution [2100 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité le 25 avril 2013 jusqu'au 30 juin 2013, la Mission s'est concentrée sur a) l'acquisition de terrains et de locaux et les préparatifs au démarrage des travaux pour l'établissement du quartier général à Bamako et des installations essentielles à Gao, à Tombouctou, à Kidal et à Mopti, b) la prorogation provisoire des marchés de l'ONUCI pour les carburants, les rations et les services de transport intérieur, c) la mise en place préalable du matériel, d) le démarrage des activités de recrutement du personnel civil, e) l'élaboration d'un plan de transition commun de la MISMA et de la MINUSMA, f) l'inspection du matériel appartenant aux contingents et aux effectifs de police fournis par des pays à la MISMA, et l'inspection des unités supplémentaires avant leur déploiement pour obtenir des informations sur les moyens faisant défaut, afin que les normes de l'ONU soient respectées, g) la fourniture d'une aide provenant de fonds multilatéraux et de fonds d'affectation spéciale aux pays qui fournissaient des contingents militaires et des contingents de police à l'ex-MISMA en vue de réduire les manques de moyens de leurs contingents respectifs.

369. Par ailleurs, en prévision du transfert de l'autorité des contingents et des effectifs de police de la MISMA à la MINUSMA, des dispositifs de subsistance provisoires ont été constitués pour être acheminés vers les lieux de stationnement des unités. L'inspection de tous les contingents et effectifs de police déployés et des unités supplémentaires en attente a commencé pour obtenir des informations sur les moyens manquants afin que les normes de l'ONU soient respectées.

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses 2012/13</i>
Militaires et personnel de police	
Observateurs militaires	—
Contingents	92,1
Police des Nations Unies	28,4
Unités de police constituées	—
Total partiel	120,5
Personnel civil	
Personnel recruté sur le plan international	—
Personnel recruté sur le plan national	—
Volontaires des Nations Unies	—
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	660,8
Total partiel	660,8
Dépenses opérationnelles	
Personnel fourni par des gouvernements	—
Observateurs électoraux civils	—
Consultants	—
Voyages	1 652,0
Installations et infrastructures	12 398,3
Transports terrestres	15 916,3
Transports aériens	2 929,1
Transports maritimes ou fluviaux	—
Communications	19 689,7
Informatique	6 955,9
Santé	83,5
Matériel spécial	23,9
Fournitures, services et matériel divers	21 546,4
Projets à effet rapide	—
Total partiel	81 195,1
Total brut	81 976,4

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses 2012/13</i>
Recettes provenant des contributions du personnel	41,3
Total net	81 935,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–
Total	81 976,4

B. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Intérêts créditeurs	–
Recettes diverses ou accessoires	0,4
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	–
Total	0,4

C. Analyse des dépenses²

	<i>Dépenses</i>
Contingents	92,1

370. Un montant de 92 100 dollars a servi essentiellement à couvrir les indemnités journalières de subsistance de 21 officiers d'état-major déployés en juin pour établir le quartier général de la Mission à Bamako.

	<i>Dépenses</i>
Police des Nations Unies	28,4

371. Un montant de 28 400 dollars a servi à couvrir les indemnités journalières de subsistance de sept membres de la Police des Nations Unies déployés en juin pour établir le quartier général de la Mission à Bamako.

	<i>Dépenses</i>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	660,8

² Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis. L'analyse des prévisions de dépense présentées dans la présente section a pour référence une base zéro.

372. Un montant de 660 800 dollars a servi à couvrir le coût du personnel recruté sur le plan international et sur le plan national. L'effectif mensuel moyen de la période a été de neuf agents recrutés sur le plan international et de neuf agents recrutés sur le plan national.

	<i>Dépenses</i>
Voyages	1 652,0

373. Un montant de 1 652 000 dollars a servi à financer le déploiement du personnel civil provisoirement affecté à la MINUSMA pendant sa phase de démarrage.

	<i>Dépenses</i>
Installations et infrastructures	12 398,3

374. Un montant de 12 398 300 dollars a servi à financer l'installation des biens et du matériel essentiels destinés à faciliter l'établissement de la Mission, dont 179 installations préfabriquées, le matériel de traitement des eaux usées, le matériel de sécurité et de sûreté et le matériel pour la défense des périmètres.

	<i>Dépenses</i>
Transports terrestres	15 916,3

375. Un montant de 15 916 300 dollars a servi essentiellement à financer l'acquisition de véhicules, y compris des véhicules blindés, des véhicules légers de transport de personnes et d'autres véhicules essentiels : chariots élévateurs, autocars, engins de manutention, autopompes d'aéroport, camions de vidange, camions-citernes (eau et carburant).

	<i>Dépenses</i>
Transports aériens	2 929,1

376. Un montant de 2 929 100 dollars a servi essentiellement à financer le déploiement de cinq avions (3 alloués à la MINUSMA et 2 prêtés par d'autres missions) et de deux hélicoptères (1 affecté à la MINUSMA et 1 prêté par une autre mission).

	<i>Dépenses</i>
Communications	19 689,7

377. Un montant de 19 689 700 dollars a servi essentiellement à financer l'achat du matériel de communication essentiel, y compris des systèmes de communications par satellite, du matériel de communications protégées, des systèmes d'alimentation électrique, des stations fixes à haute fréquence, du matériel de visioconférence, des antennes, un système de radio multiplex et des téléphones numériques sans fil (norme DECT).

	<i>Dépenses</i>
Informatique	6 955,9

378. Un montant de 6 955 900 dollars a servi essentiellement à financer l'achat du matériel informatique, y compris des réseaux électriques, le matériel d'information géographique, des imprimantes, des ordinateurs et des jeux d'accessoires sans fil.

	<i>Dépenses</i>
Santé	83,5

379. Un montant de 83 500 dollars a servi à financer l'achat du matériel et des consommables pour un dispensaire de niveau I.

	<i>Dépenses</i>
Matériel spécial	23,9

380. Un montant de 23 900 dollars a servi à financer l'achat de jumelles.

	<i>Dépenses</i>
Fournitures, services et matériel divers	21 546,4

381. Un montant de 21 546 400 dollars a servi à financer l'acquisition de véhicules blindés et du matériel nécessaires à huit équipes de neutralisation des explosifs et munitions et à deux équipes de vérification de l'état des routes, afin qu'elles puissent traiter efficacement et en toute sécurité les restes explosifs de guerre et engins explosifs improvisés dans le nord du Mali.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

382. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission et du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix se présentent comme suit :

a) Ouverture d'un crédit de 81 976 400 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période du 25 avril au 30 juin 2013, ce montant représentant les dépenses engagées durant cette même période;

b) Mise en recouvrement du montant de 6 654 820 dollars pour la période du 25 avril au 30 juin 2013 sur la base du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, compte tenu du montant de 75 321 180 dollars déjà mis en recouvrement pour la même période dans sa résolution [67/286](#) et déduit des recettes diverses et accessoires d'un montant de 400 dollars pour l'exercice clos le 30 juin 2013;

c) Ouverture d'un crédit de 609 491 300 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, qui comprend le montant de 366 774 500 dollars déjà

approuvé pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013 dans sa résolution 67/286;

d) Mise en recouvrement d'un montant de 279 394 250 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, en sus du montant de 330 097 050 dollars déjà mis en recouvrement pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013 dans sa résolution 67/286;

e) Approbation d'un montant additionnel de 2 273 100 dollars à prélever sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, sachant qu'un crédit de 3 845 200 dollars a déjà été ouvert dans sa résolution 67/286.

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/286 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
(Résolution 67/286)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
Prie le Secrétaire général d'envisager d'établir le budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 en se fondant sur le plan de financement standard, compte tenu des enseignements tirés de l'expérience, et de lui présenter une analyse approfondie de l'application du plan de financement dans son premier rapport sur l'exécution du budget de la Mission (par. 4)	Le budget pour l'exercice 2013/14 a été établi selon le plan de financement standard, compte dûment tenu des enseignements tirés de l'expérience (voir par. 40 à 42, et 326 à 328).
Déclare son intention de déduire des sommes réparties entre les États Membres ou des montants dont ils demeurent redevables au titre de l'exercice budgétaire commençant le 1 ^{er} juillet 2013 les montants mis en recouvrement qui dépassent le montant des dépenses de la période du 25 avril au 30 juin 2013 et, à cet égard, prie le Secrétaire général de lui présenter un état des dépenses de la période en question afin qu'elle puisse l'examiner durant la partie principale de sa soixante-huitième session (par. 11)	Un état des dépenses de la période du 25 avril au 30 juin 2013 est présenté à la section IV du présent rapport.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Modalités de financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013

(A/67/877)

<i>Demande ou recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
Vu le grand nombre de projets de construction dont l'exécution est prévue jusqu'au 31 décembre 2013, le Comité consultatif estime que les dépenses proposées pour la période à l'examen ne sont pas réalistes et doute que les travaux puissent être menés à bien dans les délais prévus. En conséquence, il invite le Secrétaire général à examiner le programme de construction proposé et à soumettre un plan plus réaliste et applicable dans le projet de budget qui sera établi pour la MINUSMA (par. 13).	Les dépenses prévues au titre des travaux de construction ont été calculées selon le plan de financement standard, en prenant en compte les travaux qui peuvent être menés à bien durant la première année d'un programme de construction pluriannuel.
Le Comité consultatif relève le faible niveau des dépenses déjà engagées par rapport à l'autorisation d'engagement déjà approuvée (par. 15).	98,0 % des dépenses autorisées pour l'exercice 2012/13 ont été effectivement engagés.

Annexe I

Définitions

Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

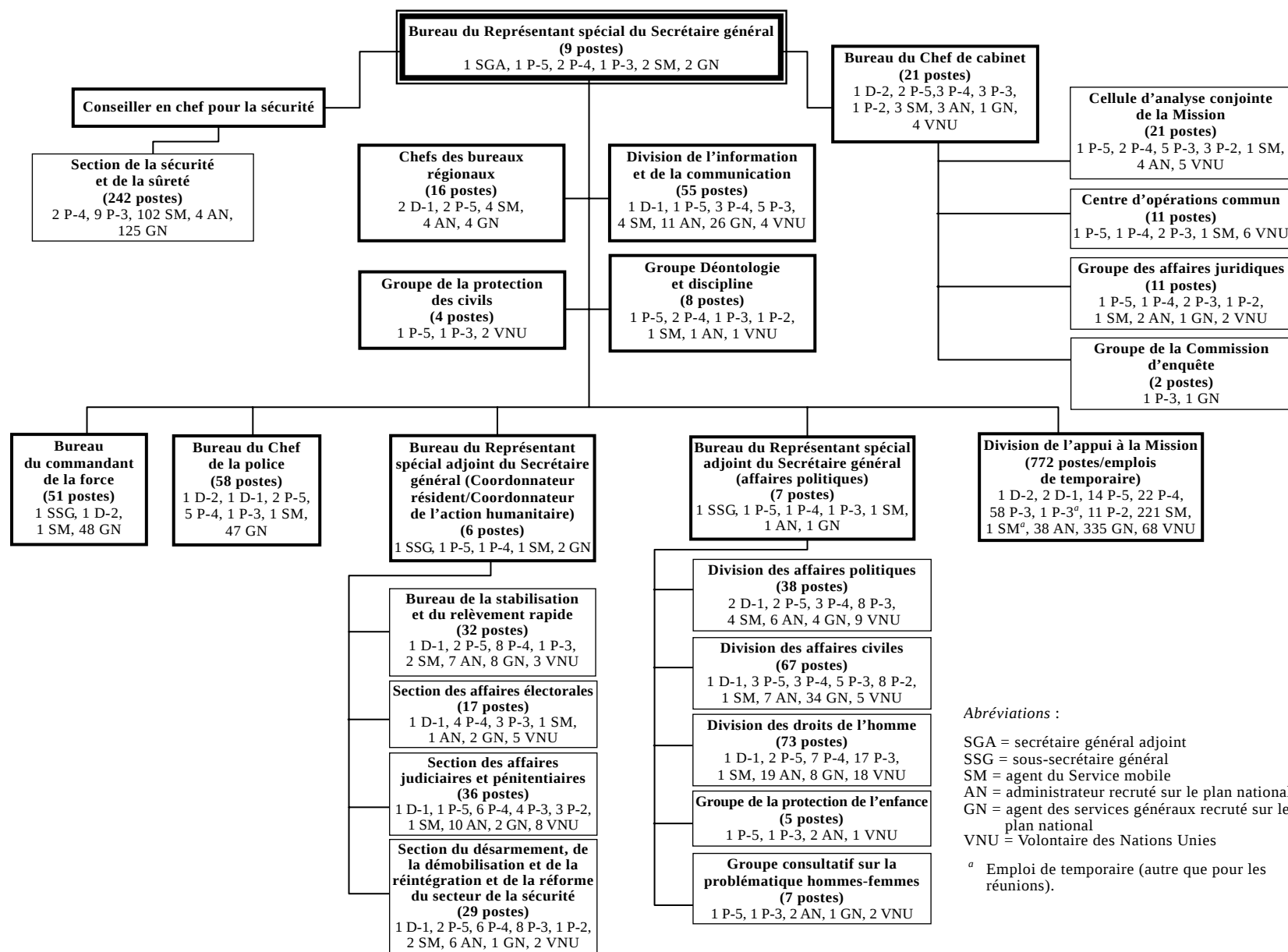
La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir sect. I du présent rapport).

- **Création de poste.** Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste.** Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste.** Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste.** Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste.** Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la Mission.
- **Transformation de poste.** Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

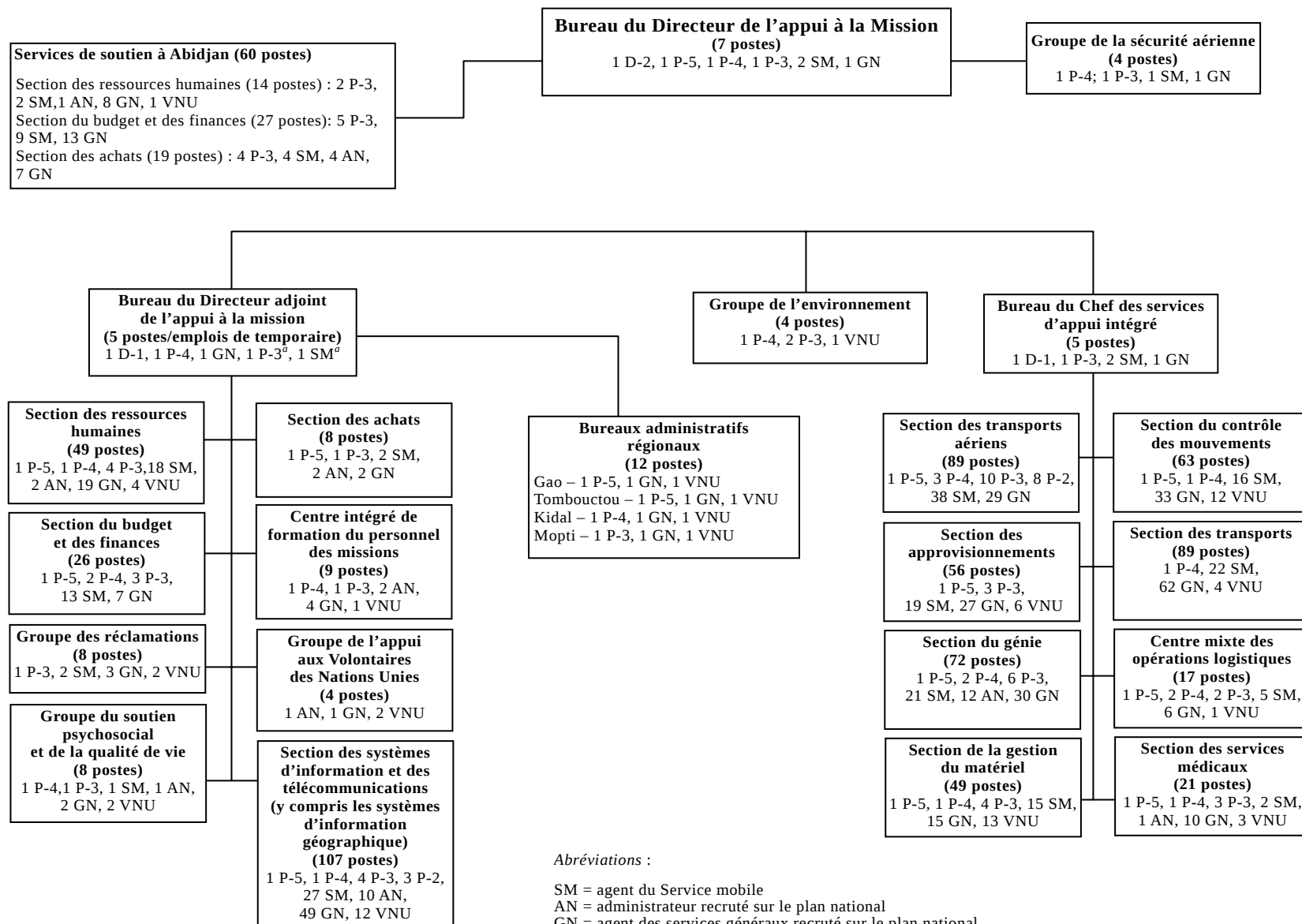
Annexe II

Organigrammes

A. Services organiques et administratifs



B. Division de l'appui à la Mission



Abréviations :

SM = agent du Service mobile

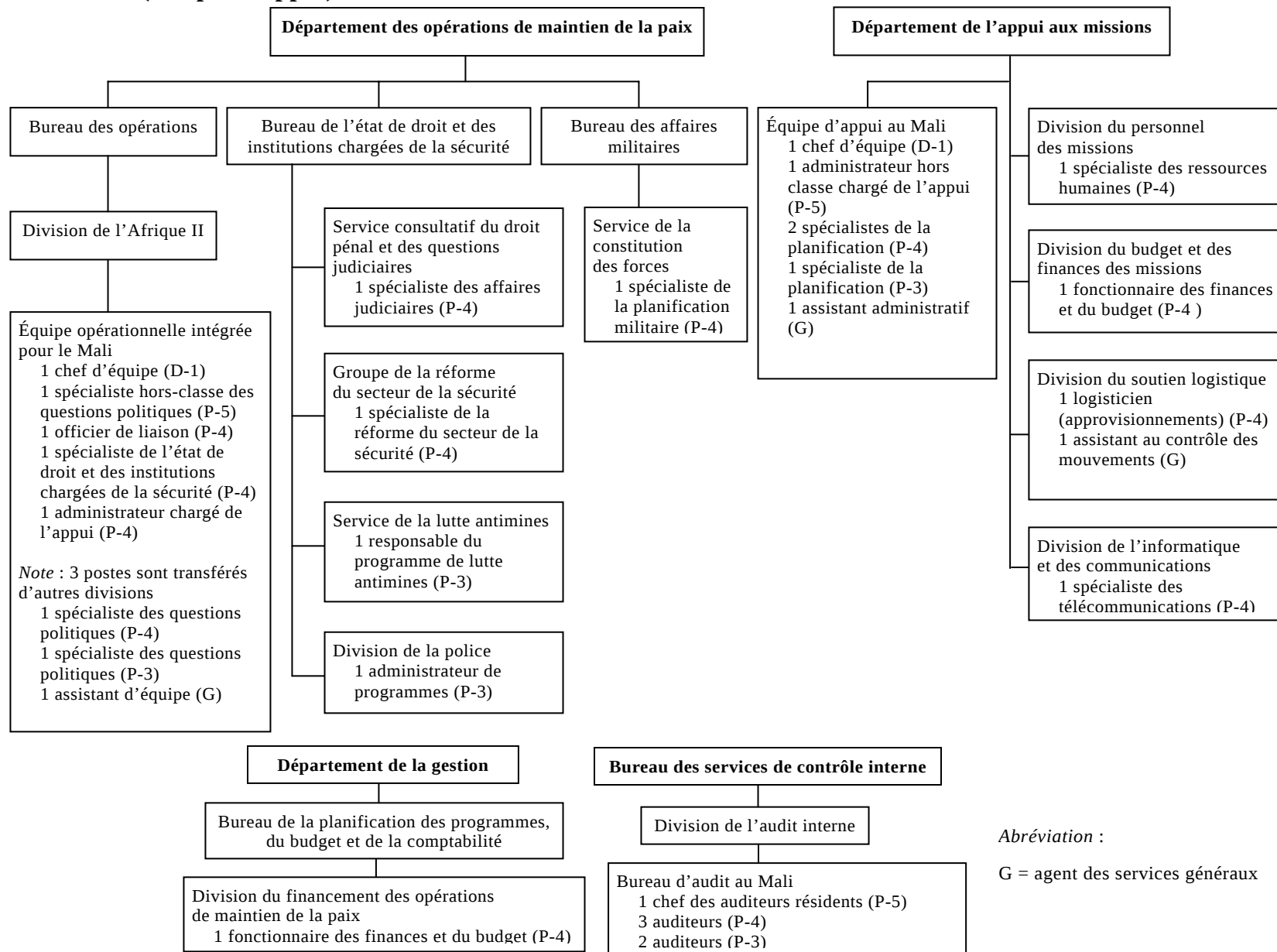
AN = administrateur recruté sur le plan national

GN = agent des services généraux recruté sur le plan national

VNU = Volontaire des Nations Unies

^a Emploi de temporaire (autre que pour les réunions).

C. Services d'appui au Siège et Bureau d'audit du Bureau des services de contrôle interne (compte d'appui)



Annexe III

Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

Priorités	Réalisations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
Appui électoral aux autorités maliennes pour la conduite d'élections présidentielle et législatives ouvertes, libres et régulières	Fourniture d'une analyse approfondie de la situation politique aux hauts responsables de l'ONU en vue d'appuyer la mission de bons offices de l'Organisation qui vise à garantir : a) la cohérence des activités internationales d'assistance; b) la fourniture d'un appui aux institutions maliennes afin qu'elles remplissent le rôle que leur prescrit la constitution; et c) l'adhésion de tous les partis politiques aux processus prévus par la constitution et la loi, en vue de faciliter l'acceptation du déroulement des élections et de leurs résultats	L'objectif général du Projet électoral est de renforcer la capacité des instances électorales nationales et de fournir un appui technique et financier à la tenue des élections. Il sert de cadre pour aider les institutions nationales et coordonner efficacement l'action des partenaires qui fournissent un appui aux élections maliennes, avec l'objectif d'appuyer a) l'organisation d'élections libres et régulières, conformément aux normes nationales et b) le renforcement durable de la capacité des institutions de mener à bien les élections. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a établi un fonds commun qui permet aux partenaires de contribuer financièrement à l'organisation des élections. Il est prévu de réaliser les produits suivants : a) amélioration des connaissances en matière de droits de l'homme et de gouvernance démocratique, et b) renforcement des capacités des organes de gestion des élections.	Conformément à son mandat, l'Équipe électorale intégrée des Nations Unies, composée de personnel de la Mission et du PNUD, apporte un appui à l'organisation d'élections régulières, ouvertes et durables. Les membres du Comité chargé du Projet, coprésidé par la Commission électorale indépendante et le PNUD, comprennent, le cas échéant, les donateurs et les principales parties prenantes nationales. Des vidéoconférences sont organisées, si besoin est, entre le Siège à New York, la Mission, le PNUD, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques/Division des affaires électorales. L'Équipe électorale intégrée des Nations Unies assure l'harmonisation des stratégies électorales appliquées dans l'ensemble de la Mission et par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
Lutte antimines ayant pour objectif a) de renforcer les capacités de la Mission d'atténuer les risques liés aux explosifs, b) de renforcer les capacités nationales en la matière, et c) de faciliter l'accès des organisations humanitaires et de mieux protéger les civils	a) Les contingents de la Mission chargés de la lutte antimines ont la capacité de neutraliser les explosifs et munitions et les engins explosifs improvisés et de réduire les risques connexes, b) les équipes de neutralisation des explosifs et munitions et des engins explosifs improvisés des forces de défense et de sécurité maliennes ont la capacité de réduire les risques liés aux explosifs de manière sûre et autonome, et c) les victimes d'accidents liés aux restes explosifs de guerre et aux mines parmi la population touchée sont moins nombreuses.	a) Fourniture d'une aide technique, de matériel et d'un encadrement aux contingents de la Mission chargés de la lutte antimines, b) fourniture d'une aide à la neutralisation d'explosifs et munitions et d'engins explosifs improvisés aux membres concernés des Forces de défense et de sécurité maliennes, et c) conduite d'activités liées à la neutralisation d'explosifs et munitions ou autres, en fonction des besoins des institutions nationales et/ou de la société civile	Le Service de la lutte antimines des Nations Unies sera l'organisme chef de file de l'action menée par l'équipe de pays des Nations Unies et dans le cadre des mécanismes de coordination de l'équipe de pays pour l'action humanitaire, ainsi qu'en liaison avec les mécanismes de coordination pertinents existant entre la Mission, les forces de défense et de sécurité maliennes et les autres parties concernées, dont la mission de formation de l'Union européenne, concernant les questions liées aux restes explosifs de guerre et aux mines et les activités de relèvement rapide et de secours.
Contribution à l'exécution cohérente et efficace du programme mis en œuvre par l'ONU	L'ONU met en place la stratégie de relèvement rapide et mobilise les ressources destinées à assurer l'exécution des activités du programme, dans le cadre de la stratégie à mettre en œuvre.	Mise au point de plans types et d'actions de coordination connexes afin de mettre en route et de gérer des programmes-cadres de l'ONU, dont la stratégie de relèvement rapide, avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies	Le Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'aide humanitaire dirige les efforts d'harmonisation que s'efforcent de mener l'équipe de pays des Nations Unies et ses mécanismes, avec l'appui du Bureau de la coordination des activités de développement, qui fournit du personnel et des fonds.

